

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES OFFICIERS BARBARES DES CONSTANTINIENS AU IV^e SIÈCLE :
CARRIÈRES MILITAIRES, TRAJECTOIRES POLITIQUES ET MOBILITÉ
SOCIALE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
ÉTIENNE POIRIER

DÉCEMBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier ma directrice de mémoire Mme. Marie-Adeline le Guennec, qui m'a encouragé tout au long de la rédaction de ce mémoire. Non seulement m'a-t-elle donné des pistes utiles à mon raisonnement et des commentaires nécessaires à l'évolution de ce mémoire, mais elle m'a grandement aidé dans les traductions des textes latins et (en particulier) grecs. Sans son aide, je n'aurais jamais été capable de compléter cette recherche.

Je tiens également à remercier M. Dan Dana, qui me fut d'une grande aide sur la question des diplômes militaires et de leur pertinence au IV^e siècle.

Je voudrais également noter l'aide que fut la Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que l'efficacité de ses employés durant mes deux années de maîtrise. Leurs services furent toujours appréciés.

Finalement, j'aimerais mentionner le soutien de mes parents, Réjean et Carole, tout au long de mon parcours. Leur aide, autant émotionnelle que financière, m'a grandement aidé à me rendre ici, et je leur en serai toujours reconnaissant.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 L’HISTORIOGRAPHIE DES OFFICIERS BARBARES : DÉBATS ET OUBLIS	5
1.1 Historiographie précédente entourant le sujet.....	6
1.1.1 L’armée romaine tardive : une nouvelle création	6
1.1.1.1 La réforme du commandement : une transition clé	6
1.1.2 Acculturation et barbares dans l’armée	9
1.1.2.1 Barbarisation ou simple recrutement?	9
1.1.2.2 Romanisation : un concept controversé.....	12
1.1.3 L’étude des officiers barbares de nos jours	15
1.1.3.1 Approche biographique : les grands héros antiques	15
1.1.3.2 Les chiffres de l’approche quantitative	17
1.1.3.3 Études de cas : un individu à la fois	19
1.1.3.4 Alain Chauvot et la définition des barbares.....	20
1.1.3.5 Chefs et officiers barbares dans la <i>militia armata</i>	21
1.2 Problématique.....	24
1.3 Méthodologie.....	27
1.3.1 Sources	28
1.3.2 Méthode.....	35
1.3.2.1 Études de cas	35
1.3.2.2 Quantitatif.....	36
1.3.2.3 Prosopographie.....	37
1.3.3 Concepts	41
1.4 Conclusion	42
CHAPITRE 2 L’ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE : DE L’ARMÉE ROMAINE ET AUX OFFICIERS BARBARES CONSTANTINIENS	45
2.1 Chronologie des réformes.....	46
2.1.1 Les premières réformes du III ^e siècle : préludes aux officiers barbares	46

2.1.1.1	Le règne de Gallien (253-268), les premières réformes	46
2.1.1.2	Les empereurs illyriens (268-285), l'entrée des barbares dans l'empire.....	49
2.1.1.3	La tétrarchie (286-306), les soldats barbares et la création d'une nouvelle armée.....	50
2.1.2	Les réformes constantiniennes et les premiers officiers barbares.....	54
2.1.2.1	Constantin (306-337), l'apparition de nouveaux officiers.....	55
2.1.2.2	Constance II et ses frères (337-361), l'ascension des barbares	58
2.1.2.3	Julien (361-363), la normalisation des officiers barbares.....	60
2.2	Évolution de la place des officiers barbares, des nouveaux venus aux puissants de l'empire.....	62
2.2.1	Les premiers pas dans la hiérarchie romaine	63
2.2.2	L'ouverture des couloirs du pouvoir	66
2.2.3	Julien : une période de transition.....	69
2.3	Conclusion	71
CHAPITRE 3 DE L'ARMÉE À LA COUR, LES CARRIÈRES DES OFFICIERS BARBARES SOUS LES CONSTANTINIENS		73
3.1	Carrières militaires : de l'entrée au sommet	75
3.1.1	Recrutement et entrée dans l'armée.....	75
3.1.2	Les divers rôles du tribun	80
3.1.3	Le <i>comes</i> , une étape importante du cheminement.....	83
3.1.4	Le <i>dux</i> , l'absent notable des carrières barbares	86
3.1.5	<i>Magister militum</i> et le sommet de la pyramide	88
3.1.6	Gardes du corps, une hiérarchie alternative.....	94
3.2	Les charges typiques d'une carrière barbare.....	98
3.3	Fonctions de cour : les options en dehors des légions	105
3.3.1	<i>Comes</i> comme dignité	107
3.3.2	Diplomates et messagers	108
3.3.3	Consulat.....	109
3.3.4	L'Usurpation et l'accès au pouvoir impérial	112
3.4	Conclusion	114
CHAPITRE 4 LA MOBILITÉ SOCIALE DES OFFICIERS BARBARES ; DE LEURS ORIGINES VARIÉES À LEUR PLACE DANS L'ÉLITE ROMAINE.....		115
4.1	La provenance sociale et géographique des officiers barbares	115
4.1.1	Les étrangers d'en dehors de l'empire.....	117
4.1.1.1	Des volontaires prêts à servir	117
4.1.1.2	L'enrôlement forcé, une entrée involontaire dans la hiérarchie romaine	119
4.1.1.3	Nobles chez eux, officiers dans l'empire.....	120
4.1.1.4	Des nobles exilés de chez eux	122
4.1.2	Des barbares impériaux natifs de l'empire	123
4.1.2.1	Les colonies barbares au sein du territoire romain	123
4.1.2.2	Fils d'officiers : la seconde génération à servir	126

4.1.3	Les origines géographiques et ethniques des barbares constantiniens	128
4.1.4	Les statuts sociaux des barbares voulant joindre l'empire	131
4.2	Mécanismes d'avancement social et entrée dans l'élite romaine	133
4.2.1	L'éducation du barbare impérial.....	134
4.2.2	Le réseau de clients et de soutien, un moyen pratique d'avancement	138
4.2.3	Les avantages des mariages et de sa famille dans les hautes sphères du pouvoir	143
4.3	Conclusion	149
CHAPITRE 5 ACCULTURATION ET PERCEPTION : L'IDENTITÉ CULTURELLE DES OFFICIERS BARBARES CONSTANTINIENS		151
5.1	L'intégration à l'identité romaine	153
5.1.1	Une romanisation à plusieurs vitesses	154
5.1.2	La citoyenneté, un symbole romain d'appartenance	156
5.1.3	La religion, un élément rassembleur ou un non-facteur?	162
5.2	Image et perceptions, de soi et de l'autre.....	165
5.2.1	L'armée, un vecteur d'autoreprésentation pour les officiers barbares.....	166
5.2.2	Perception romaine et conception des officiers barbares au sein de l'empire	171
5.3	Conclusion	179
CONCLUSION.....		181
PROSOPOGRAPHIE		187
BIBLIOGRAPHIE		227

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. Barbares ayant servi sous les principaux empereurs constantiniens	62
Tableau 3.1. Tribuns	100
Tableau 3.2. <i>Comites</i>	102
Tableau 3.3. <i>Duces</i>	103
Tableau 3.4. <i>Magistri Militum</i>	104

RÉSUMÉ

Cette recherche a pour objectif de comprendre la situation des officiers barbares durant la dynastie constantinienne, qui dura de 306 à 363 et supervisa de nombreuses transformations au sein de l'Empire, incluant la montée des barbares dans l'armée romaine. Comment expliquer l'ascension des officiers barbares durant la période constantinienne ? Étant donné qu'il n'y avait pas encore de division formelle de l'Empire sous les Constantinien, cette recherche portera sur l'entièreté de l'Empire, avec une attention particulière à l'Occident puisque plusieurs de ces officiers barbares provenaient d'au-delà du Rhin, la frontière naturelle entre la Gaule et la Germanie. Cette recherche essaiera donc de comprendre les différents facteurs qui définirent leurs carrières, que ce soit en matière d'ascension hiérarchique, d'avancement sociétal ou d'identité culturelle.

Les premiers officiers barbares apparaissant sous les dynasties constantiniennes ont rarement été le sujet d'étude, bien qu'il y ait eu un léger regain d'intérêt envers les barbares hauts placés dans l'armée romaine depuis quelques années. Ces recherches, et celles touchant à l'armée romaine tardive de façon plus générale, permettent de dresser un schéma linéaire d'une série de réformes qui ensemble menèrent à l'ascension d'officiers barbares au sein des hauts gradés de l'armée romaine. Ces réformes leur permirent certainement de faire non seulement carrière à tous les échelons de l'armée régulière et des gardes du corps impériaux, mais leur donnèrent également un accès limité aux charges politiques et administratives de l'Empire, notamment le consulat. Pour atteindre ces fonctions, les officiers barbares avaient plusieurs options à leur disposition, leur offrant ainsi de passer de leurs origines barbares à l'élite romaine. Et ce parcours au sein de l'armée et de l'élite romaine avait certainement un effet sur ces officiers, bien que la façon dont ces derniers se percevaient ait été influencée par leurs origines et les outils de romanisation de l'Empire romain tardif.

Mots clés : Rome, barbares, officiers barbares, armée romaine, ascension sociale, politique romaine, Constantin, Constance II, Julien, dynastie constantinienne, Constantinien, empire tardif, Antiquité tardive.

INTRODUCTION

Dans son ouvrage *L'Empire romain tardif: 235-395 ap. J.-C.*, Yves Modéran décrit l'empire tardif en disant « [...] qu'après une crise politique et militaire nettement circonscrite (235-285), l'Empire romain s'était profondément renouvelé, pour donner naissance à une civilisation originale et extrêmement riche¹... » Il s'agit d'une excellente façon de résumer l'époque que les historiens nomment aujourd'hui l'Antiquité tardive, et les changements qui s'opérèrent au niveau de l'administration, de la religion, de la fonction impériale et de l'armée durant l'Empire aux derniers siècles de l'Occident romain. L'armée en particulier fut le sujet de transformations, bien que les historiens débattent encore de la portée des réformes qui l'affectèrent à cette époque². Une grande partie de ces réformes sont généralement attribuées aux Empereurs Dioclétien et Constantin. L'historien Hugh Elton fixe d'ailleurs le début de son ouvrage sur l'armée romaine tardive à l'année 350 apr. J.-C., une décennie après la fin du règne de Constantin³, et donc bien après que ces réformes devinrent implantées dans l'Empire et la mort des deux réformateurs.

Une des nouveautés de cette armée romaine tardive fut l'inclusion des barbares dans ses rangs, en particulier parmi les officiers. Le terme officier désigne ici des individus qui eurent des charges de commandement au sein de l'armée romaine. On peut comparer leurs fonctions à celle des généraux modernes⁴. Ces individus firent carrière

¹ Yves Modéran, *L'Empire romain tardif: 235-395 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2006, p. 4.

² François Gauthier, *La défense et l'organisation militaire des Gaules de 284 au repli sur Arles des services administratifs romains au début du Ve siècle*, mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2009, p. 1-2.

³ Hugh Elton, *Warfare in Roman Europe AD 350-425*, Oxford, Clarendon Press, 1998, 328p.

⁴ Le rang de général n'existait pas dans l'empire romain et ne sera donc pas utilisé dans cette recherche, officier étant un terme plus générique pour décrire les diverses charges militaires romaines.

dans l'armée et commandèrent les troupes impériales. Dans le contexte de ces officiers barbares, le terme barbare pouvait avoir deux significations. En premier lieu, « barbare » pouvait indiquer qu'il s'agissait d'individus nés chez des peuples non romains (bien souvent germaniques, mais pouvant venir de toutes les régions du monde connu). Habituellement, ces individus étaient nés de l'autre côté de la frontière ou dans des colonies barbares au sein de l'Empire avant de se joindre à l'armée romaine et d'en gravir les rangs. La seconde catégorie d'officiers qui pouvaient être qualifiés de barbares était celle des fils de ces premiers officiers barbares, nés dans la société romaine d'un parent n'étant pas d'origine romaine et qui avait auparavant servi dans l'armée romaine⁵. Dans les deux cas, ces individus étaient généralement considérés comme des barbares.

Vers la fin du IV^e siècle, ces officiers occupaient des places importantes non seulement dans l'armée, mais au sein de l'administration impériale. Et leur présence ne fit que s'accroître au V^e siècle, où ils devinrent les réels maîtres de l'Empire au travers de leurs empereurs pantins, des empereurs qui n'avaient pas de pouvoir et étaient contrôlés par leur cour ou leurs officiers. On peut prendre en exemple Stilicon, qui se maria dans la famille impériale et qui fut le régent de l'Empereur Honorius⁶, Ricimer, qui plaça et déposa plusieurs empereurs dans les dernières décennies de l'Empire romain d'Occident⁷, ou encore Aspar dans l'Est, qui était si puissant qu'il imposa son candidat à la succession de l'Empereur Marcien en 457⁸.

⁵ L'identité des barbares de première et seconde génération sera détaillée dans le chapitre 5.

⁶ Ian Hughes, *Stilicho, The Vandal Who Saved Rome*, Barnsley, Pen & Sword Books Ltd, 2010, p. 17.

⁷ Max Flomen, « The Original Godfather: Ricimer and the Fall of Rome », *Hirundo, the McGill Journal of Classical Studies*, vol.7, 2008, p. 9.

⁸ Héroïse Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IV^e - VI^e siècle)*, thèse de Ph.D. (histoire), Tours, Université de Tours, 2015, p. 773.

Toutefois, ce ne sera pas de ces officiers dont il sera question, mais plutôt de leurs prédécesseurs. Ce n'est qu'à partir de la dynastie constantinienne (306-363) qu'apparurent les premiers officiers barbares. Cette période de leur ascension sociale et politique a rarement été le sujet d'étude de la part des romanistes comparé aux règnes suivants, quand les officiers barbares comme Stilicon et Ricimer eurent droit à bien plus d'attention⁹. Cette recherche tentera de comprendre et d'analyser les carrières de ces premiers officiers barbares pour pallier cette lacune.

La plupart des informations sur ces individus viennent de sources écrites. Plusieurs contemporains de la dynastie constantinienne, comme les historiens Ammien Marcellin ou Aurelius Victor, mentionnent les officiers barbares dans leurs écrits. D'autres auteurs plus tardifs, comme Zosime, se penchent aussi sur certains de ces individus. À cela s'ajoutent d'autres écrits contemporains (les lettres de Libanios et les panégyriques latins), qui apportent une image plus claire de la politique et de la société impériale sous la dynastie constantinienne, où opéraient plusieurs officiers barbares. Finalement, les écrits ecclésiastiques de l'époque éclairent également la situation de certains de ces officiers. Il faut également prendre en compte d'autres types de documentation, comme les sources épigraphiques ou juridiques qui, bien que rares, sont utiles pour compléter un corpus de sources. Ce corpus sera complété par une variété d'ouvrages traitant de divers sujets qui touchent aux officiers barbares, ainsi que quelques prosopographies dont une a été réalisée dans le cadre de cette recherche.

Cette étude essayera donc de comprendre les officiers barbares sous la dynastie constantinienne. Pour ce faire, il faut voir l'historiographie entourant les réformes de l'armée, que ce soit au niveau des sources ou des recherches touchant

⁹ John M. O'Flynn, *Generalissimos of the western Roman Empire*, Edmonton, University of Alberta Press, 1983, 238p.

aux divers concepts entourant les officiers barbares. Cela permettra par la suite de mieux explorer les réformes au sein de l'armée et les changements qui s'opérèrent au sommet du commandement, avec la création d'une nouvelle hiérarchie sous Constantin et ses successeurs. Ces réformes créèrent le système dans lequel les officiers barbares évoluèrent, dans lequel ils firent leurs carrières. Les fonctions qu'ils occupèrent au sein de l'armée et la trajectoire qu'ils avaient dans la hiérarchie militaire devront donc être explorées dans un chapitre, détaillant les diverses charges offertes aux officiers barbares et leur place dans une carrière typique. Après cette exploration de leurs carrières militaires, il faudra comprendre d'où ils venaient, et comment ils arrivaient à accomplir une telle ascension au sein de la société romaine. Leurs origines variées et les méthodes qu'ils utilisèrent pour prospérer dans le monde romain devront donc être détaillées. Cela ne laissera que la question de leur identité, impliquant aussi bien la façon dont cette identité était affectée par leur situation que la perception qu'ils avaient d'eux-mêmes (et celle des Romains à leur égard).

CHAPITRE 1

L'HISTORIOGRAPHIE DES OFFICIERS BARBARES : DÉBATS ET OUBLIS

L'armée romaine fut sujette à bien des changements tout au long du III^e et IV^e siècles. Ces réformes, notamment au niveau du développement du commandement, furent étudiées et observées par plusieurs historiens, ceux-ci écrivant notamment sur l'impact que ces réformes eurent sur la structure et le futur de l'armée romaine. Parmi ces changements est inclus celui de l'apparition des barbares au sein de l'armée, un phénomène parfois qualifié de barbarisation. Leur présence au sein de l'armée fut également le sujet de plusieurs études, bien que les origines du phénomène soient encore sujettes à débats. Mais les barbares finirent par gravir les rangs, menant à leur ascension parmi les officiers sous la dynastie constantinienne.

La plupart des recherches se sont penchées sur la présence de barbares dans l'armée comme recrues, et quand les historiens ont abordé les officiers d'origines barbares, ils se sont souvent tournés vers ceux de la fin du IV^e siècle ou du V^e siècle, en particulier Stilicon et Ricimer en raison du pouvoir qu'ils possédaient de leur vivant. Mais leurs prédécesseurs, les premiers officiers barbares qui apparurent sous la dynastie constantinienne, ont bien souvent été oubliés en comparaison. Il y a un clair besoin d'apporter une lumière sur ces premiers officiers barbares. Cette recherche permettrait non seulement d'apporter une meilleure compréhension de cette première génération d'officiers non romains, mais aussi de comprendre leur place dans la société romaine du IV^e siècle.

Mais avant de se pencher sur cette recherche et sa problématique, il faut regarder ce qui a précédemment été fait dans le domaine historiographique sur ce sujet. Il n'y a pas toujours de consensus sur les origines et les étendues des réformes de l'armée, d'où la nécessité de les expliquer. L'historiographie entourant ces

réformes et la place des barbares dans l'armée permettra d'avoir une vue d'ensemble de ce qui entourent les officiers barbares, qui malheureusement n'ont pas fait assez l'objet d'études explicites sur eux. Mais les études modernes ne renferment pas toutes les réponses, demandant ainsi d'être complémentées avec une approche méthodologique diversifiée. Les sources ne sont pas toujours les documents les plus faciles à déchiffrer, d'où la nécessité de voir celles qui seront utilisées dans ce mémoire et les méthodes utilisées pour les analyser. Les concepts entourant cette recherche, soutenue par une méthodologie solide et un mélange de sources et d'études, permettront enfin de dresser un meilleur portrait des officiers barbares constantiniens.

1.1 Historiographie précédente entourant le sujet

1.1.1 L'armée romaine tardive : une nouvelle création

Les réformes militaires survenant de la fin du III^e siècle au début du IV^e siècle eurent un impact immense sur l'Empire romain. Ces changements furent nombreux et divers, allant de la réorganisation des troupes à la création de nouveaux postes de commandement, tout en incluant la transformation de l'autorité militaire des officiers dans les provinces. L'historiographie de l'armée romaine tardive doit donc être explorée pour offrir une idée plus étendue du sujet de cette recherche et des avancées qui l'entourent. Beaucoup d'historiens se penchèrent sur cette transformation de l'armée, chacun d'entre eux apportant des idées et des théories différentes au débat. Cependant, une réforme en particulier fut importante pour comprendre les officiers barbares constantiniens : la réforme des charges d'officier.

1.1.1.1 La réforme du commandement : une transition clé

Un des aspects importants à la compréhension de l'ascension des officiers barbares est justement la structure du commandement militaire de l'armée romaine tardive. Le commandement des troupes par les gouverneurs provinciaux, les

centurions et les décurions durant la période classique¹⁰ fut réformé pour laisser la place à de nouvelles charges, comme le *dux*, le *comes* ou encore le *magister militum*¹¹. Ce furent ces charges que les officiers barbares occupèrent sous la dynastie constantinienne, ces postes qui symbolisaient leur ascension sociale et militaire¹². L'origine de ces nouvelles fonctions est au centre de nombreuses recherches, les romanistes ayant plusieurs opinions sur le sujet.

L'opinion la plus généralement partagée par les historiens est que ces réformes du haut commandement datent du règne de Constantin le Grand. Cette idée remonte au moins à l'historien A.H.M. Jones, qui écrit en 1967 que certains changements de titres et de charges eurent lieu « probablement sous Constantin et certainement vers le milieu du quatrième siècle¹³. » Jones passe ensuite à une approche plus descriptive, prenant le temps de spécifier les différents types d'officiers concernés en incluant des études de cas pour expliquer la façon dont ces diverses charges fonctionnaient à l'époque.

Modéran, qui attribue plus de crédit à Constantin qu'à Dioclétien, place également les réformes de l'administration et du commandement sous le règne de Constantin, bien qu'il affirme qu'elles ne furent pas terminées de son vivant. Dans son ouvrage général *L'Empire romain tardif : 235-395 ap. J.-C.*, Modéran place ces réformes dans les années 325-361, soit de la victoire de Constantin sur ses rivaux à l'ascension de Julien¹⁴. Il décrit donc ces changements comme se faisant étape par

¹⁰ Hugh Elton, « Warfare and the Military », dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 329-330.

¹¹ *Ibid.*, p. 330-332.

¹² Les différentes charges militaires occupées par les officiers barbares seront traitées au chapitre 2.

¹³ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire 284-602, a Social Economic and Administrative Survey*, volume II, Oxford, Basil Blackwell, 1964, p. 636.

¹⁴ Y. Modéran, *L'Empire romain tardif...*, p. 123.

étape et comme une évolution constante, non pas comme un seul ensemble de réformes introduit sur une courte période. Cette opinion a des similarités avec celle de Jones, qui attribue les réformes à Constantin, mais admet la possibilité qu'elles viennent aussi de ses successeurs.

Hugh Elton indique également Constantin comme l'auteur de ces réformes. Elton inclut tout ce qui touche aux Constantinien, y compris la fin de la tétrarchie où Constantin n'était qu'un empereur parmi tant d'autres. Son ouvrage présente l'origine des réformes de l'armée dans les guerres civiles de la tétrarchie, des réformes créées par la nécessité des guerres intestines. Il présente ainsi Constantin comme le créateur des fonctions de *magister peditum* et *magister equitum* (bien souvent groupées sous le terme de *magister militum*), et ce dès 319¹⁵.

Finalement, Pierre Cosme présente une opinion similaire sur les réformes du commandement de l'armée romaine. Cependant, il donne une période un peu plus précise pour le début des réformes, les datant d'après « la victoire de Constantin sur Licinius¹⁶ », et précise plus tard que « cette réforme du haut commandement militaire doit sans doute être datée au plus tard de 326¹⁷. » Selon cette chronologie, Constantin aurait réformé la hiérarchie militaire dans les années suivant sa victoire sur Licène en 324, plaçant ainsi cette réforme comme l'une des premières de son règne en tant que seul empereur de l'Empire romain.

Il semble ainsi y avoir un consensus quant aux origines de ces réformes du commandement, qui sont attribuées à Constantin et à ses successeurs. Il y a certains débats sur le début et la période de réformes, mais ils restent centrés sur les

¹⁵ H. Elton, « Warfare and... », p. 330-331.

¹⁶ Pierre Cosme, *L'armée romaine : VIII^e siècle av. J.-C. - V^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 247.

¹⁷ *Ibid.*, p. 247.

Constantiniens. Les changements dans le commandement permirent la création de nouvelles fonctions, comme celles mentionnées par Jones ou Elton. Ce sont ces postes hauts placés qu'occupèrent les officiers barbares, d'où la nécessité d'établir une évolution chronologique de leurs créations et l'identité de l'auteur (ou des auteurs) furent responsables de ces réformes. Mais les historiens ne se sont pas seulement penchés sur la nature structurelle des changements qui s'opérèrent dans l'armée romaine à cette époque. Ils touchèrent aussi aux réformes sociales et culturelles qui affectèrent les légions : l'apparition de barbares parmi les légionnaires, ou barbarisation, et l'adoption de normes romaines par ces étrangers, ou romanisation.

1.1.2 Acculturation et barbares dans l'armée

Les barbares étaient une nouveauté dans l'armée impériale, qui avait auparavant été entièrement composée de Romains. L'entrée d'un nouveau groupe dans cette structure pourrait impliquer la possibilité d'un choc culturel pour ces nouveaux arrivants. Cette question a certainement poussé les historiens à se demander si cette augmentation des barbares avait pu causer des changements culturels dans l'armée, ou si ces barbares ont plutôt adopté la culture des Romains. Selon la théorie considérée, les historiens ont pu y voir autant un signe de barbarisation, dans le sens de l'augmentation des barbares qui amenèrent leurs coutumes à être adoptées par l'armée, qu'un signe de romanisation, dans le sens des barbares adoptant la culture romaine dans un effort pour devenir des membres de la société impériale.

1.1.2.1 Barbarisation ou simple recrutement?

Il existe un lien évident entre l'augmentation des barbares dans l'armée romaine tardive et l'apparition (puis l'ascension) des officiers d'origine barbare dans cette même armée. Les romanistes, qui tentent d'expliquer l'augmentation du nombre de barbares dans l'armée romaine, ont souvent attribué à ce phénomène le terme de barbarisation.

Les définitions de la barbarisation varient d'historien en historien. Dans sa thèse, Maxime Emion décrit la barbarisation comme touchant à deux phénomènes : le recrutement de barbares dans l'armée et l'adoption par l'armée romaine de pratiques dites barbares¹⁸. D'autres, comme Elton, sont hésitants à même utiliser le terme de barbarisation quand ils abordent l'apparition des barbares dans l'armée. Elton préfère le mettre entre guillemets quand il écrit «[...] a process often described as "barbarisation." It was not a deliberate policy change but an unintended consequence of the changes in command structures¹⁹.» Parlant ici des officiers, Elton indique que ce qui peut être considéré comme la barbarisation (ainsi que l'ascension des officiers barbares) est une conséquence de la séparation des fonctions civiles (comme celles de gouverneurs) et militaires (officiers, etc.) ainsi que des réformes du commandement tout au long de la dynastie constantinienne. La barbarisation, loin d'être encouragée activement par l'Empire, aurait simplement été une conséquence des diverses réformes de l'Empire tardif.

Le terme « barbarisation » n'est pas toujours utilisé dans l'historiographie anglophone, même si certains historiens parlent d'un changement dans l'armée lié à la présence de barbares. Par exemple, Peter Heather parle moins d'une augmentation du nombre de barbares dans l'armée (souvent considérée comme la principale cause de la barbarisation) que de la nouveauté de voir les barbares servir aux côtés des Romains, les barbares étant auparavant restreints aux forces auxiliaires²⁰. Halsall, quant à lui, ne semble pas avoir de problème à utiliser le terme. Cependant, il critique

¹⁸ Maxime Emion, *Des soldats de l'armée romaine tardive : les protectores (III^e-VI^e siècles ap. J.-C.)*, thèse de Ph.D. (histoire), Université de Rouen-Normandie, 2017, p. 347.

¹⁹ H. Elton, « Warfare and... », p. 347.

²⁰ Peter Heather, *The Fall of the Roman Empire: A New History of Rome and the Barbarians*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 119.

la barbarisation elle-même, pensant que le phénomène des barbares dans l'armée a été exagéré par les Romains et leurs opinions défavorables envers ces derniers²¹.

Le monde francophone, quant à lui, semble toujours utiliser pour faire référence au phénomène de l'armée emplie de barbares, bien qu'il soit surtout appliqué entre guillemets, montrant une hésitation à assumer ce terme. Dans leur ouvrage sur les royaumes barbares, Magali Coumert et Bruno Dumézil mentionnent que la migration de barbares sur le territoire romain « conduit à une "barbarisation" rapide de l'armée romaine »²². Dans sa thèse, Corentin Méa utilise également des guillemets quand il aborde le phénomène du « recrutement massif de non-Romains » au cours du IV^e siècle²³. Méa, tout comme Emion²⁴, mentionne la manière dont le terme barbarisation continue d'être au centre des questions sur les barbares dans l'armée romaine, que ce concept soit pertinent ou non²⁵. Une seule distinction de Méa par rapport aux autres historiens est qu'il apporte un argument en faveur de la barbarisation culturelle, le phénomène de l'adoption de pratiques barbares par l'armée. Il mentionne les *comites sagittarii*, qu'il identifie comme étant de nobles barbares servant dans l'armée romaine²⁶.

La barbarisation, bien qu'encore grandement utilisée dans l'historiographie romaine, a ses limites. Il semble que la théorie de l'adoption des pratiques barbares par l'armée romaine a largement été abandonnée par les historiens. Au lieu de cela, le

²¹ Guy Halsall, *Barbarian Migrations and the Roman West, 376-568*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 147.

²² Magali Coumert et Bruno Dumézil, *Les royaumes barbares en Occident*, Paris, P.U.F., 2017, p. 39.

²³ Corentin Méa, *La cavalerie romaine des Sévères à Théodose*, thèse de Ph.D. (histoire), Bordeaux, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014, p. 164.

²⁴ M. Emion, *Des soldats de l'armée romaine...*, p. 347.

²⁵ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 165.

²⁶ *Ibid.*, p. 166-167.

terme « barbarisation » semble avoir été de plus en plus utilisé pour désigner l'augmentation du nombre de barbares servant dans l'armée romaine. Et même sur ce point, il ne semble pas y avoir encore de consensus. Certains pensent que le recrutement des barbares ne fut pas si important, alors que d'autres y voient un des grands changements de l'empire tardif. La version de la barbarisation présentée par Émion et Elton, qui semblent en accord, sera celle utilisée dans le contexte de cette recherche. Cette définition aidera à expliquer comment des barbares ont pu entrer dans l'armée, et donc comment ils purent gravir les rangs et devenir des officiers.

1.1.2.2 Romanisation : un concept controversé

Cependant, on peut se demander si l'on ne devrait pas plutôt renverser la perspective et se pencher sur les changements culturels affectant les officiers barbares. Après tout, certains de ces barbares avaient été élevés parmi les Romains. On peut par exemple penser à Stilicon, le fils d'un officier vandale qui était déjà au service des Romains²⁷. La romanisation des officiers barbares ne serait-elle donc pas un meilleur angle d'étude ?

Cependant, l'utilisation du terme de romanisation a ses propres problèmes et son propre héritage controversé. Patrick Le Roux indique que le terme nous vient de la moitié du XIX^e siècle, une époque où le colonialisme et l'assimilation des peuples conquis à la culture « supérieure » des Européens étaient à leur sommet²⁸. Sa première utilisation semble dater des travaux de Theodor Mommsen, qui utilisa le mot « romaniser » en 1885, et de Francis Haverfield, qui utilisa le mot romanisation dans le titre d'un de ses ouvrages, *The Romanisation of Roman Britain*²⁹. Leurs écrits

²⁷ I. Hughes, *Stilicho...*, p. 19.

²⁸ Patrick Le Roux, « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 59, n° 2, 2004, p. 287.

²⁹ Patrice Faure, Nicolas Tran et Catherine Virlouvet, *Rome, cité universelle : de César à Caracalla*, Paris, Belin, 2018, p. 749.

étaient en phase avec la période colonialiste dans laquelle ils vivaient, où la romanisation était vue comme cet effort civilisateur des peuples considérés comme sauvages par Rome. Mais avec le colonialisme qui prenait un sens négatif après la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs historiens commencèrent à remettre en question le concept même de romanisation. Cela débuta avec les années 1960 et 1970, où l'on voit apparaître la notion de résistance à la romanisation. Au lieu de voir la romanisation comme la civilisation des « sauvages », le concept devint plutôt un symbole de l'oppression du colonisateur sur les populations, qui résistèrent pour garder leur culture³⁰.

Cependant, même ces idées sont aujourd'hui contestées. À leur place, on tenta plutôt d'approcher la romanisation de façon plus équilibrée. Greg Woolf a par exemple avancé l'idée que la culture romaine n'était pas uniforme, mais propre à chaque province, et donc qu'il s'agissait d'un mélange entre la culture locale et celle des conquérants, avec un effort d'intégration de la part des Romains envers leurs nouvelles populations³¹. Dans une même veine, Jane Webster avance plutôt le terme de « créolisation ». Elle se base sur le mélange culturel qui eut lieu dans les Caraïbes durant et après la colonisation, qui mena au développement de la culture créole entre 1760 et 1870³², et applique une vision similaire à l'Empire romain³³. Dans cette optique, c'est l'adoption des deux cultures (conquise et conquérante) qui mène à la culture romaine d'empire.

Malgré cette remise en question, certains défendent encore le terme de romanisation. Comme le pointe Miguel John Versluys, ce débat « révisionniste » est

³⁰ P. Faure, N. Tran et C. Virlovet, *Rome, cité universelle...*, p. 755.

³¹ Greg Woolf, « Beyond Romans and Natives », *World Archaeology*, vol. 28, n° 3, 1997, p. 342-343.

³² Jane Webster, « Creolizing the Roman Provinces », *American Journal of Archaeology*, vol. 105, n° 2, 2001, p. 220.

³³ *Ibid.*, p. 209-210.

limité à la Grande-Bretagne et ancré dans un contexte marqué par l'histoire de l'impérialisme britannique³⁴. Versluys suggère plutôt de simplement adapter le terme de romanisation à l'étude moderne. Il affirme qu'il faut arrêter de se questionner sur la valeur positive ou négative de la romanisation et se concentrer sur la place de Rome et des autres cultures dans ce procédé pour regarder qui entre Rome et les populations locales eut le plus grand impact dans ces changements culturels³⁵. Cette approche est très différente des précédentes, préférant repenser et recontextualiser la romanisation au lieu de s'en débarrasser et de la corriger comme le font Woolf et Webster. Mais, quelle que soit la définition de la romanisation, son impact sur les autres cultures fut réel.

La romanisation et la barbarisation sont étroitement liées dans le développement des officiers barbares. La barbarisation numérique de l'armée mena directement à l'augmentation du nombre de barbares promus, et donc statistiquement à l'apparition des officiers barbares. C'est cette augmentation numérique des barbares, bien plus que l'aspect culturel du phénomène, qui est important pour la montée des officiers barbares. Au contraire, la romanisation culturelle est probablement bien plus présente dans le contexte de leur ascension que la barbarisation. Plus ils montaient dans la hiérarchie, plus ces officiers se retrouvaient affectés par la culture romaine. On peut donc se demander si des officiers barbares, désireux de devenir membres de l'élite impériale, n'ont pas adopté les coutumes romaines et élevé leurs enfants en Romains. La place des officiers barbares dans l'aristocratie romaine est un aspect important du sujet, d'où la nécessité de voir ce qui a été fait précédemment.

³⁴ Miguel John Versluys, « Understanding Objects in Motion. An Archaeological Dialogue on Romanization », *Archaeological Dialogues*, vol. 21, n° 1, juin 2014, p. 3-6.

³⁵ *Ibid.*, p. 5.

1.1.3 L'étude des officiers barbares de nos jours

Malgré un regain d'intérêt depuis quelques décennies pour tout ce qui touche à l'empire tardif, le cas des officiers barbares n'a reçu que peu d'attention de la part des romanistes. Certes, certains des officiers les plus importants de la fin du IV^e siècle et du V^e siècle ont fasciné les historiens, mais c'est en grande partie à cause de leur rôle dans le déclin et la subséquente chute de l'Empire romain d'Occident. On peut par exemple penser à Stilicon ou encore Ricimer, qui ont fait l'objet de recherches dans le domaine académique et populaire au travers d'études et de biographies modernes. Cependant, cette attention semble avoir été majoritairement centrée sur certains individus précis, leurs vies, leurs succès et leurs carrières, sans objectif de les connecter aux officiers barbares en général. Le phénomène des barbares dans le haut commandement militaire de l'armée romaine tardive n'a donc été exploré qu'à de rares occasions par les historiens, et encore moins quand il s'agit des premiers officiers barbares ayant gravi les rangs sous la dynastie constantinienne.

Ce manque d'intérêt pour les officiers barbares est également visible dans les nombreuses études sur l'organisation et la stratégie de l'armée durant l'empire tardif et des réformes qui eurent lieu sous la tétrarchie, ne se penchant que peu sur les officiers barbares et ne faisant aucun lien entre eux et les réformes. Cependant, les historiens ont effleuré ce sujet à l'occasion, souvent dans le cadre de réflexions plus génériques, et fournirent donc des bases pour une analyse plus approfondie du sujet.

1.1.3.1 Approche biographique : les grands héros antiques

Bien que les officiers barbares de la dynastie constantinienne n'aient pas reçu beaucoup d'attention, certains individus particuliers ont été le sujet d'un grand nombre d'études à caractère biographique. Les deux principaux bénéficiaires de cette attention sont deux généraux barbares ayant joué un rôle important dans le dernier siècle de l'Empire romain d'Occident. Le premier est Stilicon, le régent de

l'Empereur Honorius entre 395 et 409. Le second est Ricimer, l'officier barbare d'origine suève qui, de sa montée en puissance en 455 à sa mort en 472, fut le réel maître de l'Empire.

Il faut mentionner que cet intérêt pour Stilicon et Ricimer n'est pas une nouveauté, les deux individus ayant déjà un rôle dominant dans *The Decline and Fall of the Roman Empire* d'Edward Gibbon³⁶. Bien que les idées de Gibbon ne soient plus d'actualité, son intérêt pour ces individus l'est toujours. Cela se voit encore au travers de recherches sur Ricimer comme celle de Max Flomen, « The Original Godfather: Ricimer and the Fall of Rome ». Dans son article, Flomen tente de retracer les intentions et les motivations de Ricimer à travers ses 15 ans au pouvoir (457-472)³⁷. Ian Hughes a également écrit un ouvrage allant dans la même direction, *Stilicho: The Vandal who Saved Rome*, réalisé pour le grand public. Hughes est direct sur le genre de texte qu'il présente, commençant son introduction par la phrase « This book tells the story of one man, Flavius Stilicho³⁸. » Cette approche plus biographique est aussi présente dans l'ouvrage de John Michael O'Flynn sur les hommes forts de l'Empire romain d'Occident, qu'il qualifie de « generalissimo ». Stilicon et Ricimer ont tous les deux reçu un chapitre sur leur période d'influence, leur administration et leurs objectifs. Ce qui est intéressant avec le livre d'O'Flynn est qu'il consacre également l'intégralité de son premier chapitre aux officiers francs Mérobaudes, Bauto et Arbogast, qui furent actifs entre 363 et 395, et qui formaient le pont entre les officiers barbares des Constantinien et les barbares contrôlant les divers empereurs comme Stilicon³⁹. Ces individus ont donc reçu une attention individuelle de la part

³⁶ Edward Gibbon, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, New York, Harper & Brothers, 1836, p. 1734-1797, 2082-2137.

³⁷ M. Flomen, « The Original Godfather... », p. 9.

³⁸ Ian Hughes, *Stilicho: The Vandal Who Saved Rome*, Barnsley, Pen & Sword Books Ltd, 2010, p. 19.

³⁹ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 1-13.

des auteurs et des historiens à cause de leurs carrières si importantes dans l'histoire de l'Empire romain. Cependant, leur vie, qui semble exceptionnelle, n'offre que peu de connaissances sur le phénomène général des officiers barbares.

1.1.3.2 Les chiffres de l'approche quantitative

L'un des plus grands experts modernes sur le sujet de l'armée romaine tardive et des réformes militaires qui eurent lieu au début de l'empire tardif, Elton a écrit plusieurs ouvrages sur le sujet, dont *Warfare in Roman Europe, 350-425*. Parmi les différents points abordés, l'historien se tourne notamment vers l'augmentation du nombre d'officiers dans l'armée romaine tardive. Cela fait de lui l'un des rares historiens à avoir abordé cet aspect spécifique de la barbarisation de l'armée. Cependant, il le relègue à une simple annexe de sept pages qui sert de complément à son chapitre traitant de l'augmentation des recrues d'origine barbare dans l'armée tardive⁴⁰. Elton se concentre surtout sur la présentation statistique et quantitative de données liées aux officiers barbares, utilisant trois tableaux pour montrer ses résultats. Le premier tableau⁴¹ (table 7) offre une compilation des diverses charges de haut rang et du nombre d'individus les ayant occupées au fil du temps⁴². Il divise ensuite ce même tableau entre les divers peuples considérés comme barbares, en particulier les peuples germaniques, et les officiers d'origine romaine. Il sépare ces catégories par époques, couvrant les années 350 à 476, l'année de la chute de l'Empire romain d'Occident. Son second tableau⁴³ est une synthèse du tableau précédent en incluant une catégorie générale pour tous les autres rangs qu'il n'a pas mentionnés auparavant⁴⁴. Quant à son troisième tableau, il a pour objectif de rassembler les

⁴⁰ H. Elton, *Warfare in Roman Europe*..., p. 272-277.

⁴¹ *Ibid.*, p. 273.

⁴² *Ibid.*, p. 272-277.

⁴³ *Ibid.*, p. 274.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 272-277.

officiers qu'Elton considère comme barbares et de les rattacher à un des régiments actifs aux IV^e ou V^e siècles⁴⁵. Certes, l'annexe d'Elton n'offre que peu d'informations et n'apporte aucune réelle théorie pour expliquer cette augmentation. Cela n'empêche pas Héloïse Harmoy-Durofil, qui a fait la recherche la plus exhaustive sur le sujet, de le mentionner comme un précurseur dans le champ de recherche⁴⁶, et d'autres historiens utilisent également cette annexe d'Elton pour parler du sujet⁴⁷.

François Gauthier, dans un mémoire de maîtrise portant sur l'organisation militaire de l'armée tardive en Gaule, consacre une page et demie aux officiers barbares dans l'armée romaine tardive. Suivant l'annexe de l'ouvrage d'Elton comme sa base, il soutient les arguments de ce dernier sur l'augmentation de la quantité des officiers barbares : « Ainsi, il a été calculé qu'entre 324 et 395, environ un quart des *magistri militum* desquels nous possédons le nom auraient pu être d'origine germane⁴⁸. » Gauthier soutient ainsi les mêmes conclusions que celles d'Elton, affirmant par exemple que seulement le tiers des officiers, au plus, étaient barbares. Cette statistique est cependant appliquée à l'an 378 et au-delà, et ce jusqu'aux grandes migrations barbares en Gaule en 406-407, Gauthier ne se penchant pas sur les officiers barbares de la période constantinienne⁴⁹.

Elton mentionne rapidement le cas des officiers barbares dans un chapitre du *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*. Il indique qu'avec la division du militaire et de l'administration sous Dioclétien, les soldats de carrière avaient plus facilement accès à des postes de haut rang, qui étaient auparavant réservés aux

⁴⁵ H. Elton, *Warfare in Roman Europe*..., p. 272-277.

⁴⁶ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares*..., p. 6.

⁴⁷ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire*..., p. 109.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 109.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 108.

aristocrates⁵⁰. Malgré le fait qu'il s'agisse d'un court passage, il permet à Elton d'avancer l'idée qu'il existait un lien entre l'augmentation du nombre des officiers barbares et la barbarisation de l'armée.

L'approche quantitative des travaux précédents permet d'étudier l'évolution du nombre d'officiers d'origine barbare dans l'armée romaine, et ce tout au long des dynasties successives. Cependant, d'autres historiens ont favorisé une approche plus qualitative, préférant analyser les carrières de certains officiers barbares particuliers au lieu de se baser principalement sur les données quantitatives.

1.1.3.3 Études de cas : un individu à la fois

L'approche quantitative n'est pas efficace dans toutes les situations. Il faut parfois se tourner vers les individus pour avoir une image plus précise, une précision que le quantitatif ne peut pas toujours donner. Outre les portraits des généraux vedettes évoqués plus haut, l'historien J.F. Drinkwater utilise des études de cas quand il aborde les officiers barbares dans l'armée romaine tardive. Drinkwater a écrit un livre sur la relation entre l'Empire romain et les Alamans, un peuple germanique actif en Europe du III^e au V^e siècle après J-C. Dans cet ouvrage, *The Alamanni and Rome 213-496 (Caracalla to Clovis)*⁵¹, il inclut un chapitre portant sur le service d'Alamans dans l'armée romaine et les officiers ayant gravi les rangs de la structure militaire et politique sous l'empire tardif. L'approche de Drinkwater dans son chapitre diffère de la courte annexe présentée par Elton sur plusieurs points. Contrairement à Elton, qui sous-divise ses données entre les différentes cultures et nationalités des officiers (en plus de leur rang), Drinkwater se concentre uniquement sur la carrière des Alamans servant dans l'armée romaine. De plus, leur approche historique respective est bien

⁵⁰ H. Elton, « Warfare and... », p. 330-331.

⁵¹ J. F. Drinkwater, *The Alamanni and Rome 213-496 (Caracalla to Clovis)*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 408p.

différente. Alors qu'Elton se tourne vers le quantitatif, utilisant surtout des statistiques pour soutenir ses hypothèses, Drinkwater préfère aborder les différents officiers sous l'angle d'études de cas, qu'il utilise pour retracer le parcours des officiers alamans. Les deux historiens se distinguent également dans leurs objectifs. Elton tentait de prouver la barbarisation de l'armée en présentant des statistiques indiquant que le nombre d'officiers barbares augmenta au long des décennies. Drinkwater, quant à lui, essaye plutôt de présenter les différents officiers barbares d'origine alamane et de montrer le genre de carrière typique que ces individus pouvaient avoir à l'époque.

L'approche qualitative qu'offrent les études de cas permet ainsi de voir en détail la vie de ces officiers barbares, comme le fait Drinkwater avec ces officiers alamans. Cependant, il ne s'agit encore que d'un chapitre au sein d'un ouvrage de portée plus large. À ce jour, il n'y a eu que deux recherches se penchant exclusivement sur les officiers barbares.

1.1.3.4 Alain Chauvot et la définition des barbares

Alain Chauvot est probablement l'un des grands experts dans le monde historiographique français quand il est question des barbares et de leur perception durant l'empire tardif. Son ouvrage *Les « barbares » des Romains : représentations et confrontations*⁵², qui sera utilisé dans cette recherche, apporte notamment une grande attention à la relation entre Rome et les peuples barbares germaniques, ainsi que la perception que les Romains pouvaient avoir envers ces étrangers et leurs sociétés. Ses travaux sont certainement importants pour la compréhension des barbares aux IV^e et V^e siècles.

⁵² Alain Chauvot, *Les « barbares » des Romains : représentations et confrontations*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 533p.

Mais qu'en est-il des officiers barbares ? Au long de ses travaux, Chauvot s'est également penché sur eux, dans son article de 1992 intitulé « Origine sociale et carrière des barbares impériaux au IV^e siècle après J.-C. »⁵³, un article de 12 pages à leur sujet. Cette courte recherche essaye notamment de comprendre de quels groupes sociaux les officiers barbares de l'époque provenaient, ainsi que la relation entre l'origine de ces officiers et leurs carrières. Pour ce faire, il utilise principalement des données quantitatives, avec quelques études de cas rapides pour souligner des exemples importants sur le sujet. Mais contrairement à ce mémoire, l'article de Chauvot ne se concentre que sur les origines, pas sur la carrière entière de ces officiers barbares. De plus, il couvre l'entièreté du IV^e siècle, avec un accent particulier sur la seconde moitié avec les dynasties valentiniennes et théodosiennes (en opposition au rôle central des Constantinien dans cette recherche). Il s'agissait là d'un article pour préciser le sujet, mais sans pour autant le développer en une longue recherche.

1.1.3.5 Chefs et officiers barbares dans la *militia armata*

Même si les barbares ont été mentionnés à plusieurs reprises par les romanistes, leur lien avec l'armée tardive fut limité à leur relation avec Rome, son armée, ainsi que la barbarisation de l'empire tardif, quand les barbares devinrent de plus en plus fréquents au IV^e siècle. Les officiers barbares ont une place dans l'historiographie romaine qui peut être perçue comme minime, voire inexistante. Les quelques ouvrages qui en parlent ne se concentrent pas sur le sujet, les reléguant à une annexe ou un sous-chapitre pour soutenir une argumentation sur la barbarisation rapide de l'armée aux IV^e et V^e siècles, ou bien à un chapitre se concentrant sur un groupe particulier d'officiers et non pas sur les officiers barbares en général.

⁵³ Alain Chauvot, « Origine sociale et carrière des barbares impériaux au IV^e siècle après J.-C. », dans Edmond Frézouls (dir.), *La mobilité sociale dans le monde romain*, Strasbourg, AECR, 1992, p. 173-184.

La seule réelle exception à ce constat est la thèse de doctorat d'Harmoy-Durofil, qui chercha à expliquer leur ascension et à trouver une corrélation dans les sources tout en analysant leur cheminement et leurs origines ethniques et culturelles.

La recherche d'Harmoy-Durofil centrée sur l'armée et la barbarisation de l'armée reste l'étude la plus exhaustive sur le sujet des officiers barbares. Cette thèse de doctorat, *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IV^e- VI^e siècle)*, est décrite par l'auteure comme étant une « étude prosopographique basée sur les chefs barbares et les officiers barbares ou d'origine barbare dans la *Militia armata* des IV^e - VI^e siècles de notre ère⁵⁴ ». Pour sa thèse, elle utilise l'annexe à la fin de l'ouvrage d'Elton, qu'elle qualifie comme étant la seule recherche abordant la place historique des officiers barbares à la période tardive⁵⁵. Comme notre recherche, elle ne se limite pas géographiquement à une région de l'empire à cause des divisions et réunifications du pouvoir impérial du IV^e siècle au VI^e siècle. Harmoy-Durofil couvre en outre toute la période des officiers barbares, le début étant placé au règne de l'Empereur Constantin le Grand (306-337), et l'année 502 servant comme date de fin.

Son approche est un mélange des deux perspectives historiographiques précédemment mentionnées. En plus d'utiliser des études de cas pour soutenir ses théories, elle s'appuie sur des données statistiques concernant les officiers barbares. Comme Elton, Harmoy-Durofil se concentre sur l'origine ethnique des divers officiers barbares à travers les époques. Mais plus que toute autre méthode, elle suit le procédé de la *Prosography of the Later Roman Empire*, sa thèse contenant une longue liste de fiches biographiques détaillant tous les officiers barbares dont elle a pu confirmer l'existence, en notant 315 au total. Cela démontre comment une prosopographie est nécessaire à toute étude de cas sur les officiers barbares, d'où la

⁵⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 14.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 6.

nécessité d'en faire une pour ce mémoire. Avec sa recherche, elle avance l'idée que la plupart des officiers barbares sont des nobles qui entretiennent encore des liens avec leurs peuples d'origine⁵⁶. Cependant, elle insiste aussi sur leur désir de s'intégrer dans la société romaine, montrant qu'ils sont partagés entre leur peuple d'origine et leur nouvelle société⁵⁷.

La thèse d'Harmoy-Durofil représente la première recherche se concentrant uniquement sur les officiers barbares. Elle offre des statistiques précises sur les origines et les fonctions de la majorité de ces individus, permettant de dresser un portrait de leur évolution du IV^e au VI^e siècle. Il s'agit là d'une base extrêmement importante pour toute recherche se penchant sur les officiers barbares. Alors en quoi le présent mémoire se distingue-t-il de la thèse d'Harmoy-Durofil ? D'abord, nous nous concentrons sur une période particulière de l'histoire des officiers barbares de l'armée romaine tardive, contrairement à Harmoy-Durofil qui les étudie comme un seul groupe à travers plus d'un siècle d'histoire romaine. Cela permettra d'identifier la situation spécifique aux premiers officiers barbares, au lieu de toujours les voir groupés ensemble et dans l'ombre des grands généraux du V^e siècle. De plus, Harmoy-Durofil accorde une importance particulière aux origines ethniques des différents officiers, ce facteur jouant un grand rôle dans sa thèse. À l'opposé, bien que les origines culturelles et sociales jouent une place importante dans ce mémoire, nous nous pencherons plutôt sur l'identité qui en résulte et sur le point de départ des carrières que sur l'origine barbare elle-même. Notre recherche se concentrera principalement sur la dimension sociale du sujet : l'ascension de ces officiers barbares, d'abord au sein de l'armée romaine puis au sein de la société et de l'administration impériale. La mobilité sociale, l'acquisition de pouvoir politique à l'époque constantinienne et l'identité qui se crée par leur mouvance au sein de la

⁵⁶ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 479.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 10.

société impériale seront donc au centre de notre recherche, à l'opposé de la comparaison statique des diverses situations et origines des officiers barbares à travers l'empire tardif que fait Harmoy-Durofil.

Les officiers barbares ne sont presque jamais le sujet de recherches. Pourtant, les réformes de l'armée, qui permirent l'apparition des officiers barbares, ont été amplement étudiées. Cela mena à ce que les romanistes ont qualifié de barbarisation de l'armée, qui permit l'ascension des officiers barbares et les exposa possiblement à la romanisation à travers leur contact avec la culture romaine. En se tournant vers leur carrière sous les Constantinien, on peut donc en apprendre un peu plus sur un groupe souvent ignoré par les historiens. Comprendre l'ascension des officiers barbares, un groupe qui joua un rôle si important sous la dynastie théodosienne ainsi que durant les dernières années de l'empire d'Occident, serait donc un excellent apport à l'historiographie de l'Empire romain tardif.

1.2 Problématique

Les officiers barbares ayant servi sous la dynastie constantinienne seront donc au centre de cette recherche, qui entend se pencher sur leur ascension et leur place dans l'Empire romain de l'époque, et ainsi aider à combler les lacunes de l'historiographie concernant ces officiers. Au niveau du cadre historique, la recherche sera limitée à la période couvrant l'ascension de Constantin le Grand en 306 jusqu'à la mort de l'Empereur Julien en 363, une période qui voit les grandes transformations du début de ce que les historiens désignent comme l'Antiquité tardive. Le choix des Constantinien (Constantin, Constance II, Julien) et de leurs règnes (306-337, 337-361, 361-363) permet d'explorer la période pendant laquelle les officiers barbares apparurent pour la première fois de façon prédominante, la période de l'ascension des officiers barbares qui fut peu étudiée par les historiens. En revanche, l'Empereur Jovien (363-364), qui est parfois perçu comme faisant partie de la dynastie

constantinienne, ne sera pas considéré ici à cause de son court règne et de son manque de relation dynastique avec les Constantinien.

Au niveau du cadre géographique, l'Empire romain tout entier sera considéré, avec une attention particulière à l'Occident puisque la plupart des officiers barbares de l'époque constantinienne descendaient de peuples vivant de l'autre côté du Rhin. De plus, il n'y avait pas de réelle division de l'empire en soi avant la dynastie valentinienne (364-392), voire possiblement la dynastie théodosienne (379-457). D'ailleurs, trois des empereurs constantiniens (Constantin, Constance II et Julien) régnèrent seuls sur l'empire durant leur règne, rendant la notion de division territoriale occident-orient problématique pour la période. La concentration sur l'Occident est également motivée par la plus grande quantité d'informations sur les officiers barbares dans la région comparée aux officiers de l'Orient. Le cadre de cette recherche, géographiquement vaste, mais chronologiquement ciblé, permettra ainsi de se pencher sur la question de l'émergence des officiers barbares.

Lors du siècle précédent, les barbares n'étaient présents dans l'armée que comme alliés, combattant aux côtés des Romains sans réellement faire partie de l'armée elle-même. Mais à partir de la fin du III^e siècle, ils commencèrent rapidement à être incorporés dans l'armée avant d'apparaître de plus en plus fréquemment parmi les officiers de haut rang, et ce tout au long du IV^e siècle. N'étant pas des citoyens romains à l'origine, leur place dans la structure militaire est bien différente de celle des officiers romains traditionnels. Leur ascension était inexistante avant Constantin et ses successeurs. Dioclétien et ses prédécesseurs n'avaient que des Romains parmi leurs officiers. La présence de barbares au sein du haut commandement des Constantinien est donc un phénomène nouveau à l'époque. Leur montée dans les rangs de l'armée, un phénomène qui a pavé le chemin pour les prochaines générations d'officiers barbares, vaut la peine d'être explorée. Alors comment firent-ils leur apparition ?

Pour répondre à cela, comprendre les réformes de l'armée sera nécessaire, étant donné la façon dont elles changèrent les fonctions du commandement et confirmèrent la division du militaire et du civil. Ces réformes, mises en place sous la tétrarchie et la dynastie constantinienne, permirent à l'armée d'acquérir un énorme pouvoir au sein de l'administration impériale et multiplièrent les charges des officiers, charges qui étaient auparavant réservées aux milieux sénatoriaux. On peut donc se demander à quel point ces réformes ont joué un rôle dans l'apparition et l'ascension des officiers barbares, en leur offrant des conditions d'ascension plus favorables ou nombreuses au sein de l'armée.

Il faut savoir à quoi ressemblait la carrière typique d'un officier barbare sous la dynastie constantinienne, et donc comprendre la place qu'ils occupaient au sein de l'armée romaine. Certes, cela veut dire identifier les diverses fonctions occupées par ces officiers au long de leur carrière et les définir. Mais il ne faut pas s'arrêter à l'énumération de ces rangs et charges. Les fonctions qu'ils occupèrent, de leur recrutement au sommet de leurs carrières, tracent la trajectoire typique qui était unique à ces officiers barbares constantiniens. Comprendre leur place dans l'armée implique non seulement de voir comment les officiers barbares étaient recrutés et se joignaient à l'armée romaine, mais aussi de comprendre comment et pourquoi ces barbares arrivaient à gravir les rangs de l'armée.

Mais la place qu'ils occupaient dans l'armée ne permet pas forcément de savoir quelle place ils occupaient de façon plus large au sein de la société romaine. Leurs successeurs eurent certes une grande influence à la cour et une grande habileté sociale et politique, mais était-ce le cas pour les officiers constantiniens ? Il est certainement important de se questionner sur leurs rangs dans la société romaine et la cour impériale. Une compréhension des méthodes utilisées par ces officiers barbares permettra de se faire un portrait plus clair de leur situation sociale, et donc de

comprendre leur situation à l'intérieur non seulement de l'armée, mais de la cour et de l'empire en général.

Mais vivre et avoir une place au sein de la société romaine et être Romain sont deux choses bien différentes. Après avoir observé la place qu'avaient les officiers barbares, autant dans l'armée que dans la société romaine, il restera le sujet de leur identité. Subissaient-ils les effets de la romanisation à travers divers aspects de la société romaine et s'adaptaient-ils en se créant une nouvelle identité ou restaient-ils plus proches de leur culture originelle. Cette question est d'autant plus complexe que les deux options ne sont pas mutuellement exclusives, un officier barbare pouvant tout autant opérer comme un Romain, mais en gardant sa culture barbare.

Pour répondre à ces différents questionnements en prenant en compte la période, il faut regarder quelle sorte de pouvoir ces officiers avaient à l'époque, les rôles aussi militaires que politiques qu'ils occupaient et leur impact et pouvoir sur l'empereur et sa cour. Des études de cas permettront de comprendre le type de carrière que ces officiers avaient dans l'administration romaine, plusieurs d'entre eux atteignant des rangs élevés. Enfin, il y a la question de leur loyauté. On peut se demander si leur loyauté à Rome a priorité sur les liens qu'ils entretiennent avec leurs peuples d'origine ou s'ils gardaient un quelconque attachement envers leurs confrères barbares. Cette dichotomie entre leur service envers l'empire et leurs statuts de barbares laisse ainsi plusieurs questions. Mais tous ces aspects des officiers barbares constantiniens restent encore aujourd'hui méconnus. Cette recherche aidera donc à apporter certaines réponses à ces problèmes et à éclairer un groupe méconnu.

1.3 Méthodologie

Mais il est impossible de répondre aux nombreux points de cette problématique en se basant uniquement sur les œuvres qui furent faites auparavant. Les officiers barbares, bien que moins détaillés que les Romains, sont tout de même présents dans

les sources anciennes, d'où le besoin vital d'utiliser celles qui prennent en compte ces individus. Cependant, ces informations doivent être organisées et étudiées à l'aide de trois méthodes d'étude historiographiques : les études de cas, l'approche quantitative, et le plus important pour cette recherche, la prosopographie. Ces trois approches permettent ensemble de rassembler les informations des sources en une série de concepts clés qui touchent au sujet des officiers barbares.

1.3.1 Sources

Les sources littéraires seront au centre de ce mémoire, puisqu'elles sont la principale source d'informations sur la période pour le sujet des officiers barbares. Les principales sources seront les grands historiens romains qui ont couvert la période constantinienne, soit Zosime, Ammien Marcellin et Aurelius Victor. Le fait qu'ils étaient parmi les seuls auteurs romains à avoir écrit l'histoire de la période les rend essentiels pour ce mémoire.

Des trois, seul Ammien Marcellin a l'avantage d'avoir été un contemporain et d'avoir côtoyé les coulisses du pouvoir de l'époque, ayant vécu sous la dynastie constantinienne ainsi que sous leurs successeurs les Valétiens (364-394) et les Théodosiens (379-457). Ayant passé une partie de sa carrière dans l'armée, il possède des informations importantes sur plusieurs officiers barbares de l'époque, officiers qu'il a possiblement côtoyés. Son ouvrage *Res gestae* est une bonne source primaire sur la vie de ces individus. Mais il ne faut pas ignorer le fait qu'il avait une opinion très subjective (et négative) quand il s'agissait des barbares⁵⁸. Il semble cependant que cette opinion était uniquement dirigée envers les barbares en général, les officiers barbares ne recevant presque jamais de commentaire anti-barbare de sa part. La version de son ouvrage qui sera utilisée est une traduction française d'Édouard

⁵⁸ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 57.

Galletier, datant de 1968⁵⁹, avec une traduction anglaise de J.-C. Rolfe parfois utilisée pour la compléter, celle-ci datant de 1920⁶⁰.

Quant à Zosime, bien qu'il ait écrit plus d'un siècle après les Constantinien, son ouvrage reste l'un des seuls travaux historiques romains qui décrit le règne des Constantinien du début jusqu'à sa fin (l'ouvrage d'Ammien Marcellin ne commence qu'au milieu du règne de Constance II). *L'Histoire Nouvelle* de Zosime est ainsi nécessaire à toute recherche qui couvre l'entièreté de la période constantinienne. Cependant, il fut écrit plus d'un siècle après la dynastie constantinienne. Décrivant l'empire d'Occident bien après les événements, Zosime apporte un récit moins détaillé que celui d'Ammien Marcellin. N'étant pas un contemporain et ayant une plus longue période à couvrir, ses informations sont rarement très développées. Cela n'empêche pas Zosime d'être une des sources principales sur la période. Comme avec Ammien Marcellin, une traduction en français sera utilisée, celle de F. Paschoud réalisée en 1971⁶¹, pour accompagner la version originale en grec.

Certes moins connu qu'Ammien Marcellin, Aurelius Victor est un autre contemporain des Constantinien, ayant été actif dans l'administration impériale vers la fin de la Dynastie constantinienne, en particulier sous le règne de Julien l'Apostat (361-363). Aurelius Victor se distingue d'Ammien Marcellin de deux façons. Contrairement à son contemporain, ses écrits étaient adressés à tous les Romains lettrés, et non pas seulement à l'élite sénatoriale, donnant une vision moins complexe (et donc plus accessible), mais aussi avec un angle de vue différent de celui d'Ammien Marcellin. Deuxièmement, il n'était pas aussi proche des événements que

⁵⁹ Ammien Marcellin, *Histoire*, trad. Édouard Galletier, Paris, Les Belles Lettres, 1968.

⁶⁰ Ammien Marcellin, *L'Histoire*, trad. J.C. Rolfe (*The History*), Londres, Loeb Classical Library, 1935.

⁶¹ Zosime, *Histoire nouvelle*, trad. F. Paschoud, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

son collègue, d'où le manque de détails en comparaison avec ce dernier. En plus d'une version latine, une traduction de son ouvrage *Le Livre des Césars*, par Pierre Dufraigne en 1975, sera utilisée dans cette recherche⁶².

Un autre exemple d'un historien contemporain tentant d'offrir un ouvrage plus accessible est celui d'Eutrope. Comme Aurelius Victor et Ammien Marcellin, il avait été un fonctionnaire vers la fin de la dynastie constantinienne. Son œuvre, l'*Abrégé de l'histoire romaine*⁶³, fut commandée par l'Empereur Valens (364-378). La proximité de ce règne avec la dynastie constantinienne et le fait qu'Eutrope ait été un contemporain de Constance II et de Julien font de son œuvre une source importante pour avoir le portrait le plus fidèle de la période. Cependant, il ne faut pas ignorer le fait que son texte a été commandé par un empereur, et donc avait un objectif précis qui n'était pas forcément d'être honnête et entièrement véridique. Il n'est pas clair ce que fut l'objectif de Valens en commandant cet ouvrage, mais il s'agit d'un détail qu'il faut garder en tête dans l'étude de cette source. La traduction utilisée ici sera celle de Nicolas-Auguste Dubois, datant de 2002.

Bien que n'étant pas des ouvrages d'histoire, les panégyriques écrits sous les Constantinien, ces discours servant à glorifier les réalisations d'un empereur, peuvent être utiles à cette recherche. On peut par exemple penser à ceux de Julien l'Apostat, le dernier empereur constantinien. Durant le règne de son cousin Constance II, Julien écrivit plusieurs panégyriques qui peuvent donner une idée de la façon dont la propagande impériale présentait la cour à l'époque. Cela est important puisque ces panégyriques peuvent faire mention des officiers qui appartenaient à cette cour impériale, au moins pour les plus éminents d'entre eux. Le corpus de sources de cette

⁶² Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars*, trad. Pierre Dufraigne, Paris, Les Belles Lettres, 1975, 213p.

⁶³ Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, trad. A. Dubois, Clermont-Ferrand, Éditions Paleo, 2002, Livre 10, 7, 169p.

recherche compte la collection des panégyriques connus comme les *Panégyriques latins*, sur la base d'une traduction d'Édouard Galletier datant des années 1949-1955⁶⁴. Plusieurs de ces panégyriques avaient été écrits au temps des Constantinien, et donc recèlent des informations utiles sur la politique de l'époque. Cependant, il faut prendre en compte le fait que ces discours avaient pour objectif de satisfaire et de complimenter l'empereur. Leur but n'était pas d'être objectifs, mais glorifiants, un facteur dont il faudra tenir compte.

Des sources épistolaires seront également utilisées pour cette recherche, incluant notamment les lettres de l'Empereur Julien. Ces dernières offrent la vision d'un empereur sur ses contemporains, quelque chose d'unique pour la période. Notamment, ces lettres mentionnent des officiers barbares ainsi que l'opinion des Romains à leur sujet dans l'armée. Cependant, il s'agit très probablement de la source la plus subjective de notre corpus. Julien écrivit ces lettres pour s'adresser à des individus particuliers (comme au sénat, par exemple). Pour cette raison, les lettres de Julien doivent être étudiées avec le soutien d'autres sources pour s'assurer d'éviter les informations erronées. Les traductions des œuvres de Julien utilisées ici, incluant les panégyriques mentionnés plus haut, seront la traduction de Joseph Bidez, réalisée en 1923⁶⁵, et celle d'Eugène Talbot, réalisée en 1863⁶⁶ (celle de Talbot étant plus ancienne, mais aussi plus complète dans son nombre de documents).

Une autre correspondance qui sera utile est celle du rhéteur Libanios. À travers ses lettres, Libanios présentait un témoignage de la société impériale dans laquelle l'élite et les officiers barbares évoluaient. Notamment, il apporte une certaine lumière

⁶⁴ *Panégyriques latins*, trad. d'Édouard Galletier, Paris, Les Belles Lettres, 1949-1955, 3 volumes.

⁶⁵ Julien, *Oeuvres complètes*, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, 2 tomes.

⁶⁶ Julien, *Oeuvres complètes*, trad. d'Eugène Talbot, Paris, Henri Plont, 1863, <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/julien/table.htm>

sur le fonctionnement du clientélisme au IV^e siècle. Les contacts et les relations étaient aussi importants à l'avancement dans la société romaine que le talent et le mérite. Comprendre le patronat comme il était conçu au IV^e siècle peut donc permettre d'expliquer une méthode d'ascension sociale et politique pour les barbares dans l'armée romaine. Mais cela ne sera pas facile, car Libanios a écrit des lettres et non pas des ouvrages. Cela veut dire que les informations ne sont pas organisées, mais plutôt divisées au hasard entre les diverses lettres. La traduction de Bernadette Cabouret datant de 2000 sera utilisée⁶⁷ pour cette recherche.

À cela s'ajoutent également quelques textes ecclésiastiques que l'on peut utiliser pour cette recherche. Eusèbe de Césarée, Socrate de Constantinople et Philostorgius, tous des hommes religieux de l'Empire romain tardif, ont côtoyé des officiers barbares et en ont parlé dans leurs écrits. Les œuvres ecclésiastiques ont un biais évident : leur point de vue prochrétien. Leurs écrits se penchaient principalement sur le christianisme pour les chrétiens, et en particulier pour les chrétiens nicéens (le courant auquel ces auteurs appartenaient). Ce biais religieux peut pousser les auteurs chrétiens à tout regarder sous la loupe du christianisme contre le paganisme, ce qui affectait parfois leur perception des barbares.

Tous ces ouvrages et documents forment donc le corpus de sources de cette recherche, fondée sur des documents de nature littéraire. Le nombre limité de sources est malheureusement le résultat du problème fréquent de la perte des sources à travers le temps. Beaucoup des sources du IV^e siècle n'ont pas survécu jusqu'à notre ère. Les années 340, soit le début du règne des fils de Constantin (Constance II et Constant), sont une décennie qui souffre particulièrement de ce problème, les informations que nous avons sur la période étant souvent minces et sans grands détails. Et cela n'inclut

⁶⁷ Libanios, *Lettres aux hommes de son temps*, trad. Bernadette Cabouret, Paris, Les Belles Lettres, 2000, 235p.

pas les sources incomplètes. Par exemple, l'œuvre d'Ammien Marcellin a été en majorité perdue. Tout ce qui nous a été transmis est la partie allant de la fin du règne de Constance II (337-361) à la bataille d'Andrinople (378). La limitation des sources constitue donc une restriction sur l'étude de la période. Ces limites s'étendent également à l'épigraphie et la numismatique, la première due à un manque de données trouvées dans la préparation de ce mémoire, et la seconde car les officiers barbares étaient rarement considérés comme méritant une mention sur les pièces ou les constitutions impériales trouvées dans le Code Théodosien.

L'autre biais trouvé dans les sources se trouve à être leur intérêt limité envers les barbares en dehors de leur rôle comme ennemis. Les barbares étaient principalement mentionnés quand ils s'opposaient aux Romains. Les contemporains de la dynastie constantinienne avaient peu d'intérêt pour les échanges culturels entre les différents peuples. Dans cette même veine, les officiers barbares recevaient seulement de l'attention à partir du moment où ils commençaient à jouer un rôle important dans les affaires militaires et politiques de l'empire⁶⁸. En effet, les auteurs de ces sources appartenaient tous à l'élite sociale de la Rome impériale. Leurs écrits étaient donc destinés à l'élite et ne s'intéressaient pas aux affaires de la plèbe. Cela permet d'expliquer pourquoi une bonne partie de la carrière d'un officier barbare était ignorée en faveur de la période où il devenait assez important pour être considéré comme membre de l'élite romaine. Les auteurs anciens ne nous donnent pas beaucoup d'informations quant à la carrière de ces officiers et leur ascension à travers les rangs. Leurs présences dans les sources sont limitées aux événements où ils jouèrent un rôle jugé assez important pour mériter une mention. Les sources anciennes, bien que très importantes pour cette recherche, souffraient cependant d'une vision biaisée et bien souvent centrée sur l'aristocratie impériale.

⁶⁸ Voir dans le chapitre 2 la description de la carrière d'Arbétion, qui est presque inconnu avant 353.

À tout cela s'ajoutent deux autres types de sources pour compléter les documents écrits : les sources juridiques et les sources épigraphiques. Au niveau juridique, le *Code Théodosien* est un document incontournable pour toute étude touchant à l'Empire romain tardif. Cette compilation des constitutions impériales réalisée en 438 constitue une énorme source d'informations légales, notamment sur les lois entourant les diverses charges militaires ou encore la place des barbares dans l'armée et l'Empire romain. La version du *Code Théodosien* qui sera utilisé ici sera celle de Mommsen et Meyers, datant de 1905. Il est également nécessaire de considérer les sources épigraphiques, autant les inscriptions laissées sur des tombes ou des bâtiments que des représentations d'individus. En particulier, certains barbares ayant servi dans l'armée laissèrent quelques rares inscriptions funéraires qui peuvent aider à la compréhension de leur situation. De plus, certains officiers barbares des générations suivant celles à l'étude furent représentés dans des œuvres d'art. Cela pourrait apporter de l'information sur le développement de la mentalité des officiers barbares tout au long de l'empire tardif. Cependant, ces vestiges physiques des officiers barbares sont peu nombreux, d'où leur rareté dans cette recherche. En particulier, on notera l'absence de sources numismatiques. Les seuls officiers barbares qui en laissèrent derrière étant les rares usurpateurs d'origines barbares⁶⁹. Les pièces de monnaie, contrairement aux sources juridiques et épigraphiques, n'offrent donc aucune information sur les carrières des officiers barbares, étant seulement utilisées par des empereurs ou des prétendants. Mais les sources juridiques et épigraphiques, tout comme les sources écrites, auront besoin d'être analysées pour ensuite pouvoir être présentées selon diverses méthodes.

⁶⁹ Les usurpateurs seront traités dans le chapitre 3.

1.3.2 Méthode

Ces sources sont donc d'une grande importance, offrant parfois des informations venant des contemporains de nos officiers barbares. Cependant, cela ne veut pas dire qu'elles sont sans exagérations narratives. Une des raisons pour lesquelles une analyse exhaustive est nécessaire réside dans les biais que les sources peuvent contenir. Comme mentionné plus haut, les auteurs romains ne portaient pas grande attention aux barbares, sauf quand ils étaient des ennemis ou quand ils atteignaient des rangs assez élevés pour avoir un impact sur la politique de l'époque.

Ces problèmes forcent une étude attentive des sources. Il faut faire notre possible pour voir au travers de ces biais et juger de la véritable valeur des officiers barbares. L'analyse doit donc inclure non seulement la sélection de passages utiles à la recherche, mais également un effort de compréhension des intentions des auteurs. Ce procédé nécessitera de voir les sources au travers de trois méthodes différentes : les études de cas, l'approche quantitative et la prosopographie.

1.3.2.1 Études de cas

Les sources serviront à approfondir le sujet de recherche de ce mémoire grâce à plusieurs méthodes d'analyse. L'une des meilleures méthodes pour une analyse profonde et détaillée des officiers barbares est d'utiliser des études de cas. Les études de cas sont utilisées pour se pencher sur la vie d'individus particuliers, ce qui permet de les utiliser comme exemples. Les carrières d'officiers comme Arbétion⁷⁰, Silvain⁷¹, Agilo⁷² et Victor⁷³ permettront de dresser un portrait précis et détaillé des officiers barbares constantiniens. Les quelques informations que nous avons sur leurs carrières

⁷⁰ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁷¹ Silvanus 2 (Fiche 37).

⁷² Agilo (Fiche 2).

⁷³ Victor 4 (Fiche 42).

permettent de donner une idée de la façon dont ils gravissaient les rangs de l'armée. En d'autres mots, une étude de cas sur ces personnages donnera de bons exemples pour comprendre leur place dans l'empire des Constantinien.

À travers ces exemples, nous tenterons aussi d'aborder la situation générale des officiers barbares. Si plusieurs de ces officiers eurent des parcours similaires (ou toute autre similarité dans leur carrière qui peut aider cette recherche), on peut alors accepter qu'il s'agisse d'éléments présents chez d'autres officiers. Les corrélations créées par les études de cas peuvent être utiles pour prouver ou démentir certaines idées associées aux barbares dans l'armée romaine (comme leur possible loyauté envers leurs peuples d'origine ou le fait qu'ils n'étaient pas culturellement Romains). Les études de cas sont donc centrales pour cette étude si nous voulons analyser la vie des officiers barbares et soutenir les trajectoires qui apparaissent tout au long de leurs carrières.

1.3.2.2 Quantitatif

Toute corrélation qui pourrait ressortir des études de cas amène à se pencher sur une autre méthode d'analyse des sources : l'approche quantitative. Des historiens comme Hugh Elton ou Harmoy-Durofil ont dressé des listes des différents officiers barbares et les ont divisées en catégories permettant d'étudier le phénomène de façon plus quantitative, au lieu de l'approche qualitative des études de cas. Contrairement aux études de cas, qui permettent de se concentrer sur les individus et les détails importants de leurs vies et leurs carrières, l'approche quantitative offre la possibilité d'adopter une vue d'ensemble pour observer des corrélations sur une période dans le temps. Cependant, cette méthode a un biais évident: elle est dépendante des données disponibles. Étant donné que les sources sur la période sont déjà limitées et que l'intérêt des auteurs pour les officiers barbares l'est encore plus, l'approche quantitative a certainement ses limites quant au sujet de ce mémoire.

Mais l'approche quantitative est utile pour un aspect spécifique de cette recherche : l'étude de la barbarisation de l'armée romaine sous l'empire tardif. L'approche quantitative permettrait donc de comprendre ce phénomène et son effet sur l'armée en regardant les statistiques. Combien d'officiers barbares y avait-il dans l'armée constantinienne, et quelles étaient leurs origines ? Comparer les chiffres des différentes époques permettra de voir s'il y eut réellement un changement ou non. Ces deux approches permettront une étude équilibrée de l'ascension des officiers barbares. Mais ensemble, elles ouvrent également la porte à une troisième approche : la prosopographie.

1.3.2.3 Prosopographie

Entre l'aspect individuel de l'étude de cas et la généralisation de la méthode quantitative, on trouve l'approche de la prosopographie. Cette approche a pour but de cataloguer les individus appartenant à un groupe particulier et de les classer, tout en accordant à chacun une certaine attention grâce à des fiches individuelles donnant des détails sur leurs vies et carrières. Cette méthode permet d'avoir un catalogue de chacun des individus étudiés facile à utiliser et contenant les informations importantes sur les individus de ce groupe⁷⁴.

Dans le contexte de cette recherche, cela permettrait donc de cataloguer les différents officiers barbares de la période constantinienne, d'où la nécessité d'avoir réalisé une prosopographie en annexe à cette recherche. Les fiches qui en résultent permettent de déterminer des corrélations et facteurs similaires parmi les carrières des divers officiers. Cette prosopographie fut réalisée en utilisant principalement les sources antiques disponibles durant cette recherche. À cela s'ajoutent les deux prosopographies qui ont déjà fait mention des officiers barbares (*The Prosopography*

⁷⁴ A.H.M. Jones *et al.*, *The Prosopography of the later Roman empire, Volume 1*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 1575p.

*of the Later Roman Empire*⁷⁵(qui sera à partir de maintenant référé comme *PLRE*) et celle d'Harmoy-Durofil⁷⁶, qui seront également utilisées pour ce mémoire), permettant ainsi d'assurer que cette base de données est compatible avec ce qui a été produit auparavant. La prosopographie a pour objectif de cataloguer, quand cela est possible, le ou les noms d'un officier barbare, ses origines ethniques, sa date de décès, les membres de sa famille, les diverses charges et distinctions occupées dans sa carrière ainsi que toute autre information importante sur sa vie. Son apport à cette recherche est immense, car elle offre un soutien aux divers points argumentés dans le texte et permet aux lecteurs d'avoir une liste des individus mentionnés dans cette recherche, rendant leur identification beaucoup plus facile. Et c'est sans compter que leurs fiches contiennent une consolidation des informations sur leurs carrières, disponibles de façon rapide et claire.

La nécessité de la prosopographie explique son addition à cette recherche, pour étendre la compréhension des officiers barbares. En annexe à ce mémoire, on trouve une prosopographie regroupant tous les officiers barbares connus comme ayant opéré sous la dynastie constantinienne. Bien que les sources soient à la base de cette prosopographie, il est parfois difficile d'identifier si un individu est un barbare par la mention seule de son nom. Pour cette raison, la validation à travers d'autres ouvrages, notamment la *PLRE*, est nécessaire pour trouver un certain consensus historique sur certains officiers. Il est plus facile d'accepter un individu comme barbare s'il y a un consensus historique sur ses origines. Par exemple, bien qu'Ursicinus soit décrit comme un barbare par Harmoy-Durofil⁷⁷, ce n'est pas le cas dans la *PLRE*, d'où son absence ici.

⁷⁵ A.H.M. Jones *et al.*, *PLRE*...

⁷⁶ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares*...

⁷⁷ *Ibid.*, p. 1000-1001.

Certes, cela apporte le problème que cette prosopographie se base probablement trop sur celles l'ayant précédée, peut-être même plus que les sources elles-mêmes, qui n'étaient souvent vérifiées qu'après avoir été mentionnées dans les autres prosopographies. Cependant, les sources anciennes restent la principale source d'informations sur ces individus, et donc l'endroit où ils doivent être confirmés. Avant même de les valider dans les deux autres prosopographies mentionnées plus haut, il faut essayer de les trouver dans les sources anciennes. Cela n'est habituellement pas quelque chose de très difficile, en particulier pour les individus mentionnés dans les sources les plus connus, comme les écrits d'Ammien Marcellin ou de Zosime⁷⁸. Les sources sont à la base de toute prosopographie, et celle-ci ne fait pas exception. Un effort sera fait pour que toute information présente dans les fiches soit appuyée par au moins une source, avec une indication de l'auteur (ou des auteurs) ayant écrit cette information. Malheureusement, c'est là qu'un des principaux problèmes de cette prosopographie apparaît : l'accès aux sources. Par exemple, plusieurs sources utilisées par Jones et Harmoy-Durofil n'ont pu être utilisées dans la réalisation de notre prosopographie. Pour compenser, il fallut s'appuyer encore plus sur leurs bases de données, mettant donc une distance supplémentaire entre la prosopographie annexe de ce mémoire et les sources anciennes utilisées dans cette recherche.

Au total, quarante-deux officiers ont été identifiés comme barbares ou possiblement barbares⁷⁹. Lorsque les fiches de cette prosopographie seront utilisées au courant de cette recherche, elles seront indiquées par le nom de l'officier barbare, suivi du numéro de la fiche entre parenthèses. Par exemple, une référence à la fiche de Scudilo indiquera « Scudilo (Fiche 36) ». Les noms mentionnés dans ces notes de

⁷⁸ La liste complète des sources a été mentionnée plus haut dans ce chapitre.

⁷⁹ Un tableau de tous les officiers et des empereurs qu'ils servirent sera disponible dans le chapitre suivant.

bas de page seront ceux de leurs fiches, et non pas les noms traduits utilisés dans le texte. Par exemple, Magnence⁸⁰ sera noté comme « Flavius Magnus Magnentius » dans sa fiche et pour les notes de bas de page associées.

Quant à leurs fiches, elles sont structurées de façon simple et efficace en sept points, commençant par le ou les noms qu'ils ont dans les sources et les traductions. Cela est suivi par leurs origines, qui ici signifient l'origine ethnique de l'individu quand cela est possible (par exemple, Agilo⁸¹ est noté comme un Alaman dans sa fiche). Ensuite vient la date de décès, quand celle-ci est connue. Étant donné le fait que leurs dates de naissance sont toutes inconnues, il semblait inutile de les demander dans les fiches. Quand un barbare a de la famille connue et confirmée par un nom, celle-ci sera nommée. Cela veut dire que dans la fiche de Bonitus⁸², son fils Silvain est noté⁸³, mais la mère de Silvain (et donc sa femme) ne l'est pas, car nous n'avons aucune information sur elle. Vient ensuite la carrière de l'officier, la partie principale de ces fiches. Elle contient les diverses charges occupées par l'officier en question au cours de sa carrière. Tout autre fait important de sa vie considéré comme nécessaire est écrit dans la partie suivante, nommé « autre ». Finalement, la portion « bibliographie » inclura toute autre prosopographie incluant l'officier barbare en question, ainsi que tout texte touchant spécifiquement à cet individu. Ces catégories permettront ainsi de donner une fiche simple et claire de chacun des quarante-deux officiers barbares constantiniens qui sont à l'étude dans ce mémoire.

⁸⁰ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁸¹ Agilo (Fiche 2).

⁸² Bonitus (Fiche 9).

⁸³ Silvanus 2 (Fiche 37).

1.3.3 Concepts

Ces trois approches, quand elles sont combinées, permettent d'approfondir les sources et d'en ressortir l'information nécessaire. Ces sources seront enfin scrutées et étudiées au travers de trois concepts empruntés à l'historiographie de la période, et qui seront au centre de cette recherche : la barbarisation, la romanisation et la mobilité sociale.

La barbarisation constitue le premier de ces concepts, et le plus étroitement lié aux officiers barbares constantiniens. La présence même de barbares dans l'armée romaine tardive amène à se pencher sur ce phénomène. L'ascension des officiers barbares symbolise le début d'une barbarisation du haut commandement romain. Cette tendance, qui commença sous la dynastie constantinienne, eut un énorme impact sur le futur de l'Empire romain. Non seulement cela, mais la barbarisation est doublement cruciale dans le contexte de cette recherche quant à la façon dont les Romains la percevaient⁸⁴, ainsi que son impact sur l'empire des Constantinien. Dans le contexte de cette recherche, la barbarisation signifie principalement l'augmentation de la quantité de barbares au sein des rangs du haut commandement, ainsi que dans l'armée romaine en général. La barbarisation, en corrélation avec l'ascension de ces premiers officiers barbares, est donc un concept qui occupe une place de premier plan dans ce travail.

À l'opposé de la barbarisation, mais également en lien avec ce concept, se trouve la romanisation. La romanisation est un concept clé pour comprendre les officiers barbares constantiniens. Il est indéniable qu'il y eut un échange culturel entre les Romains et les populations vivant sur leur territoire, et ce sont ces échanges et influences réciproques que la romanisation vise, aujourd'hui, à étudier. C'est donc

⁸⁴ La perception romaine des officiers barbares sera décrite en détail au chapitre 5.

une approche qu'il peut être nécessaire de développer pour le cas des officiers barbares. On peut se demander s'ils ont adopté des coutumes romaines à force de servir dans l'armée, ou si leur identité culturelle est restée similaire, voire s'ils ont eux-mêmes influencé d'une manière ou d'une autre les Romains, au niveau de l'armée, de la cour, voire de la société dans son ensemble. Ce concept est encore plus central pour la situation des officiers de seconde génération, les fils de barbares ayant été élevés dans l'Empire romain. Entre barbares et Romains, qu'en est-il de leur identité culturelle ? Si l'on veut répondre à ce genre de question, il nous faudra définir et étudier la romanisation dans le contexte du IV^e, en particulier autour du sujet des officiers barbares.

Le troisième concept, la mobilité sociale, est étroitement lié aux deux autres. Le sujet de cette recherche étant l'ascension des officiers barbares, il faut comprendre ce que cela signifiait dans le contexte de l'époque et des changements à l'armée qui s'opéraient sous les Constantinien. Il est possible que l'ascension sociale de ces barbares soit autant liée à la barbarisation, qui implique l'entrée des barbares dans l'armée, qu'à la romanisation, si l'on suppose que les officiers adoptèrent des coutumes romaines pour aider leur carrière et pour mieux s'adapter à la vie romaine, ce qui reste toutefois à démontrer. Les façons dont les officiers gravirent les rangs, autant dans l'armée que dans la société romaine, sont donc des points importants à développer et à scruter à la lumière des concepts de barbarisation et de romanisation. Cela permettra de mieux comprendre, à terme, l'apparition de ces officiers barbares sous les Constantinien, et la manière dont ils ont ouvert la voie aux grands généraux de la période suivante.

1.4 Conclusion

À l'exception de quelques biographies sélectives et du travail d'Harmoy-Durofil, les officiers barbares constantiniens n'ont pas reçu une grande attention dans l'historiographie. Leur présence dans les sources est pourtant bien réelle et

mentionnée autant par les grands historiens que les contemporains de l'époque. Pour analyser toutes ces sources, il faut les approcher avec une vision aussi qualitative que quantitative si on veut en obtenir le maximum d'informations. Combinées, ces informations permettront une meilleure compréhension de l'ascension des officiers barbares sous la dynastie constantinienne, ce phénomène qui permit la domination de l'Empire romain par ces hommes venus de l'étranger jusqu'à sa chute en Occident.

CHAPITRE 2

L'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE : DE L'ARMÉE ROMAINE ET AUX OFFICIERS BARBARES CONSTANTINIENS

Les recrues de l'armée impériale ne furent pas toujours romaines. Au fil des siècles, Rome se tourna vers les étrangers pour combler son besoin de troupes. Cette pratique était déjà visible avec les alliés italiens durant la période républicaine⁸⁵, avant de s'élargir sous le Haut-Empire pour finalement inclure les barbares, qui servirent comme auxiliaires (des troupes servant aux côtés de l'armée régulière) à partir de la fin du III^e siècle⁸⁶. À un point indéfini après l'apparition de ces auxiliaires, il semble que les barbares commencèrent à être recrutés dans l'armée régulière. Ce phénomène mena par la suite à l'apparition d'officiers barbares. Ces premiers officiers occupèrent une place unique dans l'ascension des générations suivantes, se trouvant entre les officiers romains les ayant précédés et les officiers barbares influents qui firent leurs carrières sous les dynasties suivantes.

Mais les officiers barbares ne sont pas apparus d'eux-mêmes, un jour absents et le lendemain devenus les maîtres de Rome. Cette transition prit du temps, se développant lentement grâce à une série de changements particuliers. Il aurait été impossible sous le Principat de voir des officiers originaires d'au-delà des frontières impériales. Mais qu'est-ce qui changea pour mener à cette transition ? Des réformes militaires en réponse aux multiples crises du III^e siècle ainsi qu'une réorganisation de l'armée sous les dynasties suivantes permirent une évolution radicale de l'armée romaine. Ces réformes menèrent à la création d'une armée romaine qui permettait aux barbares d'y faire carrière, voire d'y prospérer et d'en gravir les rangs.

⁸⁵ Polybe, *Histoire de Polybe*, trad. P. Waltz, Paris, Garnier, 1921, Livre 6, 5.10.

⁸⁶ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 44.1.

Il faut comprendre que les officiers barbares furent aussi affectés par les réformes qui les précédèrent que les réformes de leur temps. Plusieurs changements s'opérèrent sous la dynastie constantinienne, des transformations qui permirent l'apparition des officiers d'origine barbare et le succès de leurs carrières. Certains de ces changements constituaient une continuité des réformes des précédents règnes, alors que d'autres furent le résultat des actions des différents empereurs constantiniens. Ces réformes représentaient une évolution graduelle allant du III^e siècle jusqu'à la mort de Julien. La chronologie de ces transformations présente divers facteurs qui facilitèrent l'apparition des barbares parmi les officiers de l'armée romaine.

2.1 Chronologie des réformes

Une transition s'est opérée sur une période de presque un siècle, allant du règne de Gallien à celui de Constantin et de ses successeurs. Cette transition vit la transformation de l'armée et du commandement romains à la suite de plusieurs réformes nécessaires pour la modernisation de l'empire. Bien qu'elles ne furent pas toutes liées, chacune de ces réformes joua un rôle dans l'apparition des premiers officiers barbares.

2.1.1 Les premières réformes du III^e siècle : préludes aux officiers barbares

2.1.1.1 Le règne de Gallien (253-268), les premières réformes

L'armée romaine a toujours été une institution en développement. Il n'y a qu'à penser aux légions, dont la création marqua une des premières grandes réformes militaires des Romains⁸⁷. Quand ce modèle perdit de son efficacité à la fin du II^e siècle av. J.-C., des réorganisations successives menèrent à l'armée romaine comme

⁸⁷ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 64.

elle exista de la fin de la République au déclin du Principat⁸⁸. Durant cette longue transformation, et au fur et à mesure qu'ils étendaient leur empire en Méditerranée et au-delà, les Romains soutinrent leurs efforts de guerres avec des troupes de plus en plus étrangères à leur Latium d'origine. Cela commença par des alliés italiens sous la République⁸⁹. Par la suite, cela s'étendit aux auxiliaires d'origine germanique venant d'au-delà des frontières, notamment durant les campagnes marcomanes de Marc Aurèle⁹⁰.

La crise politique et militaire du III^e siècle nécessita une transformation de l'armée⁹¹. Ces réformes menèrent à l'apparition des officiers barbares sur le long terme, facilitant leurs carrières près d'un siècle plus tard. On attribue souvent les premières de ces réformes à l'Empereur Gallien (253-268), dont le règne fut particulièrement troublé, même pour les standards de l'époque. Les deux nouveautés qu'il apporta furent la mise en place d'une cavalerie mobile ainsi que la décision de barrer les sénateurs du commandement de l'armée, laissant ainsi la place aux officiers de carrière⁹².

La première de ces réformes permit la création d'unités qui «ne suivent pas les principes qui avaient présidé à la structuration et à la composition des anciennes unités du Principat⁹³», pour citer l'historien Corentin Méa. Cette nouvelle cavalerie, qui apparut sous Gallien⁹⁴ et devint une part permanente du paysage militaire vers la

⁸⁸ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 68.

⁸⁹ Polybe, *Histoire de Polybe...*, trad. P. Waltz, Livre 6, 5.10.

⁹⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine*, trad. Ernest Carry (*Roman History*), Londres, Loeb Classical Edition, 1927, Livre 73, 16.

⁹¹ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 62.

⁹² *Ibid.*, p. 62.

⁹³ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 87.

⁹⁴ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 90.

fin des années 260⁹⁵, continua de se développer sous les régimes suivants, incluant la tétrarchie et les Constantinien⁹⁶. À plus court terme, la place de cette cavalerie en dehors de la structure militaire classique permit des méthodes de recrutement divergeant des standards habituels. Les sources mentionnent déjà que des unités de cavalerie étaient décrites par leurs origines sous Gallien⁹⁷, Zosime indiquant notamment une cavalerie dalmate qui opérait en 268⁹⁸. Les noms de certaines unités impliquent la possibilité qu'elles furent recrutées sur la frontière romaine, ou même au-delà des limites de l'empire. De plus, Méa mentionne que certaines d'entre elles étaient considérées comme des *numeri*, qu'il décrit comme « une formation commandée par des chefs de la même ethnie en dehors du cadre conventionnel des légions et des unités auxiliaires⁹⁹ ». Bien que le recrutement de barbares ne soit pas mentionné spécifiquement, ce passage sous-entend que des non-Romains servaient dans ces unités.

La nouvelle cavalerie ne fut pas la seule réforme de l'Empereur Gallien. Les crises constantes sous son règne nécessitant des réponses militaires adéquates, Gallien prit la décision de mettre fin à la nomination de sénateurs aux postes de commandement¹⁰⁰. Avec la situation catastrophique de l'empire, il devenait nécessaire d'avoir des officiers d'expérience qui savaient comment gagner des batailles. Chaque défaite pouvait avoir des conséquences catastrophiques¹⁰¹. Cette réforme eut un impact négatif sur sa popularité auprès de l'élite, qui accusa Gallien de

⁹⁵ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 43.2.

⁹⁶ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 90.

⁹⁷ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 87.

⁹⁸ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 43.2.

⁹⁹ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 90.

¹⁰⁰ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 39.

¹⁰¹ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 62.

tyrannie (une accusation qui se propagea dans les sources¹⁰²). Mais l'opinion de l'élite ne changea pas sa décision, menant à d'importantes conséquences à court terme (elle permit à des militaires de carrière de diriger les troupes au lieu des sénateurs) et à long terme (les barbares qui firent leurs carrières dans l'armée purent gravir les rangs jusqu'à devenir des officiers¹⁰³).

2.1.1.2 Les empereurs illyriens (268-285), l'entrée des barbares dans l'empire

Sous les successeurs de Gallien, en particulier Aurélien (270-275) et Probus (276-282), la nécessité d'obtenir de nouvelles troupes força ces empereurs à combler ce besoin par des recrues d'origine barbare. Ce besoin pressant était probablement dû aux lourdes pertes causées par les récents conflits, autant les guerres civiles que les invasions, ainsi que la peste cyprienne qui frappa l'empire au milieu du III^e siècle. Modéran cible cette pénurie de soldats comme l'une des principales causes des réformes de l'époque¹⁰⁴. Cette nouvelle pratique de recrutement barbare est visible dès le règne de Claude le Gothique (268-270), qui en 268 offrit deux choix aux barbares qu'il eut vaincus : ils pouvaient s'installer dans l'empire, où ils étaient « enrôlés dans des corps de troupe romains¹⁰⁵ ». Ce passage n'indique certes pas s'il s'agit d'auxiliaires ou de nouveaux légionnaires, uniquement le fait qu'ils rejoignaient l'armée. Il semble que la première hypothèse soit plus probable, puisque les États sécessionnistes de l'époque utilisaient aussi des barbares comme auxiliaires durant cette période, autant l'empire de Palmyre¹⁰⁶ que l'empire gallique de Postumus¹⁰⁷. Malgré ce détail incertain, la période marqua certainement l'entrée rapide de barbares

¹⁰² Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 39.

¹⁰³ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 145.

¹⁰⁴ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 62.

¹⁰⁵ « τάγμασιν Ῥωμαίων συνηριθμήθησαν » (Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 46.2.)

¹⁰⁶ *Ibid.*, Livre 1, 44.1.

¹⁰⁷ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 39.

dans l'armée romaine, un autre pas vers l'apparition des officiers barbares un demi-siècle plus tard.

2.1.1.3 La tétrarchie (286-306), les soldats barbares et la création d'une nouvelle armée

Le III^e siècle se termina avec l'ascension de l'Empereur Dioclétien (284-305) et la mise en place de la tétrarchie, le régime précédant la dynastie constantinienne. C'est sous cette tétrarchie que l'empire vit d'immenses réformes être introduites sur une courte période, menant à la transition de l'empire classique à l'empire tardif. Ces réformes touchèrent tous les aspects de l'état romain, incluant l'armée. Cependant, il existe un débat sur l'auteur dès la réformation des légions. Certains, comme Modéran, croient que Dioclétien n'a pas réellement réformé l'armée, continuant plutôt les réformes du III^e siècle précédemment mentionnées, ou encore donne à Constantin la responsabilité de ces changements¹⁰⁸. D'autres, plus cléments envers le fondateur de la tétrarchie (comme Mommsen et Luttwak), accordent un plus grand crédit à l'Empereur Dioclétien¹⁰⁹. Malgré cette division, il est clair que ces réformes eurent un effet sur l'apparition des officiers barbares.

De toutes les réformes attribuées à Dioclétien, la division de l'armée est la plus reconnue, par son impact sur les légions. Cette division se fit de deux façons, toutes deux ayant un effet à long terme sur les barbares dans l'armée et leur ascension. L'armée romaine se voit ainsi divisée en deux groupes : l'armée régulière, ou les *comitatenses*, et les troupes gardant la frontière, les *limitanei*¹¹⁰. Ces troupes des frontières jouaient potentiellement un rôle important dans l'entrée des barbares dans l'armée romaine. Les barbares ayant parfois des clauses dans leurs contrats de

¹⁰⁸ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 90.

¹⁰⁹ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire...*, p. 2-3.

¹¹⁰ H. Elton, *Warfare in Roman Europe...*, p. 89.

recrutement leur permettant de ne servir que dans une région spécifique¹¹¹, une théorie raisonnable serait de supposer qu'ils servaient sur la frontière à un niveau local. Les *limitanei* auraient donc été un potentiel point de départ pour la carrière de plusieurs officiers barbares.

La séparation des troupes en deux catégories est un sujet qui divise toujours les historiens. La majorité de ces débats entourent l'existence des *limitanei*, cette unité qui aurait été chargée de protéger la frontière romaine, le *limes*. Les troupes défendant les frontières étaient probablement celles ayant le plus de contacts réguliers avec les barbares. Cela pourrait sous-entendre une connexion entre les *limitanei* et les officiers barbares. Il est donc tout à fait possible qu'il s'agisse là d'une des principales options pour les barbares dans et hors de l'empire. Les *limitanei* furent, dans la mesure où ils étaient réellement une force distincte de l'armée régulière, une potentielle première étape dans la carrière des officiers barbares étudiés ici, si ces unités existaient. Toutefois, les *limitanei* sont le sujet d'intenses discussions dans le monde historiographique quant à leur rôle, leur étendue et même leur existence. Certains historiens comme Hugh Elton vont même jusqu'à leur attribuer une grande variété d'autres noms, comme *riparienses*, *ripenses*, *castellani* ou encore *burgarii*, ce qui n'est pas sans accroître la confusion qui les entoure¹¹². D'autres, comme Modéran ont des opinions bien plus fermes sur les *limitanei*. Pour Modéran, l'existence de cette nouvelle unité ne fut qu'une invention. Il va jusqu'à avancer l'idée qu'il n'y eut pas de réelle réforme de l'armée romaine, mais plutôt un renforcement des changements qui s'étaient opérés tout au long du III^e siècle. La raison de l'existence des troupes de frontières viendrait plutôt de la diversification de l'armée. L'armée se retrouvait avec un plus grand nombre de responsabilités, incluant la défense de la frontière. Les *limitanei* seraient donc tout simplement des unités

¹¹¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 20, 4.4.

¹¹² H. Elton, *Warfare in Roman Europe...*, p. 99.

romaines normales qui sont affectées à la défense de la frontière romaine, et non pas une toute nouvelle forme d'unité inventée durant la tétrarchie¹¹³.

La situation entourant les *limitanei*, leur rôle et leur existence sont encore vivement débattus dans le monde historiographique. Certaines études, comme les écrits d'Elton, affirment qu'il s'agit d'un des nombreux termes pour désigner cette nouvelle unité. D'autres, comme Modéran, nient complètement qu'il y avait une telle unité distincte de l'armée régulière. Il est donc tout à fait possible que ces troupes de frontières (qui seront qualifiées de *limitanei* dans cette recherche) aient un lien direct avec l'ascension de ces officiers.

À la division de l'armée s'ajoute une autre division introduite par la tétrarchie, limitant le pouvoir des officiers. Une séparation du pouvoir civil et militaire fut introduite dans les provinces dans le but d'affaiblir les gouverneurs provinciaux pour empêcher qu'ils se révoltent comme au III^e siècle¹¹⁴. Certains comme Modéran affirment que cette séparation fut inventée par Dioclétien, bien qu'elle ne fût appliquée systématiquement qu'à partir du règne de Constantin et de ses successeurs¹¹⁵. Mais le fait est que cette division débuta sous le tétrarque¹¹⁶, une séparation qui mena conséquemment à l'augmentation du nombre de charges. Il y avait maintenant deux individus responsables de la province au lieu d'un. Les officiers barbares, qui gravirent uniquement les rangs par l'armée, jouirent grandement de cette augmentation de la quantité de postes militaires, car il y avait

¹¹³ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 90.

¹¹⁴ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire...*, p. 42.

¹¹⁵ Y. Modéran, *L'empire romain tardif...*, p. 123.

¹¹⁶ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 4.

ainsi plus de charges à occuper, et donc plus de chances de promotions pour les barbares dans l'armée¹¹⁷.

À partir du III^e siècle, l'armée perdit de son attrait chez les Romains, les dangers d'une carrière militaire supplantant ses avantages à leurs yeux. Le manque de recrues continua de présenter un problème constant pour l'administration impériale. Dioclétien fut le premier à essayer de résoudre ce problème de manière systématique (contrairement à ses prédécesseurs qui tentaient simplement de pallier ponctuellement le manque de troupes en recrutant des barbares au gré des besoins). Il tenta plusieurs approches, notamment celle d'introduire des avantages pour inciter les Romains à s'enrôler¹¹⁸. Harmoy-Durofil mentionne que ces avantages eurent un effet positif sur le recrutement de barbares dans l'armée romaine :

On peut aussi conjecturer que la réforme du système de recrutement instauré par Dioclétien et poursuivi par Constantin et ses successeurs, qui souhaitaient substituer à la fourniture de recrues par les propriétaires terriens, un paiement en numéraire, ait contribué à rendre plus attractif le service dans la *militia armata*, dès lors que le paiement de la solde était garanti par de considérables rentrées d'or. Un soldat d'origine barbare, courageux et doué pour le métier des armes, peut ainsi effectuer une carrière brillante dans les armées romaines de l'Antiquité tardive¹¹⁹.

L'Empire romain avait donc une grande difficulté à recruter de nouvelles troupes pour pallier ses pertes. Une autre solution de Dioclétien pour régler les problèmes de recrutement fut de rendre la charge de soldat héréditaire. Cette réforme

¹¹⁷ Les charges occupées par les officiers barbares seront détaillées dans le chapitre suivant.

¹¹⁸ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 134.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 134.

faisait partie d'un effort de réorganisation de la société romaine, avec l'objectif de faire de la plupart des métiers des emplois se passant de génération en génération, permettant donc d'empêcher une pénurie dans un domaine spécifique¹²⁰. En théorie, cette politique devait permettre de limiter la diminution de troupes, car le fils du soldat deviendrait son remplaçant¹²¹. Cette nouvelle méthode de recrutement fut mal reçue par les Romains et un échec cuisant (si l'on s'appuie sur les histoires d'individus se blessant eux-mêmes pour éviter le service¹²²). Cependant, cette politique fut plus avantageuse pour les barbares, en particulier pour les soldats barbares de seconde génération. Grâce à ce service militaire héréditaire, de jeunes barbares de seconde génération avaient déjà un parent ou un proche dans l'armée. Ce barbare plus âgé pouvait ainsi aider leurs carrières dans l'empire, créant un lien dynastique entre ces individus¹²³. Ce phénomène d'enrôlement familial dans l'armée se développa rapidement vers la fin du IV^e siècle et début du V^e, avec plusieurs générations d'officiers barbares se succédant dans des postes militaires et politiques importants¹²⁴.

2.1.2 Les réformes constantiniennes et les premiers officiers barbares

Toutes ces réformes sous la tétrarchie menèrent à l'apparition des officiers barbares sous la dynastie constantinienne, qui régna sur l'empire de 306 à 363. Le fait que la tétrarchie est souvent présentée comme une période de reconstruction décisive ne veut pas dire que Constantin et ses successeurs n'apportèrent rien à cette révolution administrative et militaire. Chacun d'entre eux laissa sa marque sur

¹²⁰ A.D. Lee, « The Army », dans Averil Cameron et Peter Garnsey (dir.), *Cambridge Ancient History*, vol. 13, 1997, p. 221.

¹²¹ *Ibid.*, p. 221.

¹²² A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 618.

¹²³ Les relations familiales seront touchées dans le chapitre 4.

¹²⁴ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 765-766.

l'empire, et certains jouèrent un rôle particulièrement important dans l'ascension des officiers barbares. Les carrières de ces derniers étaient influencées tout autant par les réformes impériales que les faveurs des empereurs qu'ils servaient, un fait qui devint clair sous les Constantinien.

2.1.2.1 Constantin (306-337), l'apparition de nouveaux officiers

La majorité des réformes introduites sous la dynastie constantinienne provenaient de Constantin le Grand, dont le règne de trente-et-un ans fut le plus long depuis celui d'Auguste. On peut voir ses réformes comme une continuation de celles de Dioclétien, solidifiant fermement l'empire tardif comme une entité distincte par rapport au Haut-Empire.

La transformation du commandement militaire romain est une des réformes emblématiques de cette période. Poursuivant les efforts de Dioclétien pour diviser le pouvoir et éliminer toute menace contre son régime, Constantin sépara le haut commandement des légions dans les différents diocèses (une nouvelle division géographique créée sous Dioclétien¹²⁵) entre le commandant de l'infanterie (*magister peditum*) et celui de la cavalerie (*magister equitum*)¹²⁶. Cette division permettait de centraliser le pouvoir militaire entre les mains d'officiers directement sous les ordres de l'Empereur tout en évitant de concentrer cette autorité en un seul individu. Mais Constantin ne se limita pas seulement aux chefs militaires. La hiérarchie militaire fut complètement restructurée. D'anciens grades comme ceux de centurions disparurent pour être remplacés par des titres comme *dux* et *comes*. Ces nouvelles charges furent

¹²⁵ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire...*, p. 42.

¹²⁶ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 4-5.

par la suite occupées par les officiers barbares durant leurs carrières¹²⁷, leur offrant les marches pour avancer sur l'échelle hiérarchique.

Parmi ces changements de charges qui devaient potentiellement affecter la trajectoire des officiers barbares se trouvent l'abolition de la garde prétorienne et leur remplacement par les *protectores*¹²⁸. Les prétoriens, qui servaient de gardes du corps impériaux depuis le temps d'Auguste¹²⁹, acquirent une réputation infâme pour leur manque d'efficacité et leur loyauté douteuse au long des siècles. Ils opéraient plus comme l'armée privée de l'empereur que de simples gardes du corps¹³⁰. À la place des prétoriens, Constantin utilisa les *protectores*, qui en plus de fournir des gardes du corps loyaux et obéissants à l'Empereur pouvaient aussi être utilisés comme source de nouveaux officiers compétents, voire comme une force d'élite si nécessaire¹³¹. Même si ce n'était pas la première fois qu'un empereur s'entourait d'un corps de *protectores* (on peut par exemple penser à la déclaration de l'*Histoire Auguste* quant aux gardes du corps de Caracalla¹³²), il s'agit là d'un remplacement définitif, dû à Constantin. Il faut toutefois mentionner que Peter Crawford pense que les *protectores* firent leur apparition comme une force de gardes du corps sous Dioclétien, malgré le fait que ce fut sous Constantin qu'ils prirent ce rôle de façon exclusive. Les *protectores*, maintenant les uniques protecteurs de l'empereur ou des empereurs, représentaient une excellente trajectoire de carrière pour les barbares ambitieux

¹²⁷ Voir chapitre 2 : les carrières des officiers barbares.

¹²⁸ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire...*, p. 73.

¹²⁹ R.I. Frank, *Scholae palatinae: The Palace Guards of the Later Roman Empire*, Irvine, Université de Californie, 1969, p. 20-21.

¹³⁰ R.I. Frank, *Scholae palatinae...*, p. 21.

¹³¹ Peter Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs and the Antichrist*, Pen & Sword Books Ltd, 2016, p. 89.

¹³² M. Emion, *Des soldats de l'armée romaine...*, p. 43-44.

désirant gravir les rangs. Il s'agissait d'un chemin d'avancement tout aussi valable que l'armée régulière pour les officiers barbares en devenir. Les *protectores* avaient un accès direct à l'empereur, ce qui pouvait grandement aider à l'avancement de leurs carrières¹³³.

Avec toutes ces réformes favorisant leur apparition, il n'est pas étonnant que ce fût sous Constantin qu'il y ait finalement eu confirmation de la présence de barbares parmi les officiers impériaux. Son règne marqua le début de carrière de plusieurs officiers barbares, qui continuèrent d'avancer dans la hiérarchie sous ses successeurs. Ammien Marcellin mentionne notamment qu'Arbétion¹³⁴, dont la carrière (et celle d'autres officiers barbares) sera décrite plus loin, commença son service durant le règne de Constantin, une carrière qui se termina sous le dernier empereur constantinien Julien l'Apostat¹³⁵ : « ...il invita à le rejoindre l'ex-consul Arbition, qui depuis longtemps vivait dans la retraite, afin que le respect dû à un général de Constantin adoucît les esprits farouches...¹³⁶»

Le règne de Constantin marqua ainsi la première période où il existe des preuves évidentes de la présence de barbares dans le haut commandement de l'armée. Les réformes mises en place par ses prédécesseurs permirent l'ascension des barbares dans l'armée, l'empereur utilisant même certains d'entre eux comme ses officiers. Cependant, ce ne fut que sous le règne de son fils que la présence des officiers barbares s'ancra fermement au sein de l'empire.

¹³³ Les *protectores* seront détaillés dans le chapitre suivant.

¹³⁴ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

¹³⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.

¹³⁶ « ...et Arbitionem ex consule, agentem iam dudum in otio, ad se venire hortatus est, ut Constantiniani ducis verecundia truces animi lenirentur, ». (*Ibid.*, Livre 26, 9.4.)

2.1.2.2 Constance II et ses frères (337-361), l'ascension des barbares

Pour comprendre les réformes de l'armée après Constantin, et les événements qui les accompagnèrent, il faut se pencher sur la succession de l'Empereur, mort en 337. L'empire passa aux mains de ses trois fils : Constantin II, Constance II et Constant¹³⁷. Cependant, pour les réformes de l'armée, en particulier celles ayant une incidence sur la question des officiers barbares, nous sommes amenés à nous pencher majoritairement sur Constance II, et ce pour plusieurs raisons. L'aîné Constantin II mourut en 340 dans une guerre fratricide, laissant peu d'informations sur son temps au pouvoir¹³⁸. Le plus jeune des trois frères, Constant, hérita des territoires de Constantin II et dirigea l'Occident jusqu'à sa mort en 350¹³⁹. Les réformes de l'aîné et du benjamin n'ont pas été bien préservées en dehors des événements entourant leur chute¹⁴⁰ et les débats religieux dans lesquels ils étaient mêlés¹⁴¹. Cela laissa le cadet, Constance II, celui qui leur survécut et qui régna seul sur l'empire de 353 jusqu'à sa mort¹⁴². De ce fait, les changements apportés par Constance II furent les seuls à perdurer, et ceux qui eurent le plus d'impact sur les officiers barbares de l'époque. Il faut cependant noter que ces décisions politiques ne furent pas des réformes au sens propre, mais plutôt des changements dans l'ordre politique liés à la personnalité de l'Empereur, qui eurent une incidence sur l'armée et ses commandements.

Une des caractéristiques qui marqua le plus le régime de Constance II, et probablement l'aspect qui bénéficia le plus aux carrières des officiers barbares, fut de

¹³⁷ Robert M. Frakes, «The Dynasty of Constantine Down to 363», dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 99.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 100.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 100.

¹⁴⁰ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 41.1, 42.5.

¹⁴¹ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 105, 109.

¹⁴² A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 345.

fait sa tendance au favoritisme. Ses contemporains l'accusaient d'avantager ses partisans, récompensant ceux qui savaient comment le manipuler¹⁴³. Cette tendance privilégia notamment plusieurs officiers barbares, car en 361 Julien critique son cousin en l'accusant de laisser trop d'influence à ses officiers barbares et d'en faire son entourage, indiquant un grand degré de liberté pour ceux qui étaient dans ses faveurs¹⁴⁴. Il faut cependant noter que cette tendance ne se limitait pas aux barbares. Constance II pouvait tout aussi bien montrer ce même favoritisme envers des Romains¹⁴⁵. Cette insistance à soutenir et protéger ses favoris aida la carrière de plusieurs officiers barbares, notamment Arbétion ou Agilio¹⁴⁶.

Ce fut également sous Constance II que l'on vit pour la première fois des officiers barbares obtenir la charge de consul. Le consulat romain avait certainement perdu en pouvoir et importance depuis l'âge d'or de la République, mais il resta une charge convoitée sous l'empire¹⁴⁷. Ce vestige de la période républicaine était encore considéré comme un symbole de prestige et de respect. La charge de consul était octroyée par le ou les empereurs, qui parfois se la conféraient à eux-mêmes (par exemple, Constance II fut consul dix fois¹⁴⁸). Le premier cas d'un barbare à être promu au consulat eut lieu sous Constance II (et Constant) quand un certain Flavius Salia¹⁴⁹, un officier d'origine germanique, reçut cet honneur en 348¹⁵⁰. Il faut

¹⁴³ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 24-25.

¹⁴⁴ Julien, *Oeuvres complètes...*, trad. E. Talbot, p. 240.

¹⁴⁵ Dans l'une de ses lettres, Libanios décrit la manière dont Constance II plaça un homme nommé Thémistios, un philosophe, au sénat romain de Constantinople. Il s'agissait d'une décision très controversée, et les sénateurs n'étaient pas favorables à l'idée d'avoir ce nouveau venu parmi eux, mais Constance II insista (Libanios, *Lettres aux hommes de son temps*, trad. Bernadette Cabouret, Paris, Les Belles Lettres, 2000, Lettre 4, p. 32).

¹⁴⁶ Agilo (Fiche 2) et Flavius Arbitio 2 (Fiche 15). Leurs carrières seront détaillées plus loin dans ce mémoire.

¹⁴⁷ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 3.

¹⁴⁸ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 789.

¹⁴⁹ Flavius Salia 2 (Fiche 19).

également noter le cas d'Arbétion, le bras droit de Constance II, qui reçut un consulat en 355, un autre exemple de Constance II récompensant ses favoris¹⁵¹. Le fait que deux officiers barbares (Arbétion et Flavius Salia) avaient accès à cet honneur auparavant réservé aux Romains (et à l'élite romaine de surplus) indique un renforcement de leur position dans l'administration impériale depuis leur apparition sous Constantin, ayant maintenant accès sous Constance II à des charges qui étaient encore hors de portée pour les barbares sous son père.

2.1.2.3 Julien (361-363), la normalisation des officiers barbares

Si le règne de Constantin signifiait le début des officiers barbares et le règne de Constance II le renforcement de leur statut, alors le court passage au pouvoir de Julien l'Apostat (361-363) marqua l'aboutissement de leur ascension durant cette période. Pourtant, l'Apostat ne mit en place ni réforme ni changement favorisant les officiers barbares. Malgré sa critique de la présence des barbares à la cour de Constantin et de Constance II¹⁵², des historiens comme Crawford rappellent la grande utilisation de barbares par Julien¹⁵³. Cette hypocrisie reflétait le sentiment de malaise qui apparut vers la fin du règne de Constance II et le début de celui de Julien, probablement motivé par la présence de barbares dans les hautes sphères de l'empire, auparavant réservées à l'élite romaine. Ces derniers voyaient leurs carrières bloquées par ces officiers barbares, qui occupaient des charges qui (selon eux) devraient aller à des Romains, en particulier dans l'administration impériale. La façon dont Julien critiquait Constance II¹⁵⁴ indique également qu'il y avait une légère méfiance face à

¹⁵⁰ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 678.

¹⁵¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 8.17.

¹⁵² Julien, *Oeuvres complètes...*, trad. E. Talbot, p. 240.

¹⁵³ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 234.

¹⁵⁴ Julien, *Oeuvres complètes...*, trad. E. Talbot, p. 240.

l'influence de ces « étrangers » sur la cour impériale, un sentiment qui sera exploré plus loin dans le texte.

Comme son cousin Constance II, Julien favorisait certains de ses officiers barbares, les récompensant avec des promotions et des honneurs. Par exemple, Julien octroya à Névitte¹⁵⁵, un de ses plus loyaux officiers, un des deux consulats pour l'année 362¹⁵⁶, la première année qu'il débuta en tant qu'auguste (Constance II étant décédé en 361). Cette nomination peut être perçue comme une continuation de la politique de Constance II par Julien sur la promotion des officiers barbares loyaux à leur empereur. Julien a notamment utilisé ses officiers barbares dans des fonctions vitales de sa campagne contre les Sassanides en 362-363. Durant cette guerre désastreuse, Victor¹⁵⁷ et Hormisdas¹⁵⁸, un Sarmate et un prince perse respectivement, occupaient des positions clés dans le commandement des troupes. Victor servait alors comme *magister peditum* et Hormisdas comme *magister equitum*¹⁵⁹. Et ce ne sont que deux exemples d'officiers barbares occupant des rôles importants durant cette campagne où la plupart des officiers mentionnés dans les sources¹⁶⁰ sont d'origine barbare¹⁶¹. Julien employait aussi les officiers barbares, malgré ses critiques de leur utilisation¹⁶². À ce point dans la dynastie constantinienne, il aurait été presque impossible d'avoir une armée fonctionnelle sans les barbares qui en faisaient partie.

¹⁵⁵ Flavius Nevitta (Fiche 18).

¹⁵⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 10.8.

¹⁵⁷ Victor 4 (Fiche 42).

¹⁵⁸ Hormisdas 2 (Fiche 23).

¹⁵⁹ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3, 13.3.

¹⁶⁰ *Ibid.*, Livre 3.

¹⁶¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 24.

¹⁶² Voir plus loin pour le nombre d'officiers barbares sous chaque empereur.

2.2 Évolution de la place des officiers barbares, des nouveaux venus aux puissants de l'empire

Les réformes et les changements s'opérant du III^e siècle à la mort de Julien eurent donc un énorme impact sur l'apparition des officiers barbares dans les légions. Cela mena à la création des institutions et des méthodes de recrutement qui leur permirent de faire carrière dans l'armée. La chronologie de leur ascension de la hiérarchie militaire et sociale est parallèle à celle de ces réformes. Le règne de Constantin a certes vu l'apparition des officiers barbares pour la première fois de l'histoire romaine, mais ce fut sous le règne de Constance II que leur présence devint la norme, avant de finalement se consolider sous Julien l'Apostat. Pour illustrer cette progression, nous allons à présent conclure ce chapitre par une étude de cas des individus particulièrement emblématiques de chaque période pour comprendre leurs places sous chacun de ces empereurs.

Tableau 2.1

BARBARES AYANT SERVI SOUS LES PRINCIPAUX EMPEREURS CONSTANTINIENS		
Constantin	Constance II	Julien
Alica (Fiche 4) Bonitus (Fiche 9) Crocus (Fiche 11) Flavius Arbitio 2 (Fiche 15) Sappo (Fiche 35)	Abdigildus (Fiche 1) Agilo (Fiche 2) Aiadalthes (Fiche 3) Aligildus (Fiche 5) Bainobaudes 1 (Fiche 6) Bainobaudes 2 (Fiche 7) Bappo 1 (Fiche 8) Charietto 1 (Fiche 10) Excubitor (Fiche 13) Flavius Arbitio 2 (Fiche 15) Flavius Arinthaëus (Fiche 16)	Agilo (Fiche 2) Dagalaifus (Fiche 12) Exsuperius 1 (Fiche 14) Flavius Arbitio 2 (Fiche 15) Flavius Arinthaëus (Fiche 16) Flavius Nevitta (Fiche 18) Hormisdas 2 (Fiche 23) Nemota (Fiche 32)

	16) Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17) Flavius Nevitta (Fiche 18) Flavius Salia 2 (Fiche 19) Gaiso (Fiche 20) Gomoarius (Fiche 21) Hariobaudes (Fiche 22) Laipso (Fiche 24) Laniogaisus (Fiche 25) Latinus (Fiche 26) Lutto (Fiche 27) Magnus Decentius 3 (Fiche 28) Malarichus (Fiche 29) Mallobaudes (Fiche 30) Mercurius 1 (Fiche 31) Nestica (Fiche 33) Nigrinus 1 (Fiche 34) Scudilo (Fiche 36) Silvanus 2 (Fiche 37) Sintula (Fiche 38) Theolaiphus/Theolaihus (Fiche 40) Victor 4 (Fiche 42)	Vadomarius (Fiche 41) Victor 4 (Fiche 42)
--	--	--

2.2.1 Les premiers pas dans la hiérarchie romaine

Le règne de Constantin marqua un nouveau départ pour les barbares dans l'armée. Bien que l'utilisation de barbares comme soldats ne fût pas une nouveauté

sous Constantin (comme vu plus haut), ce n'est que sous le règne du premier empereur chrétien que les officiers barbares firent leur apparition.

Il est possible de suivre l'apparition d'officiers barbares politiquement influents au début de son règne, bien que le niveau d'influence de ces individus soit sujet à débat. À la mort de son père (Constance I Chlore) en 306, un noble alaman nommé Crocus¹⁶³ encouragea Constantin à se proclamer empereur¹⁶⁴. Il est le premier individu connu à pouvoir être considéré comme un officier barbare, ayant rejoint le cercle rapproché de Constantin dès son élévation. La place de Crocus dans la société romaine et alamane n'est pas claire, les théories allant d'un officier commandant des troupes alliées¹⁶⁵ à un roi barbare loyal aux Romains¹⁶⁶. Un exemple des premiers officiers barbares, Crocus et ses contemporains étaient d'une génération plus ancienne que celle des officiers qui servirent par la suite, ceux qui furent élevés dans la société romaine comme Agilo¹⁶⁷ et Latin¹⁶⁸. Drinkwater mentionne d'ailleurs que Crocus « comes a good two generations earlier than the Alamanni of Ammianus¹⁶⁹. »

Étant le premier d'entre eux à jouer un rôle dans l'administration impériale, Crocus est un exemple de ce qui pouvait être retrouvé chez les officiers barbares de la cour de Constantin. Ces individus avaient encore des connexions avec leurs peuples d'origines¹⁷⁰ et certains gardèrent même des rôles d'influences parmi les leurs¹⁷¹,

¹⁶³ Crocus (Fiche 11).

¹⁶⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 356.

¹⁶⁵ John F. Drinkwater, « Crocus, 'King of the Alamanni' », *Britannica*, vol. 40, 2009, p. 191.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 190.

¹⁶⁷ Agilo (Fiche 2).

¹⁶⁸ Latinus (Fiche 26).

¹⁶⁹ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 190.

¹⁷⁰ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 152.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 146.

contrairement à la plupart des officiers qui les suivirent¹⁷². En raison du long règne de Constantin (31 ans), un écart générationnel se dessine graduellement entre les barbares comme Crocus, des nobles encore actifs dans leurs communautés d'origine¹⁷³, et des individus comme le Franc Bonitus¹⁷⁴, père de l'officier Silvain¹⁷⁵ et officier sous Constantin, qui furent élevés comme otages chez les Romains pour en ressortir culturellement plus proches de la *romanitas* que de leurs peuples d'origine¹⁷⁶.

Mais il s'agit là de la limite de notre savoir concernant ces premiers officiers barbares. Le manque d'informations sur le sujet est probablement l'un des plus gros problèmes pour toute tentative d'étude sur les officiers barbares. Harmoy-Durofil mentionne seulement huit officiers barbares servant dans l'administration de Constantin¹⁷⁷, bien que la prosopographie annexée à cette recherche n'en compte que cinq. Dans tous les cas, certains d'entre eux avaient des fonctions leur offrant de l'influence dans leurs peuples d'origine. Ce petit nombre pourrait indiquer qu'ils n'étaient pas nombreux sous Constantin, du moins en comparaison de leur nombre sous ses successeurs (qui ont des dizaines d'officiers barbares à leurs services¹⁷⁸). Mais cela n'était pas forcément considérable si l'on considère les biais des sources, en particulier par comparaison avec les règnes de Constance II et de Julien¹⁷⁹, où les officiers barbares sont bien plus importants et reçoivent donc plus d'attention des

¹⁷² H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 84-85.

¹⁷³ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 189.

¹⁷⁴ Bonitus (Fiche 9).

¹⁷⁵ Silvanus 2 (Fiche 37).

¹⁷⁶ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 153.

¹⁷⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 307.

¹⁷⁸ Voir la prosopographie en annexe, présentée à la fin de cette recherche ainsi que les tableaux au chapitre 3.

¹⁷⁹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 307.

sources. Et pour ceux que nous connaissons, les informations sont bien souvent minces. Du fait de leur place dans l'aristocratie barbare, ils occupaient le rôle de transition entre les chefs barbares et les officiers qui suivirent¹⁸⁰, dont ils étaient parfois les parents et ancêtres.

2.2.2 L'ouverture des couloirs du pouvoir

Le règne de Constance II différa de celui de son père sur plusieurs aspects, un fait qui inclut la place respective que ces deux souverains accordèrent aux officiers barbares. Sous Constantin, il y a un sentiment que ces barbares n'avaient pas un accès étendu au pouvoir politique, l'Empereur les limitant à des postes militaires sans leur permettre trop d'importance¹⁸¹. Cependant, cette perception est possiblement le résultat d'un manque d'informations, ce qui rend difficile la tâche de dresser un portrait exact de le pouvoir des officiers barbares sous Constantin. En revanche, il est certain que les officiers barbares gagnèrent rapidement en pouvoir sous Constance II¹⁸². Auparavant de simples officiers dans l'armée, ils acquirent un accès direct aux sphères du pouvoir sous le nouvel empereur. Cette ascension politique est visible de plusieurs façons, que ce fut par la présence de nombreux Francs à sa cour (au point qu'ils en forment un bloc politique influent)¹⁸³ ou le fait que plusieurs officiers barbares furent des membres du cercle intime de Constance II¹⁸⁴, un énorme honneur leur offrant beaucoup d'influence¹⁸⁵.

¹⁸⁰ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 245.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 304.

¹⁸² P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 24-25.

¹⁸³ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.11.

¹⁸⁴ Voir la prosopographie annexe pour plus de détails.

¹⁸⁵ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 147.

Bien qu'il soit difficile de connaître tous les officiers d'origine barbare ayant servi dans l'armée romaine à cause du biais des sources¹⁸⁶, le nombre de ceux qui furent documentés a également augmenté, passant du faible quatre ou cinq de Constantin à trente-deux officiers connus sous Constance II¹⁸⁷. Cela ne veut pas automatiquement dire que leur nombre a augmenté, mais qu'il s'agisse d'une indication que ces individus avaient un rôle plus actif (et plus important) dans les événements de l'époque, méritant ainsi leur inclusion dans les sources. La quantité d'individus mentionnés dans ces sources permet du moins d'obtenir une meilleure compréhension de leurs origines.

Arbétion¹⁸⁸, un des officiers barbares de Constance II, fut probablement le plus emblématique du succès qui était à leur portée. Son peuple d'origine est inconnu, bien qu'il y ait un consensus qu'il soit probablement d'origines germanique. Peter Crawford soutient qu'il serait un Germain, mais ne précise pas de quel peuple spécifiquement¹⁸⁹. Ses débuts de carrière souffrent également de ce manque d'informations. La seule mention de ses premières années dans l'armée vient d'un passage d'Ammien Marcellin, indiquant qu'il aurait débuté sous Constantin¹⁹⁰. Il est probable qu'il ait fait carrière en Orient, ayant servi sous Constance II, qui contrôlait l'Est de l'empire à la mort de Constantin. Le manque d'informations sur les années 340 nous laisse sans connaissance sur l'évolution de sa carrière avant la fin de la guerre civile entre Constance II et Magnence¹⁹¹, qui dura de 350 à 353. Il a très probablement joué un rôle important dans le conflit. Ammien Marcellin mentionne

¹⁸⁶ Un effort de cataloguer tous les officiers barbares constantiniens a été réalisé dans la prosopographie annexe à cette recherche.

¹⁸⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 304.

¹⁸⁸ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

¹⁸⁹ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 125.

¹⁹⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.

¹⁹¹ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

que l'officier barbare fut choisi par Constance en 361 pour régler la révolte de Julien en raison du fait qu'il « était plus heureux que d'autres chefs pour apaiser les guerres civiles¹⁹²», impliquant qu'il ait été un acteur clé dans l'opposition aux révoltes de Magnence et Silvain¹⁹³.

Entre 353 et 354, il avait la charge de *magister equitum* sous Constance II¹⁹⁴. Il est probable qu'Arbétion occupait déjà cette charge avant cette date, le passage le mentionnant comme étant déjà *magister equitum* et non pas comme étant promu à cette fonction. En 355, Arbétion eut l'honneur d'être l'un des deux consuls de l'année, la même année qui vit Julien devenir le César de Constance II¹⁹⁵. Il resta ensuite à la cour de Constance II quand il repartit pour l'Est. Sa présence en Orient est soutenue par sa mention parmi les officiers qui furent chargés par Constance II de la défense de l'est alors qu'il marchait contre Julien¹⁹⁶. Mais la mort de Constance II mit fin à tout possible affrontement entre les deux camps. Malgré son opposition précédente à Julien, Arbétion se rallia rapidement au nouveau régime. Il fut l'un des juges lors du Tribunal de Chalcédoine en 361, le tribunal où Julien se débarrassa de ses ennemis politiques, malgré le fait qu'il était un de ces ennemis¹⁹⁷. Il était la figure la plus influente du tribunal, au point qu'Ammien Marcellin le décrivit comme le seul juge ayant une réelle autorité, affirmant qu'« alors que les autres, y compris les commandants des légions, n'étaient là que pour la figuration¹⁹⁸ », et donc sans réel

¹⁹² « ... ante alios faustum ad intestina bella sedanda ex ante actis iam sciens... » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.).

¹⁹³ Silvanus 2 (Fiche 37).

¹⁹⁴ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 4.1.

¹⁹⁵ *Ibid.*, Livre 15, 8.17.

¹⁹⁶ *Ibid.*, Livre 21, 13.3.

¹⁹⁷ *Ibid.*, Livre 22, 3.1.

¹⁹⁸ «...aliis specie tenus cum principiis legionum praesentibus... » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.9.).

influence. Après le tribunal, il prit sa retraite ou fut renvoyé par Julien. Il n'est pas mentionné dans les préparations et la campagne contre les Perses, ne retournant à la vie active que durant la révolte de Procope, où il se joignit à Valens contre l'usurpateur en 366¹⁹⁹. Après cette intervention, Arbétion disparaît des sources. Comme la plupart des officiers barbares, on ne connaît pas la date de sa mort, bien qu'en 366 il ait affirmé être malade et infirme selon Ammien Marcellin²⁰⁰.

2.2.3 Julien : une période de transition

Le règne de Julien marqua une transition entre deux générations d'officiers barbares. Plusieurs des officiers qui commencèrent leurs carrières sous Constance II étaient influents et puissants au début du règne de Julien²⁰¹, un point bien démontré par la place des favoris de Constance II parmi les juges du Tribunal de Chalcédoine²⁰². La fin du règne de Constance II et celui de Julien furent l'apogée de leurs carrières après un long service sous le précédent empereur. Julien eut environ dix officiers barbares à son service²⁰³, une légère diminution du nombre que l'on retrouve sous Constance II dans les sources²⁰⁴. Cette baisse était probablement due au court règne de l'empereur païen, qui régna moins de deux ans. Les informations sur ses officiers venaient principalement du début de son règne²⁰⁵ et de sa campagne en Perse²⁰⁶. Ces officiers étaient d'origines plus diversifiées que ceux sous Constance II²⁰⁷. De plus, il

¹⁹⁹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.

²⁰⁰ *Ibid.*, Livre 26, 8.13.

²⁰¹ Agilo (Fiche 2), Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

²⁰² Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.1.

²⁰³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 307-308.

²⁰⁴ Voir la prosopographie annexe.

²⁰⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.9.

²⁰⁶ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3, 11.5.

²⁰⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 307.

n'y a plus de mention de bloc culturel comme celui des Francs sous Constance II mentionné plus haut. Malgré cela, la place des officiers barbares était encore solide, démontrée par le consulat de Névitte²⁰⁸ ou encore le rôle prédominant des officiers barbares durant la campagne contre les Sassanides²⁰⁹.

La fin des Constantinien marqua également la fin de la carrière de plusieurs des officiers barbares ayant prospéré sous Constance II et Julien. Au moins trois officiers barbares (Arbétion²¹⁰, Gomoarius²¹¹ et Agilo²¹²) étaient à la retraite aux débuts de la dynastie valentinienne. Un grand nombre d'individus influents sous le règne de Constance II ne furent pas mentionnés durant la campagne de Julien contre les Sassanides. Dans cette même optique, Névitte²¹³ disparaît complètement des sources après la mort de Julien, lui dont la carrière avait pourtant fleuri grâce au soutien du dernier constantinien. À l'opposé, l'ascension de Julien et sa campagne en Perse voit les premières mentions d'officiers qui, bien que n'ayant probablement pas commencé leurs carrières sous l'Apostat, commencèrent à gagner en importance sous son règne. Ces barbares, comme Dagalaif²¹⁴ et Victor²¹⁵, devinrent des figures plus importantes sous la dynastie suivante. Cette nouvelle génération d'officiers sera la dernière à avoir été influencée par la dynastie constantinienne, leurs successeurs devenant des officiers valentiniens avec beaucoup plus de pouvoir, d'ambition et d'influence.

²⁰⁸ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 10.8.

²⁰⁹ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3.13.3.

²¹⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4

²¹¹ *Ibid.*, Livre 26, 7.4.

²¹² *Ibid.*, Livre 26, 7.4.

²¹³ Flavius Nevitta (Fiche 18).

²¹⁴ Dagalaifus (Fiche 2).

²¹⁵ Victor 4 (Fiche 42).

2.3 Conclusion

L'apparition des officiers barbares sous la dynastie constantinienne fut le résultat d'une suite de réformes et de facteurs qui, combinés, créèrent un environnement favorable à leur ascension. Ces changements débutèrent avec les réformes militaires du III^e siècle. Les barbares commencèrent à faire leur entrée dans l'armée (possiblement dans la cavalerie). Simultanément, les sénateurs se virent barrer l'accès aux commandements militaires, laissant ces fonctions aux militaires de carrière. La réorganisation de l'armée sous Dioclétien continua de créer des opportunités pour les futurs officiers barbares. Les *limitanei* offraient une nouvelle porte d'entrée pour l'armée, et les nouvelles politiques pour encourager le recrutement bénéficièrent aux barbares, dont la présence dans l'armée romaine est attestée durant cette période. La séparation finale du politique et du militaire dans les provinces assura l'accès au haut commandement pour les soldats, incluant les barbares. Ces réformes de Dioclétien furent complétées par celles de Constantin. Sa réforme des charges militaires créa les rangs qu'occupèrent les officiers barbares dans les décennies suivantes, et sa division du commandement offrit plus de chances de promotion, débloquent des opportunités qui n'auraient pas forcément été ouvertes aux barbares. Mais bien que les officiers barbares firent leur apparition sous Constantin, ce ne fut que sous Constance II qu'ils devinrent une part importante du paysage politique, une position qu'ils gardèrent sous Julien de façon permanente. Tous ces aspects menèrent à la carrière d'individus comme Arbétion, qui gravirent les rangs pour devenir des commandants influents, autant sur le champ de bataille qu'à la cour impériale. Presque aucun d'entre eux ne commença au sommet de la hiérarchie. Ils durent gravir les charges militaires lors de leur ascension, des charges bien différentes de celles précédant la dynastie constantinienne. Certaines charges furent plus importantes que d'autres, mais elles eurent toutes un rôle dans l'ascension des officiers barbares et leur trajectoire vers le sommet.

CHAPITRE 3

DE L'ARMÉE À LA COUR, LES CARRIÈRES DES OFFICIERS BARBARES SOUS LES CONSTANTINIENS

En 355, l'officier franc Silvain²¹⁶ se déclara empereur en Gaule²¹⁷ après avoir été victime d'un complot fomenté par ses ennemis au sein de la cour impériale²¹⁸. Il avait précédemment été un des principaux officiers de Magnence, dirigeant un régiment de ses gardes du corps²¹⁹ durant la guerre civile entre l'usurpateur et Constance II. Il abandonna cette charge pour se joindre à Constance II lors de la bataille de *Mursa Maior* en 351, gagnée par l'empereur constantinien²²⁰. Pour son rôle dans cette victoire, il fut nommé *magister peditum* en Gaule²²¹, une charge qu'il occupait toujours lorsqu'il tenta d'usurper le trône. En plus de sa carrière personnelle (qui se termina violemment après un mois d'usurpation²²²), il était également le fils de l'officier franc Bonitus²²³, un officier franc ayant servi sous Constantin.

Silvain n'est qu'un des officiers barbares, au parcours certes plus exceptionnel que la moyenne, ayant fait carrière sous la dynastie constantinienne. Comme tout individu au service de l'État, les officiers barbares servirent dans diverses fonctions et occupèrent plusieurs charges, que ce soit dans l'armée ou à la cour. Mais leurs

²¹⁶ Silvanus 2 (Fiche 37).

²¹⁷ Socrate, *Histoire Ecclésiastique*, trad. A.C. Zenos (*Ecclesiastical History*), Buffalo, Christian Literature Publishing Co., 1890, Livre 2, 31.

²¹⁸ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

²¹⁹ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 79.

²²⁰ *Ibid.*, p. 79.

²²¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

²²² Eutrope, *Abrégé de...*, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.

²²³ Bonitus (Fiche 9).

origines barbares les différenciaient de leurs contemporains romains de bien des façons, notamment dans leur entrée dans l'armée romaine.

Les chapitres précédents ont dressé un tableau chronologique du phénomène des officiers barbares sans se pencher sur le chemin qu'ils durent parcourir pour gravir les rangs et atteindre les hautes charges militaires. C'est à ce panorama de leurs carrières respectives que va s'intéresser ce chapitre. La majorité des officiers barbares constantiniens restaient dans l'armée tout au long de leurs carrières. Harmoy-Durofil utilise également l'expression *militia armata* pour décrire l'organisation dans laquelle ils servent²²⁴, deux mots latins qui peuvent littéralement être traduits comme « armée militaire ». Une observation de l'évolution de ces carrières et des charges occupées par ces officiers barbares offrira une meilleure compréhension de leur ascension. Il sera ainsi question des nombreux changements qui s'opérèrent sous la dynastie constantinienne, qui changèrent la hiérarchie de l'armée romaine et qui eurent une incidence directe sur la carrière militaire de ces officiers barbares²²⁵.

Pour autant, la carrière d'un officier barbare ne se limitait pas toujours à l'armée. Plusieurs d'entre eux reçurent et occupèrent des fonctions dans la sphère politique et administrative. La grandissante influence politique qu'ils acquirent constituait la base sur laquelle les générations suivantes fondèrent leur pouvoir, ce qui mena aux officiers barbares du V^e siècle mentionnés dans les travaux d'Harmoy-Durofil²²⁶ ou O'Flynn²²⁷.

²²⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 7.

²²⁵ H. Elton, « Warfare and... », p. 331-332.

²²⁶ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares... op cit.*, 1358p.

²²⁷ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, 238p.

En prenant en compte les différentes charges des officiers barbares, une meilleure compréhension de leurs carrières se dessine, que ce soit dans l'armée ou l'administration impériale. Elle permettra de présenter une image de la carrière typique des officiers barbares constantiniens. Cette présentation sera de nature plus quantitative, démontrant combien de ces officiers réussirent à atteindre les diverses charges qui seront présentées plus bas.

3.1 Carrières militaires : de l'entrée au sommet

La carrière de ces officiers barbares au sein de l'armée romaine constitue un élément central à cette recherche. Que ce soit du début de leur carrière comme recrues jusqu'à leur ascension à des postes élevés dans la hiérarchie, il faut comprendre le parcours qui les vit gravir les rangs de l'armée romaine.

3.1.1 Recrutement et entrée dans l'armée

La majorité de ces officiers ont commencé leur carrière en s'enrôlant dans l'armée romaine comme simples soldats, même si ce ne fut pas toujours le cas, comme avec Crocus qui entra directement dans le cercle de Constantin²²⁸. Depuis le III^e siècle, l'armée romaine était de plus en plus dépendante des barbares pour pallier son besoin de recrues. Cependant, ce ne fut que sous le règne de Constantin et de son rival Licène que l'utilisation des barbares dans l'armée devint fréquente et normalisée, en particulier quand les empereurs rivaux s'affrontèrent pour le contrôle de l'Empire romain entre 312 et 324. La tactique de Constantin quant au recrutement de nouveaux légionnaires pouvait être décrite par le besoin d'acquérir le plus d'individus possibles, peu importe leur origine. Cette période de guerre civile marqua probablement le début de la carrière de certains officiers, notamment Arbétion²²⁹. Cette ouverture du

²²⁸ Crocus (Fiche 11).

²²⁹ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

recrutement fut si normalisée au milieu du IV^e siècle que les barbares étaient capables d'obtenir des conditions de service avantageuses. Ammien Marcellin mentionne comment certaines recrues barbares servant en Gaule avaient une clause dans leurs contrats leur permettant de refuser de servir au-delà du Rhin :

Pourtant, il y avait une chose qu'il ne put cacher ni passer sous silence: en admettant même que ne se sentissent nullement lésés des hommes qui n'avaient abandonné leurs foyers au-delà du Rhin, pour venir, qu'à la condition expresse de ne jamais être emmenés dans les régions au-delà des Alpes²³⁰.

Il est difficile d'identifier le type de régiment servant de point d'entrée aux officiers barbares. La première option était celle des *limitanei*, ce terme utilisé pour décrire les troupes dont la fonction était la défense des frontières. Servant sur la frontière, ces unités devaient bien souvent représenter le premier contact romain pour les barbares. Cette potentielle familiarité avec les *limitanei* pourrait mener à leur entrée parmi ces unités au lieu des légions mobiles. En outre, les *limitanei* étaient moins bien équipés et avaient des standards de recrutement beaucoup moins rigides que ceux des *comitatenses*, les légions mobiles classiques²³¹. Ces standards allégés auraient peut-être favorisé le recrutement des barbares parmi les *limitanei*. Des standards simplifiés ouvraient la porte à une plus grande variété de recrues, ce qui aurait pu inclure des barbares.

Mais plusieurs indices indiqueraient qu'une majorité des officiers barbares auraient commencé leurs carrières dans les légions mobiles. De fait, ces unités étaient

²³⁰ « *Illud tamen nec dissimulare potuit nec silere: ut illi nullas paterentur molestias, qui relictis laribus transrhenanis sub hoc venerant pacto, ne ducerentur ad partes umquam transalpinas* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É Galletier, Livre 20, 4.4.).

²³¹ H. Elton, « Warfare and... », p. 331.

celles qui avaient le plus de contact avec l'empereur²³². Étant donné la place que certains officiers barbares opéraient au sein du cercle rapproché d'empereurs constantiniens, la probabilité que ces individus aient fait leur carrière sur la frontière est faible. Les *limitanei* n'offraient pas d'opportunités fréquentes d'avoir un accès direct et personnel à l'empereur, une tâche beaucoup plus simple pour les *comitatenses*²³³. Certes, il est possible qu'ils aient commencé chez les *limitanei* et se soient rapprochés de l'empereur à un point plus tardif dans leurs carrières. Même s'ils commençaient leurs carrières parmi les *limitanei*, il est possible qu'ils furent éventuellement transférés au sein des *comitatenses*, une pratique fréquente selon Thomas S. Burns²³⁴. Mais les charges qu'ils occupèrent comme officiers semblent indiquer une ascension au sein des *comitatenses*. Les tribuns et les *comites* étaient principalement associés avec les légions ou les *protectores*²³⁵, non pas avec les troupes de frontières. L'argument que ces barbares faisaient partie des *comitatenses* s'appuie également sur les mouvements des barbares à travers l'empire. On peut par exemple voir dans l'ordre de Constance II d'envoyer des légions en Orient en 361²³⁶. Bien que Julien justifiât cela avec l'excuse que les troupes germaniques ne pouvaient pas servir hors de la Gaule²³⁷, il est possible que les contrats ne furent que des excuses pour ne pas se débarrasser de ses troupes, permettant ainsi à Julien de garder ses soldats pour son éventuelle révolte. Il y a également mention de Constance II utilisant des troupes barbares pour aller combattre d'autres barbares²³⁸. Ces

²³² H. Elton, «Warfare and... », p. 328.

²³³ *Ibid.*, p. 338.

²³⁴ Thomas S. Burns, *Rome and the Barbarians: 100 BC-AD 400*, Baltimore and London, John Hopkins University Press, 2003, p. 321.

²³⁵ Les charges militaires ainsi que les *protectores* seront détaillés plus loin dans ce chapitre.

²³⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 20, 4.3.

²³⁷ *Ibid.*, Livre 20, 4.3.

²³⁸ Michael Kulikowski, «Constantine and the Northern Barbarians», dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 366.

informations laisseraient penser que plusieurs officiers barbares commencèrent leurs carrières dans les légions mobiles, ou du moins y firent leurs débuts de services. En fin de compte, il est difficile de savoir dans quelles unités les officiers barbares commençaient leur service. Ils pouvaient autant être des *limitanei* que des *comitatenses*, du moment qu'ils ne servaient pas à proximité de leurs régions d'origines²³⁹.

Mais l'entrée dans l'armée n'était pas forcément un choix volontaire et individuel. Depuis le temps de Dioclétien, il était devenu obligatoire pour les fils de soldats de devenir soldats eux-mêmes²⁴⁰. Deux constitutions datées du règne de Constantin, présentes dans le *Code Théodosien*, attestent d'ailleurs de cette nouvelle pratique pour pallier le besoin de recrues de l'armée²⁴¹. Il est très probable que ces ordres légaux aient été favorables à plusieurs jeunes barbares qui suivirent les pas de la génération précédente. Ils furent probablement aidés par leurs prédécesseurs, qui firent avancer leurs carrières. On peut par exemple penser à Silvain²⁴², l'officier franc mentionné au début de ce chapitre, dont le père Bonitus avait été un officier de Constantin²⁴³. Il s'agit là d'un des premiers exemples de ces officiers de seconde génération, un phénomène qui ne devait certainement pas être unique. Dans ce même sens, le prince perse Hormisdas, qui servit d'officier dans la campagne de Julien contre les siens²⁴⁴, eut un fils du même nom qui devint un des principaux officiers de Procope lors de sa révolte en 366²⁴⁵. Le statut héréditaire de la fonction militaire

²³⁹ T.S. Burns, *Rome and the Barbarians*..., p. 324.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 334.

²⁴¹ *Code Théodosien*, Berlin, Éditions Mommsen et Meyers (*Codex Theodosianus*), 1905, 7.22.1-2.

²⁴² Silvanus 2 (Fiche 37).

²⁴³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares*..., p. 304.

²⁴⁴ Zosime, *Histoire nouvelle*..., trad. F. Paschoud, Livre 3.13.3.

²⁴⁵ Ammien Marcellin, *Histoire*..., trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.

pouvait donc directement introduire un barbare dans l'armée sans passer par le recrutement externe.

Les officiers barbares avaient une dernière méthode pour entrer dans l'armée, celle-ci datant des débuts de la dynastie, mais qui semble avoir majoritairement disparu des sources vers la fin des Constantinien. Certains barbares se joignirent directement à la cour de l'empereur, y gagnant des fonctions dans son cercle rapproché sans que cela soit précédé par un long service militaire, comme ce fut le cas du chef alaman Crocus²⁴⁶. Eusèbe de Césarée, un évêque contemporain de Constantin, indiqua que ces barbares restaient parce que la vie à la cour était préférable à celle au-delà de la frontière²⁴⁷. Cette explication pourrait indiquer qu'ils essayèrent de se faire une carrière dans l'empire où les opportunités étaient plus grandes que chez eux. Certains de ces barbares étaient aussi présents à la cour comme otages, envoyés par leurs familles à cause de traités avec l'Empire romain. Durant cette période au sein de la cour impériale, ces officiers pouvaient obtenir une charge dans l'armée romaine et devenir des officiers. Ce fut notamment le cas de Bonitus²⁴⁸, qui fut envoyé par son père à la cour de Constance I Chlore et devint par la suite un officier pour son fils Constantin²⁴⁹.

En revanche, les raisons derrière l'entrée d'un barbare dans l'armée restent un mystère, malgré un effort dans le prochain chapitre pour se pencher sur la question plus en détail. Bien que peu d'informations sur l'entrée des officiers barbares dans l'armée constantinienne soient disponibles, nous sommes mieux renseignés sur la suite de leur parcours. Les historiens antiques mentionnaient souvent les grades

²⁴⁶ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 185.

²⁴⁷ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, trad. Marie-Josèphe Rondeau, Paris, les Éditions du Cerf, 2013, Livre 4, 7.

²⁴⁸ Bonitus (Fiche 9).

²⁴⁹ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 152.

occupés par ces barbares, permettant aux romanistes de se faire une idée de la trajectoire de leurs carrières et de la vitesse à laquelle un officier pouvait gravir les rangs de l'armée. Comme mentionné précédemment, ces informations sont particulièrement présentes dans les écrits d'Ammien Marcellin, qui a l'avantage d'avoir été un contemporain des Constantinien, servant dans l'entourage d'Ursicinus, un haut placé dans l'armée romaine sous Constance II²⁵⁰. La pratique d'inscrire des informations sur leurs stèles funéraires aide également à se faire une meilleure idée de leur vie²⁵¹. Cependant, il y a des lacunes dans les détails, un problème extrêmement fréquent quand on tente d'étudier les officiers barbares. Les officiers mentionnés dans le chapitre précédent exemplifient ce problème. La première mention d'Arbétion²⁵² dans les sources le voit déjà dans une haute position d'influence à la cour de Constance II, sans que l'on sache quoi que ce soit sur les étapes préalables de son parcours militaire à l'exception du fait qu'il a commencé sa carrière sous Constantin. Le manque d'informations cause ainsi des trous dans le parcours de ces individus, des trous qui doivent être pris en compte. Cependant, il sera tout de même possible d'étudier individuellement les diverses charges occupées par les officiers barbares constantiniens.

3.1.2 Les divers rôles du tribun

Quand un barbare était promu, la charge de tribun était fréquemment son premier poste d'officier au sein de l'armée. Le tribunat a la particularité d'être la seule charge militaire ayant survécu aux nombreuses réformes des III^e et IV^e siècles. Ses origines dataient au moins de la République, où le terme pouvait s'appliquer à

²⁵⁰ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 96.

²⁵¹ Simon Esmonde Cleary, *The Roman West, AD 200–500. An Archeological Study*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 255.

²⁵² Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

une série de charges distinctes²⁵³. Mais la seule qui ait une importance pour cette recherche fut celle de tribun militaire, correspondant, au moins à titre générique, à un officier de bas rang commandant des régiments dans l'armée²⁵⁴. Alors que des rangs comme celui de centurion disparurent avec les réformes de Dioclétien et de Constantin, celui de tribun survécut et continua d'être utilisé tout au long du IV^e siècle.

Le premier tribun barbare à être mentionné dans les sources fut un individu du nom de Laniogaise, en 355²⁵⁵. Laniogaise²⁵⁶ était un Franc et un des alliés de l'usurpateur Silvain, servant à ses côtés en Gaule lorsque ce dernier se déclara empereur. Le fait qu'il ait été un proche de l'usurpateur peut expliquer pourquoi il disparaît des sources après la chute de l'officier franc. Puisqu'il servait sous Silvain²⁵⁷, on peut penser qu'il relevait de l'autorité d'un *magister peditum*, la position que Silvain occupait à l'époque²⁵⁸. La réalité d'un Franc servant sous un autre Franc pourrait indiquer un effort entre ces officiers barbares de mêmes origines d'aider les carrières de leurs camarades, une hypothèse qui peut certainement être soutenue par la réaction des Francs à la cour de Constance II quand Silvain fut accusé de trahison par ses ennemis²⁵⁹.

En 357, deux tribuns se virent attribuer la responsabilité d'une défaite militaire par leur commandant et furent déchus de leurs responsabilités²⁶⁰. L'un des deux

²⁵³ Polybe, *Histoire de Polybe...*, trad. P. Waltz, Livre VI, 24, 1.

²⁵⁴ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 640.

²⁵⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.16.

²⁵⁶ Laniogaisus (Fiche 25).

²⁵⁷ Silvanus 2 (Fiche 37).

²⁵⁸ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

²⁵⁹ *Ibid.*, Livre 15, 5.11.

²⁶⁰ *Ibid.*, Livre 16, 11.6.

tribuns était un barbare du nom de Bainobaudes²⁶¹, identifié par Burns comme étant d'origine franque²⁶². Bien qu'il semble qu'on cherchait un bouc émissaire, le fait que l'autre tribun était le futur Empereur Valentinien contredit cette théorie. Il semble plutôt que Bainobaudes ait été une victime du conflit entre le nouveau César Julien et l'officier de Constance II en Gaule, un homme nommé Barbatio²⁶³. La situation de Bainobaudes laisse beaucoup plus de questions que de réponses. Comment Cella, l'officier qui renvoya Bainobaudes et qui était lui-même un tribun, a-t-il pu renvoyer un autre tribun²⁶⁴ ? N'étaient-ils pas de même rang ? Deux options se présentent ici. Une première supposition serait que Cella pouvait donner des ordres à Bainobaudes à cause de son association au puissant Barbatio, utilisant l'influence de son supérieur. Cependant, la diversification des charges de tribuns semble être plus probable. De fait, la charge exacte de Cella était *tribunus scutariorum*²⁶⁵. Le terme *scutarius* était lié à des troupes d'élite connus comme les *scholae palatinae*. Puisque Bainobaudes et Valentinien étaient simplement décrits comme occupant la fonction de *tribunus*²⁶⁶, l'implication serait que Cella était un tribun aux fonctions différentes des hommes qu'il renvoya.

En réalité, la charge de tribun, loin d'être réservée aux officiers au bas de la hiérarchie militaire, existait sous différentes formes avec différentes responsabilités, comme les tribuns des *scholae*²⁶⁷. Les tribuns n'étaient pas trouvés uniquement dans l'armée régulière, un fait soutenu par le cas de l'officier alaman Agilo²⁶⁸, décrit

²⁶¹ Bainobaudes 1 (Fiche 6).

²⁶² T.S. Burns, *Rome and the Barbarians...*, p. 332.

²⁶³ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 11.6.

²⁶⁴ *Ibid.*, Livre 16, 11.6.

²⁶⁵ *Ibid.*, Livre 16, 11.1.

²⁶⁶ *Ibid.*, Livre 16, 11.6.

²⁶⁷ Les gardes du corps impériaux seront détaillés plus loin dans le chapitre.

²⁶⁸ Agilo (Fiche 2).

comme étant « tribun des écuries »²⁶⁹, une charge qui n'a pas de place précise dans la hiérarchie militaire romaine. S'ajoute à cela Mallobaudes²⁷⁰, qui en 355 était « *tribunus armaturarum* », ou tribun de la garde armée²⁷¹. Les tribuns n'avaient pas nécessairement le commandement de troupes, comme ce fut le cas d'Hariobaudes²⁷², un officier aux origines inconnues (bien qu'Harmoy-Durofil affirme qu'il est un des nombreux Alamans servant sous Constance II²⁷³). En 359, il occupait la charge de tribun sans commandement, ou *tribunus vacans*²⁷⁴. Il existait une grande variété de tribuns, majoritairement divisée entre les tribuns de l'armée régulière et ceux servant dans les différents groupes de gardes du corps. Mais peu importe le chemin qu'ils empruntaient, les tribuns étaient de loin la charge la plus fréquente dans la carrière d'un officier barbare.

3.1.3 Le *comes*, une étape importante du cheminement

Si le tribun est difficile à juger en raison des diverses charges qu'il occupe, alors la situation du *comes* (souvent traduit par « comte ») ne vient que compliquer les choses. Les *comites* sont moins fréquemment mentionnés dans les sources en comparaison aux tribuns. Il semble aussi exister une certaine équivalence entre les deux fonctions, un fait soutenu par une constitution du *Code Théodosien* concernant les deux charges. Dans cette constitution, les deux rangs sont mentionnés de façon égale (ou tout au moins celui de *tribuni scholarum* et de *comites*)²⁷⁵. La similitude entre le tribun responsable des écuries qui fut mentionné plus haut et le *comes stabuli*

²⁶⁹ « *tribunum stabuli* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8).

²⁷⁰ Mallobaudes (Fiche 30).

²⁷¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.21.

²⁷² Hariobaudes (Fiche 22).

²⁷³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 819.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 819.

²⁷⁵ « [X]III. DE COMITIBUS ET TRIBUNIS SCHOLARUM. » (*Code Théodosien...*, trad. Mommsen et Meyers, 6.13.1.)

ne fait qu'ajouter à la confusion entourant les deux charges, qui semblent partager des points en commun. Selon la situation et la charge précise, un *comes* pouvait être l'égal d'un tribun ou son supérieur. Il est donc difficile d'établir la situation hiérarchique exacte des tribuns et des *comites*.

Cependant, plusieurs aspects du *comes* le distinguaient fermement du tribun. Alors que le tribun faisait partie des *comitatenses* (les légions mobiles), le *comes* était plutôt un officier responsable de forces provinciales (probablement les *limitanei*). Jones, dans une de ses rares mentions des *comites*, note un certain Romanus qui en 366 servait comme *comes Africae*²⁷⁶. Le fait qu'une telle fonction soit présente seulement quelques années après la fin de la dynastie constantinienne, alors que nous n'en trouvons pas auparavant, pourrait indiquer une origine datant des Constantinien. La charge de *comes Africae* semble en outre témoigner d'une affectation régionale pour ces officiers. L'usurpateur Magnence²⁷⁷, qui servait en Gaule sous l'Empereur Constant avant de le renverser²⁷⁸, occupait également la position de *comes* selon Hugh Elton²⁷⁹. Si les tribuns opéraient parmi les *comitatenses*, alors les *comites* étaient les premiers officiers des *limitanei* dans les provinces.

Cosme mentionne que les troupes des frontières étaient sous le contrôle d'un *dux*, un officier bien souvent assisté par un *comes*²⁸⁰. Cela permet de situer le *comes* comme étant sous le *dux* dans la hiérarchie militaire, et possiblement au-dessus du tribun commandant un simple régiment de troupes. Mais les tribuns servant dans des

²⁷⁶ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 624.

²⁷⁷ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

²⁷⁸ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 39.

²⁷⁹ H. Elton, *Warfare in Roman Europe...*, p. 1.

²⁸⁰ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 249.

forces d'élite comme les *scholae* seraient égaux aux *comites* selon une constitution du *Code Théodosien*²⁸¹. Un officier de bas rang n'aurait pas été capable de mener une usurpation aussi rapide que celle du *comes* Magnence, ce qui viendrait appuyer la théorie selon laquelle il s'agissait en effet d'une charge avec une certaine autorité. Comme avec les tribuns, il semble exister une grande variété de *comites* avec des niveaux d'influence variables. Magnence était par exemple *comes rei militaris*, une charge qui fut également occupée par un barbare du nom de Lutto²⁸² en 355 et par Victor²⁸³ durant la campagne de Julien contre les Sassanides²⁸⁴. Puisque Victor était l'un des officiers les plus importants de cette campagne, il faut supposer que la fonction de *comes* avait une large influence au sein de l'armée²⁸⁵.

Les problèmes entourant la compréhension de la charge de *comes* ne sont pas facilités par les réformes de Constantin. L'Empereur décida de ramener la distinction de *comes* comme une charge honorifique du même nom qu'il offrait à ses partisans²⁸⁶. Ce titre de prestige n'impliquait alors aucun pouvoir ou responsabilité particulière, ce qui voulait dire que certains personnages simplement mentionnés comme *comes* dans les sources pourraient être de simples *comites*, et non pas des officiers²⁸⁷. C'est possiblement pour cette raison que certains romanistes ajoutent le terme *rei militaris* quand ils parlent des officiers, permettant ainsi de distinguer les *comites* servant dans l'armée de la dignité de *comes* inventée par Constantin. À cette liste s'ajoutent les *comites* dont les charges n'étaient pas limitées à l'armée régulière, comme le *comes*

²⁸¹ « [X]III. DE COMITIBUS ET TRIBUNIS SCHOLARUM. » (*Code Théodosien...*, trad. Mommsen et Meyers, 6.13.1.)

²⁸² Lutto (Fiche 27).

²⁸³ Victor 4 (Fiche 42).

²⁸⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 335.

²⁸⁵ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3.13.3.

²⁸⁶ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 249.

²⁸⁷ La dignité de *comes* sera détaillée plus loin dans ce chapitre.

stabuli évoqué plus haut ou l'important poste de *comes domesticorum* (comte des domestiques), renvoyant pour sa part à un rôle parmi les gardes du corps. La charge de *comes* pouvait donc avoir bien des sens, démontrant les divers rôles occupés par certains officiers barbares ayant obtenu ces charges.

3.1.4 Le *dux*, l'absent notable des carrières barbares

Parmi leurs nombreux devoirs, les *comites* assistaient parfois un *dux* à la défense de la frontière²⁸⁸. La fonction de *dux* était liée aux provinces et à des régions géographiques. D'ailleurs, Burns pointe le fait que les *duces* étaient les seuls à avoir des pouvoirs militaires et administratifs en dehors de l'empereur²⁸⁹, indiquant une autorité étendue dans leur province. Plusieurs titres de *dux* étaient suivis de noms régionaux, comme certaines charges de *comites*. Par exemple, un officier (probablement romain) du nom d'Ursacius occupait la fonction de *dux Africae* sous Constantin en 320-321²⁹⁰. Selon Cosme, le *dux* était la principale autorité des *limes*, commandant les *limitanei* et s'occupant de la défense de la frontière alors que les *magistri militum* et l'empereur dirigeaient les *comitatenses*²⁹¹. Il semble qu'à la suite des réformes de Constantin (ou possiblement celles de Dioclétien), la fonction de *dux* fut créée pour séparer le pouvoir militaire du pouvoir civil dans les provinces, limitant le pouvoir des gouverneurs²⁹². Les *duces* étaient une nouvelle création, l'un des rares liens entre le militaire et l'administratif, arrivant juste à temps pour l'apparition des officiers barbares.

²⁸⁸ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 249.

²⁸⁹ T.S. Burns, *Rome and the Barbarians...*, p. 309.

²⁹⁰ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 984.

²⁹¹ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 249.

²⁹² H. Elton, « Warfare and... », p. 330.

Mais au final, rares furent les barbares à occuper la charge de *dux*²⁹³. Harmoy-Durofil présente deux *duces* barbares, mais ses affirmations sont douteuses²⁹⁴. Il n'y a aucune preuve dans *Prosopography of the Later Roman Empire*²⁹⁵ que le *dux Africae* Ursacius fut un barbare. L'autre candidat est encore plus difficile à confirmer. Harmoy-Durofil parle d'Arbétion²⁹⁶, le bras droit de Constance II, mais ne mentionne pas quel titre de *dux* il occupa, ni s'il l'occupa sous Constantin ou Constance II. Il est aussi possible qu'elle ait confondu Arbétion (Arbitio en latin) avec Agilo²⁹⁷. Quant à la prosopographie annexe de cette recherche, deux *duces* purent être identifiés. Sappo, qui servit comme *dux limitis Scythiae* entre 337 et 340²⁹⁸, est le seul dont la fonction exacte est connue des sources. L'autre *dux*, Vadomaire²⁹⁹, servit comme *dux Phoenices*³⁰⁰ après avoir été forcé dans l'armée par Julien suite à une défaite³⁰¹, outrepassant ainsi la structure militaire classique pour directement accéder à la fonction.

Cette rareté de barbares occupant la charge de *dux* indiquerait qu'elle ne faisait pas partie de leurs chemins de carrière. Du reste, la quantité de barbares accédant à la position resta assez limitée sous les dynasties suivantes³⁰². On peut se

²⁹³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 369.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 369.

²⁹⁵ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 984.

²⁹⁶ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

²⁹⁷ Les deux passages (9.4 et 9.7) utilisent les termes *ducis* et *dux* pour parler des positions d'Arbétion et Agilo respectivement, bien qu'aucune traduction ne le traduise comme tel. Il n'est donc pas clair s'ils ont occupé la position ou non (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4-7.).

²⁹⁸ Sappo (Fiche 35).

²⁹⁹ Vadomaire (Fiche 41).

³⁰⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 3.5.

³⁰¹ *Ibid.*, Livre 21, 4.6.

³⁰² H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 369-370.

demander si l'administration impériale n'a pas tenté d'éviter de donner des postes importants sur la frontière à des barbares par peur de leur manque de loyauté.

3.1.5 *Magister militum* et le sommet de la pyramide

Au sommet des tribuns, *comites* et *duces* se trouvaient le *magister militum* (maître de l'armée), la plus haute fonction dans l'armée romaine tardive. Il faut cependant comprendre que la charge évolua au fil des décennies. Lorsque Constantin réforma l'armée, il ne créa pas de rang nommé *magister militum*, un titre qui ne fut techniquement pas inventé avant la fin des Valentinien, voire la dynastie théodosienne (379-457)³⁰³. Il inventa toutefois les charges de *magister peditum* (maître d'infanterie) et de *magister equitum* (maître de cavalerie)³⁰⁴. Son objectif derrière ces deux nouveaux postes égaux était d'éviter d'avoir un seul officier trop puissant, laissant deux commandants servant l'empereur au lieu d'un seul commandant suprême³⁰⁵. Le terme *magister militum* était alors utilisé pour parler de ces deux fonctions de commandement de façon interchangeable³⁰⁶. O'Flynn suggère cependant qu'en l'absence de l'empereur, un des deux officiers prenait la direction des opérations, assumant le commandement complet des opérations. Un fait ironique si l'objectif de la création des *magistri militum* était d'empêcher qu'un seul individu ait un contrôle complet sur une armée³⁰⁷.

Les *magistri militum* étaient l'autorité suprême auprès des troupes après l'empereur lui-même, et directement responsable des *comitatenses*. Cependant, le nombre d'officiers servant en même temps dans cette charge varia selon la période.

³⁰³ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 5-6.

³⁰⁴ H. Elton, «Warfare and... », p. 331-332.

³⁰⁵ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 246-247.

³⁰⁶ H. Elton, «Warfare and... », p. 331.

³⁰⁷ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 8.

Quand Constantin créa les deux fonctions, il avait probablement l'intention de n'avoir qu'un seul *magister peditum* et *magister equitum* en même temps, deux officiers servant sous son autorité³⁰⁸. Cette limite de deux *magistri* semble avoir été comprise comme deux *magistri* par empereur, car ses fils nommèrent leurs propres commandants dans leurs régions respectives de l'empire³⁰⁹. Avec la multiplication des empereurs vint une multiplication parallèle des *magistri*, chacun des augustes voulant offrir des fonctions importantes à ses partisans, ce qui inclut quelques barbares au fil des décennies. Le droit de nommer les *magistri militum* étant le privilège de l'auguste, le pouvoir de promouvoir ses propres *magistri* était un clair symbole d'autorité impérial. Gaiso³¹⁰ fut un exemple parfait, ayant la charge de *magister militum praesentalis* sous l'usurpateur Magnence³¹¹. Magnence³¹² essayait de mettre en place sa propre administration impériale, et le fait de nommer un *magister militum* était une façon de récompenser ses alliés et de montrer qu'il était aussi un empereur, un égal de Constance II. Dans le cas de Gaiso, cette promotion devait aussi représenter une récompense pour sa loyauté. Il était l'officier qui tua l'Empereur Constant pour le compte de Magnence, permettant à ce dernier de prendre rapidement le contrôle de la majorité de l'Occident³¹³.

Le rang de Gaiso est intéressant et mérite d'être étudié plus en détail, notamment à cause du terme *praesentalis* que certains historiens modernes utilisent pour le désigner³¹⁴. Le terme *praesentalis* indiquerait un rôle particulier chez les

³⁰⁸ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 247.

³⁰⁹ H. Elton, «Warfare and...», p. 332.

³¹⁰ Gaiso 1 (Fiche 20).

³¹¹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

³¹² Flavius Magnus Magnetius (Fiche 17).

³¹³ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3.13.3.

³¹⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 794.

magistri militum. Certains, comme André Hoepffner, utilisent le terme pour désigner de façon interchangeable les *magistri peditum* et *equitum* : « Malgré la différence de leur titre, les deux *praesentales* semblent avoir, de bonne heure, exercé des fonctions similaires³¹⁵. » Puisque le mot *praesentalis* est très probablement lié à l'adjectif *praesens* (« présent »), on peut penser que l'appellation de *magister militum praesentalis* désignait n'importe lequel des deux *magistri militum* qui servait dans l'entourage de l'empereur, toujours accessible et proche de ce dernier. Ainsi, Gaiso aurait été dans le cercle restreint de Magnence et c'est ce qui expliquerait ce titre particulier.

Praesentalis n'est pas le seul terme ajouté à la fonction de *magister militum*. Comme pour *comes* et *dux*, des appellations géographiques sont utilisées pour désigner la région où l'officier avait autorité. Par exemple, *magister peditum per Gallias* est une charge que l'on retrouve chez certains des officiers barbares atteignant le titre de *magister militum* sous Constance II³¹⁶. Constance II voulant se rendre en Orient pour préparer une campagne contre les Sassanides, il avait besoin de quelqu'un pour commander les troupes dans l'ouest (quelqu'un d'autre que son nouveau César Julien, qui était présent en Gaule après son ascension³¹⁷, car Constance II avait peur qu'il ne devienne un rival). Un exemple est le Franc Silvain³¹⁸, ayant reçu la tâche de régler la situation en Gaule en tant que *magister peditum per Gallias*³¹⁹, ainsi que son successeur le Romain Ursicinus, qui servit comme *magister equitum per Gallias* entre 355 et 356³²⁰. Il existait également la fonction de *magister militum per Orientem*³²¹.

³¹⁵ André Hoepffner, « Les « *magistri militum* » *praesentales* au IV^e siècle », *Byzantion*, Vol.11, n° 2, 1936, p.491.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 363.

³¹⁷ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 11.1.

³¹⁸ *Ibid.*, Livre 15, 5.2.

³¹⁹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

³²⁰ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 985.

Dans tous les cas, cela marque l'apparition de *magistri militum* dont l'autorité était limitée à certaines régions spécifiques, des positions qui furent occupées à plusieurs reprises par des barbares.

Il n'y a aucune mention d'officiers barbares réussissant à devenir des *magistri militum* durant le règne de Constantin. Il est possible que l'Empereur ait vu la nécessité de limiter le pouvoir des officiers barbares dans l'armée, une idée qui est encouragée par le rare nombre de barbares ayant été nommés *dux*. Mais il est tout aussi probable qu'aucun barbare n'avait encore été capable d'avancer assez haut dans la hiérarchie militaire pour pouvoir encore atteindre le rang de *magister militum*. Il est probable que le manque d'informations soit dû au manque de sources sur tout ce qui précède la seconde moitié du règne de Constance II. À cause de cette lacune historique, il y a beaucoup de doutes quant à la situation des officiers barbares de haut rang sous Constantin.

La position de *magister militum* commença réellement à devenir accessible aux barbares à partir du règne de Constance II. Au moins trois individus atteignirent ces fonctions sous son règne. Mais ces informations viennent principalement d'Ammien Marcellin, dont les travaux commencent seulement après 353, n'offrant donc pas d'informations sur les *magistri militum* avant cette année. Cela laisse Arbétion³²² comme étant le premier *magister militum* barbare pouvant être confirmé. Il occupa la position de *magister equitum*, servant donc depuis au moins 353 (et probablement même avant la guerre civile avec Magnence) jusqu'à la mort de l'auguste en 361³²³. S'ajoute aussi l'usurpateur Silvain, qui avant de tenter sa chance

³²¹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

³²² Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

³²³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

pour prendre le trône servit comme *magister peditum per Gallias* entre 352 et 355 en récompense d'avoir trahi Magnence pour Constance II ³²⁴. Finalement, il y eut Agilo³²⁵, qui reçut la position de *magister equitum* en remplacement d'Ursicinus. Le nombre de *magistri militum* sous Constance II est donc encore limité, mais bien réel.

Julien avait ses propres *magistri militum*, promus dès qu'il se déclara empereur en 361. Mais n'ayant régné que deux ans (en incluant la courte période où il n'était qu'un usurpateur), cela ne laissa pas beaucoup de temps pour avoir plusieurs officiers de hauts rangs et des rotations dans les échelons de l'armée. À l'exception du début de son règne, où il mit fin à la carrière de plusieurs officiers de Constance II³²⁶ (parfois violemment, si l'on se fie au tribunal de Chalcédoine³²⁷), il n'y eut pas grands changements au sein de son commandement par rapport au règne précédent. Cela confirme également le fait que la prérogative de nommer des *magistri militum* est le seul droit de l'auguste, car Julien n'éleva aucun de ses officiers au rang de *magister militum* durant son temps comme César, ne prenant ce pas que lorsqu'il se déclara auguste en 361³²⁸.

Le premier de ses *magistri* fut Névitte³²⁹, qui servait sous Julien depuis ses campagnes en Gaule comme César³³⁰. Névitte était un officier barbare d'origine germanique³³¹ qui fut parmi les plus proches alliés de Julien tout au long de sa carrière impériale, une loyauté visible en 361 lors de la révolte de l'Apostat. Ne

³²⁴ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 124.

³²⁵ Agilo (Fiche 2).

³²⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.1.

³²⁷ *Ibid.*, Livre 22, 3.6-7.

³²⁸ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

³²⁹ Flavius Nevitta (Fiche 18).

³³⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 17, 6.3.

³³¹ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 626.

faisant pas confiance à Gomoarius (un officier laissé en Gaule par Constance II pour surveiller Julien), le jeune Empereur le remplaça donc par Névitte, élevant son officier au rang de *magister equitum*³³². La carrière de Névitte, qui était surtout le résultat de faveurs de la part d'un empereur, semble s'être terminée avec la mort de son protecteur.

Mais Julien eut un autre *magister militum*, qu'il promut durant sa campagne contre les Sassanides. Victor³³³, le Sarmate qui avait pourtant commencé sa carrière à la cour de Constance II³³⁴, gravit rapidement les rangs sous Julien, recevant un rôle clé dans sa campagne. Le rang qu'il reçut est sujet à débat, bien que Zosime mentionne qu'il fut nommé *magister peditum*³³⁵. Contrairement à Névitte, Victor survécut aux changements de régime, occupant des charges sous Jovien et Valens, puis terminant sa carrière sous Théodose³³⁶. Durant la majorité de ces règnes, il servit dans l'une des deux charges de *magister militum* pour les divers empereurs de l'Orient. Il s'agit là d'une carrière s'étendant sur au moins deux décennies, de la fin du règne de Constance II au début de celui de Théodose.

Les *magistri militum* représentaient donc le sommet d'une carrière militaire pour les officiers barbares dans les légions. Mais l'armée régulière n'était pas le seul chemin d'ascension pour les officiers barbares. Certains passaient par la garde impériale et y obtenaient tout autant des positions prestigieuses et avantageuses.

³³² Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 8.1.

³³³ Victor 4 (Fiche 42).

³³⁴ « ...Victor et les autres survivants de la maison de Constance scrutaient leur parti pour y découvrir un candidat approprié... » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 25 5.2.).

³³⁵ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 3.13.3.

³³⁶ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 959.

3.1.6 Gardes du corps, une hiérarchie alternative

Mais il y avait une autre possibilité que l'armée régulière pour les officiers barbares voulant gravir les rangs, une avenue qui leur permettait tout autant d'atteindre les hautes sphères du pouvoir : les *scholae*. Ce terme désignait les gardes du corps impériaux au IV^e siècle³³⁷. Les *scholae* n'étaient pas une invention de Constantin, ayant existé depuis au moins le règne de Dioclétien³³⁸. Bien que souvent décrites comme étant une force d'élite romaine³³⁹, elles ne devinrent qu'officiellement les gardes du corps d'élite de l'empereur après les réformes de Constantin qui virent l'abolition de la garde prétorienne, qui occupait jusqu'alors cette fonction³⁴⁰. Ces gardes impériaux, les *protectores*, existaient en parallèle de la hiérarchie militaire classique, dépendant uniquement de l'autorité de l'empereur³⁴¹. Les barbares avaient également des chances d'avancer au sein des *scholae*, une ascension aidée par le fait que les troupes des *scholae* étaient prises au sein des *comitatenses*³⁴². Cette option se révéla des plus populaires pour les officiers barbares.

C'était certainement le cas sous Constance II, où une grande quantité d'officiers de la garde impériale furent des barbares d'origine germanique³⁴³, et sous Julien, où le recrutement des *protectores* reposait principalement sur des recrues barbares³⁴⁴. Il s'agissait donc d'une voie parfaitement viable pour les barbares voulant faire carrière dans l'empire sans pour autant passer par l'armée régulière.

³³⁷ H. Elton, « Warfare and... », p. 328.

³³⁸ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 613.

³³⁹ R.I. Frank, *Scholae palatinae...*, p. 1.

³⁴⁰ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 8.

³⁴¹ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 613.

³⁴² T.S. Burns, *Rome and the Barbarians...*, p. 321-322.

³⁴³ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 613-614.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 614.

Jones mentionne d'ailleurs que la première possibilité d'avancement pour un soldat était de se faire promouvoir parmi les *protectores*³⁴⁵. Les barbares avaient tout autant le droit de rejoindre ce groupe d'élite que leurs collègues romains, et plusieurs prirent ce chemin sous la dynastie constantinienne, dont au moins huit d'entre eux servant comme tribuns dans les *scholae*.

Et cela mène aux fonctions des officiers des *scholae*, car leur séparation de l'armée régulière indiquait qu'ils opéraient selon leur propre hiérarchie. Comme avec l'armée, il semble que la charge de tribun était équivalente à celle d'un officier de bas rang, bien que le tribun des *scholae* fût perçu comme plus important que le tribun des *comitatenses*³⁴⁶. Il semble qu'ici un tribun commandait un régiment de *protectores*³⁴⁷, ce qui explique le nombre de tribuns faisant partie de la garde impériale dans les sources. Par exemple, Mallobaudes³⁴⁸ est décrit comme *tribunus armaturarum*, la traduction le décrivant comme tribun de la Garde armée³⁴⁹. L'ajout du terme *armaturarum* semble indiquer qu'il s'agit d'une catégorie spécifique de gardes du corps. Il est donc possible que Jones ait raison et qu'il y ait plusieurs catégories de gardes impériaux. Dans tous les cas, les tribuns de la garde impériale avaient un rôle encore plus important dans l'ascension des barbares constantiniens que leurs équivalents militaires, étant donné que la majorité des officiers barbares occupant le rang de tribun sous Constance II et Julien le firent parmi les *scholae*³⁵⁰.

³⁴⁵ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire...*, p. 638.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 640-641.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 640.

³⁴⁸ Mallobaudes (Fiche 30).

³⁴⁹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.21.

³⁵⁰ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 371.

Les *protectores* ne répondaient pas aux ordres des *magistri militum* ou des *duces*³⁵¹, servant directement les Constantinien. L'empereur était l'autorité suprême des *scholae*, mais il ne pouvait être partout à la fois³⁵². C'est pour cette raison que l'empereur (et le César) avaient des subordonnés pour commander les *protectores* en leur absence. C'est ici que l'on voit les *scholae* déployer leur propre version des *comites*, qui offraient, eux aussi, des possibilités de promotion interne aux barbares. Il faut cependant noter une différence entre les *comites* qui servent dans les *scholae* et leurs équivalents dans l'armée romaine tardive. Contrairement aux officiers de l'armée, qui occupaient des rôles précis et subalternes, certains de ces *comites* pouvaient recevoir le commandement de troupes par un ordre de l'empereur³⁵³. L'exemple de Barbatio, bien qu'il ne soit pas un barbare, permet d'illustrer les pouvoirs étendus de ces *comites*. Barbatio servait comme *comes domesticorum*³⁵⁴ en Gaule après la chute de Silvain, ce qui fit de lui l'individu le plus haut placé dans la région après le nouvellement promu César Julien³⁵⁵. Il avait une influence comparable à celle que l'on pourrait attendre d'un *magister militum* et n'obéissait pas toujours aux ordres de Julien³⁵⁶ (il semble plutôt qu'il tirait son autorité de Constance II³⁵⁷). En tant que comte des domestiques (indiquant son autorité sur les *domestici*), il n'avait officiellement que le commandement des *scholae*, mais commandait tout un théâtre d'opérations militaires. Cet exemple démontre comment les *comites* des *scholae* étaient dans une catégorie à part, hors de la hiérarchie traditionnelle de l'armée.

³⁵¹ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 150.

³⁵² M. Émion, *Des soldats de l'armée...* p. 231.

³⁵³ C. Méa, *La cavalerie romaine...*, p. 150.

³⁵⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 631.

³⁵⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 11.8.

³⁵⁶ *Ibid.*, Livre 16, 11.6.

³⁵⁷ *Ibid.*, Livre 16, 11.2.

La garde impériale jouait un rôle particulier dans l'ascension des officiers barbares. Elle représentait une alternative à l'armée régulière pour gravir les rangs, donnant un accès à l'empereur que ces officiers n'auraient peut-être pas eu dans l'armée régulière. Mais plus encore, les *protectores* servirent souvent de source d'officiers pour l'armée impériale³⁵⁸. Plusieurs individus occupant des charges d'autorité dans les *scholae* atteignirent par la suite les hautes sphères de l'armée romaine, montrant que les deux n'étaient pas toujours mutuellement exclusifs. La carrière de l'Alaman Agilo montre le lien entre l'armée et les *scholae* dans la carrière d'un officier barbare. Ayant auparavant servi comme *tribunus gentilium et scutariorum* entre 354 et 360³⁵⁹, il fut promu au rang de *magister equitum* à partir de 360, et ce jusqu'à sa retraite en 362³⁶⁰. Cette transition eut certes d'autres facteurs (la chute d'Ursicinus³⁶¹ et la place d'Agilo dans le cercle rapproché de Constance II³⁶²), mais le fait reste qu'il fut promu d'une branche à l'autre. Cette mobilité entre les deux divisions militaires semble être un aspect rare, mais présent dans la carrière de certains officiers barbares constantiniens, possiblement pour ne pas perdre les réseaux qu'ils se créaient dans une branche en transférant vers l'autre.

Les carrières des officiers barbares se construisaient ainsi à travers des séries de promotions qui pouvaient en amener certains vers les plus hautes sphères de l'armée, qu'il s'agisse de la nouvelle armée créée sous Dioclétien (les *comitatenses* et les *limitanei*) ou encore les *scholae* qui prirent en importance avec l'abolition de la garde prétorienne sous Constantin. Tribuns et *comites* existaient dans les deux structures, où les charges furent dans les deux cas occupées par des officiers barbares.

³⁵⁸ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 89.

³⁵⁹ Agilo (Fiche 2).

³⁶⁰ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

³⁶¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 20, 2.5.

³⁶² J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 147.

Malheureusement, la majorité de ces individus nous viennent de la fin de la dynastie à cause du manque d'informations sur les officiers durant le règne de Constantin. Les charges de *duces*, présentes uniquement au sein de l'armée régulière, étaient cependant presque complètement absentes du parcours des officiers barbares. Mais peu importe où ils firent carrière, ils pouvaient prétendre au rang de *magister peditum ou equitum*, le sommet de toute carrière militaire. Mais le *magister militum* n'était pas le seul honneur suprême auquel les officiers barbares avaient accès, et les fonctions à leur disposition n'étaient pas seulement de nature militaire.

3.2 Les charges typiques d'une carrière barbare

Toutes ces charges militaires permettent de dresser la trajectoire typique de la carrière d'un officier barbare constantinien. Ces carrières avaient certainement plusieurs avenues pour se développer, autant au sein de l'armée régulière ou des *scholae*, où ils montaient en rang.

En ce qui concerne le commencement des carrières, il n'y a que deux exemples pouvant aider à s'en faire une image. Le premier est Arbétion³⁶³, sans doute un Germain, qui est décrit comme un « vétéran de Constantin³⁶⁴ ». Ce passage signifierait qu'Arbétion aurait commencé sa carrière comme un simple légionnaire dans l'armée de Constantin pour ensuite gravir les rangs et atteindre la fonction de *magister equitum* en ou avant 353. Il ne fut cependant pas le seul à suivre ce chemin, la carrière du Lète Magnence³⁶⁵ offrant également une image sur son passé. Cependant, la restitution de sa situation est fondée sur des conjectures, car il est mentionné en 350 comme étant « chargé du commandement des Joviens et

³⁶³ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

³⁶⁴ «*ducis Constantini*» (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.).

³⁶⁵ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

Herculiens³⁶⁶ », ce que certains historiens comme Harmoy-Durofil ont interprété comme voulant dire qu'il a très probablement été un *protector* avant de devenir un officier de la garde impériale³⁶⁷. Ces deux individus offrent une idée du départ que pouvaient avoir les officiers barbares, dans l'armée régulière ou chez les gardes du corps. Puisque Jones mentionne qu'être promu aux *protectores* était la première possibilité de promotion pour les soldats³⁶⁸, il est très possible qu'ils aient tous commencé au bas de l'échelle hiérarchique.

Statistiquement, il semble que la majorité des officiers constantiniens avancèrent dans leur carrière pour devenir des tribuns. Seize des officiers barbares actifs entre 306 et 363 servirent à un point ou un autre comme tribun³⁶⁹. Mais être tribun pouvait dire plusieurs choses selon le second mot utilisé dans le nom de la charge. Seulement six de ces tribuns occupèrent la position de *tribunus*, sans aucun autre mot attaché à leur fonction. À l'opposé, au moins huit d'entre eux servaient dans des fonctions de tribuns dont les titres indiqueraient un lien ou un autre avec les gardes du corps impériaux. Le reste des tribuns servaient dans des fonctions moins bien définies (comme le *tribunus vacans*, tribun qui servait sans commandement). Ces données semblent suggérer que la plupart des officiers barbares auraient fait leur carrière parmi les *protectores*, qui seraient leur chemin d'avancement le plus fréquent, même si le nombre d'attestations sur lesquelles on peut raisonner demeure restreint. L'avancement au sein des gardes du corps est particulièrement intéressant étant donné le fait que tous ces officiers barbares furent tribuns sous Constance II, un empereur qui tendait à favoriser ses favoris et son cercle rapproché. Le fait que l'on retrouvait

³⁶⁶ « τῷ τὴν ἀρχὴν ἐπιτετραμμένῳ τῶν Ἰοβιανῶν καὶ Ἑρκουλιανῶν » (Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 42.2.)

³⁶⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 741.

³⁶⁸ A.H.M. Jones, *The Later Roman Empire 284-602, a Social Economic and Administrative Survey, volume II*, Oxford, Basil Blackwell, 1964, p. 638.

³⁶⁹ Voir la prosopographie annexe.

plus d'officiers barbares promus au sein des *protectores* (qui étaient fréquemment dans l'entourage de l'empereur) qu'en dehors de ce groupe indiquerait une promotion au sein du cercle rapproché de l'empereur.

Tableau 3.1

TRIBUNUS			
Officiers	Charges	Période de service	Empereurs
Abdigildus (Fiche 1)	<i>tribunus</i>	359	Constance II
Agilo (Fiche 2)	<i>tribunus stabuli</i>	354	Constance II
	<i>tribunus gentilium et scutariorum</i>	354-360	
Aiadalthes (Fiche 3)	<i>tribunus</i>	359	Constance II
Bainobaudes 1 (Fiche 6)	<i>scutariorum tribunus</i>	354	Constance II
	<i>tribunus</i>	356-357	
Bainobaudes 2 (Fiche 7)	<i>cornutorum tribunus</i>	357	Constance II
Bappo 1 (Fiche 8)	tribun des vétérans	355	Constance II
Flavius Arinthaëus (Fiche 16)	<i>tribunus</i>	355	Constance II
Gomoarius (Fiche 21)	<i>tribunus scholae scutariorum</i>	350	Constance II (servait l'usurpateur Vétranio)
Hariobaudes (Fiche 22)	<i>tribunus vacans</i>	359	Constance II
Laipso (Fiche 24)	<i>tribunus Cornutorum</i>	357	Constance II

Laniogaisus (Fiche 25)	<i>tribunus</i>	355	Constance II
Mallobaudes (Fiche 30)	<i>tribunus scholae Armaturarum</i>	354	Constance II
Nemota (Fiche 32)	<i>tribunus</i>	363	Julien
Nestica (Fiche 33)	<i>tribunus scutariorum</i>	358	Constance II
Silvanus 2 (Fiche 37)	<i>tribunus scholae Armaturam</i>	351	Constance II
Sintula (Fiche 38)	<i>tribunus stabuli</i>	360	Constance II

L'autre fonction militaire qui fut souvent occupée par des officiers barbares sous la dynastie constantinienne fut celle de *comes*. Comme les tribuns, plusieurs officiers barbares occupèrent la charge de *comes* au cours de leurs carrières. Dix peuvent être identifiés dans les sources, bien que seulement huit d'entre eux aient occupé la fonction durant leur service de la dynastie constantinienne. Mais comme avec les tribuns, il y avait plusieurs sortes de *comes*, qui variaient selon la seconde partie du titre de la charge, ce qui implique de mettre ce chiffre en perspective. Contrairement aux tribuns, il semble que la majorité des officiers barbares ayant été *comes* n'étaient que de simples *comites* militaires, soit cinq des huit *comites*. Les trois autres occupaient la position de *comes domesticorum*, les *domestici* étant des gardes du corps. Encore une fois, ces officiers étaient concentrés durant le règne de Constance II et ses frères, bien que trois d'entre eux aient servi sous Julien. Un élément intéressant est que malgré les similitudes entre les fonctions des tribuns et des *comites*, seulement deux officiers barbares occupèrent les deux charges au cours de leurs carrières. Ces officiers (Arinthaëus³⁷⁰ et Mallobaudes³⁷¹) occupèrent

³⁷⁰ Flavius Arinthaëus (Fiche 16).

³⁷¹ Mallobaudes (Fiche 30).

les deux charges sous des règnes différents, n'étant jamais tribun et *comes* sous un même empereur. Il semblait donc y avoir une certaine exclusivité mutuelle entre les deux charges, seulement brisée à de rares occasions par les changements au sommet de l'empire.

Tableau 3.2

COMITES			
Officiers	Charges	Période de service	Empereurs
Aligildus (Fiche 5)	<i>comes</i>	361	Constance II
Charietto 1 (Fiche 10)	<i>comes</i>	365	Valentinien I
Dagalaifus (Fiche 12)	<i>comes domesticorum</i>	361-363	Julien
Excubitor (Fiche 13)	<i>comes domesticorum</i>	360	Constance II
Flavius Arinthaëus (Fiche 16)	<i>comes</i> (incertain)	362-363	Julien
Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17)	<i>comes</i>	avant 350	Constant
Latinus (Fiche 26)	<i>comes domesticorum</i>	354	Constance II
Lutto (Fiche 27)	<i>comes</i>	355	Constance II
Mallobaudes (Fiche 30)	<i>comes domesticorum</i>	378	Gratien
Theolaiphus/Theolaius (Fiche 40)	<i>comes</i>	361	Constance II

La charge de *dux*, comme mentionné plus haut, ne semble pas avoir fait partie des carrières typiques des officiers barbares. Les seules attestations confirmées furent celles de Sappo³⁷² et Vadomaire³⁷³, alors que les deux autres suggérées plus haut sont douteuses. Au lieu de cela, la position de *magister militum* semble avoir été la prochaine étape dans la carrière des tribuns et *comites* barbares. Neuf officiers barbares ont réussi à devenir des *magistri* sous la dynastie constantinienne (avec deux autres atteignant cette fonction sous la dynastie suivante), un nombre impressionnant étant donné qu'aucun n'avait réussi à atteindre cette charge avant eux. Quatre d'entre eux furent *magistri equitum* et deux furent *magistri peditum*.

Tableau 3.3

<i>DUCES</i>			
Officiers	Charges	Période de service	Empereurs
Sappo (Fiche 35)	<i>dux limitis Scythiae</i>	337/340	Constantin
Vadomarius (Fiche 41)	<i>dux Phoenices</i>	361-366?	Julien/Jovien (?)/Valentinien I (?)

Le problème avec la majorité des *magistri* barbares est qu'il n'y a aucune information sur leurs carrières avant qu'ils n'atteignent ces postes, malgré le fait que onze officiers barbares constantiniens obtinrent cette charge. Des neuf *magistri* ayant accédé à cette fonction sous la dynastie constantinienne, nous ne connaissons que les charges passées de seulement quatre d'entre eux, dont trois de ces derniers ayant servi comme tribun et un ayant été *comes*. De plus, les trois tribuns étaient des officiers

³⁷² Sappo (Fiche 35).

³⁷³ Vadomaire (Fiche 41).

servant dans la garde impériale, et furent tous promus durant les règnes de fils de Constantin (Magnence³⁷⁴ fut le seul n'ayant pas été promu par Constance II, ayant servi sous Constant). Rejoindre les *scholae* était ainsi une façon bien plus pratique d'atteindre la plus haute position de l'armée romaine tardive, offrant probablement un accès plus facile à l'empereur et donc de meilleures chances de promotions.

Tableau 3.4

<i>MAGISTRI MILITUM</i>			
Officiers	Charges	Période de service	Empereurs
Agilo (Fiche 2)	<i>magister peditum</i>	360-362	Constance II
Dagalaifus (Fiche 12)	<i>magister equitum</i>	363-364	Jovien
	<i>magister peditum</i>	364-366	Valentinien I
Flavius Arbitio 2 (Fiche 15)	<i>magister peditum</i>	354-362	Constance II
Flavius Arinthaëus (Fiche 16)	<i>magister peditum</i>	366-378	Valens
Flavius Nevitta (Fiche 18)	<i>magister equitum</i>	361-363	Julien
Flavius Salia 2 (Fiche 19)	<i>magister equitum</i>	344-348	Constant
Gaiso 1 (Fiche 20)	<i>magister militum</i>	350	Constance II (servait l'usurpateur Magnence)
Gomoarius (Fiche 21)	<i>magister equitum</i>	361	Constance II
Hormisdas 2 (Fiche 23)	<i>magister equitum</i>	362-363	Julien

³⁷⁴ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

Silvanus 2 (Fiche 37)	<i>magister peditum</i>	352-355	Constance II
Victor 4	<i>magister peditum</i>	362-363	Julien
	<i>magister equitum</i>	363-378	Jovien/Valens

Il semble que même si la majorité des officiers barbares constantiniens ont commencé leur carrière dans l'armée régulière, ceux qui y restèrent n'avancèrent pas jusqu'aux plus hautes sphères de l'armée. La plupart des officiers ayant servi dans l'armée régulière ne semblent pas avoir avancé au-delà de la fonction de tribun ou de *comes*, à l'exception notable du Sarmate Victor³⁷⁵, qui devint *magister equitum*³⁷⁶ malgré le fait qu'il n'avait pas servi parmi les *protectores*. Ceux qui servirent dans la garde impériale, et qui eurent donc un accès plus facile à l'empereur, virent leurs carrières avancer plus facilement. La carrière typique d'un officier barbare sous les Constantiniens était grandement affecté par sa décision de faire carrière dans l'armée ou parmi les *protectores*, créant une distinction claire entre les deux branches de la structure militaire romaine, en particulier sous le règne de Constance II. Cependant, ces carrières n'étaient pas limitées à l'armée, s'étalant également au sein de l'administration et de la cour impériale jusqu'aux plus hauts échelons du pouvoir.

3.3 Fonctions de cour : les options en dehors des légions

Il est notable que des barbares, qui seulement quelques générations auparavant étaient perçus comme de dangereux envahisseurs³⁷⁷, réussirent dès la dynastie constantinienne à occuper des charges non seulement militaires, mais à acquérir un

³⁷⁵ Victor 4 (Fiche 42).

³⁷⁶ Noel Lenski, *Failure of Empire: Valens and the Roman State in the Fourth Century A.D.*, Berkeley, University of California Press, « Transformation of the Classical Heritage », 2003, p. 131.

³⁷⁷ Michel Dubuisson, « Barbares et barbarie dans le monde gréco-romain : du concept au slogan », *L'Antiquité tardive*, vol. 70, 2001, p. 12.

pouvoir politique. Plusieurs officiers barbares eurent un pouvoir qui allait bien au-delà du commandement militaire, les amenant à fréquenter les hautes sphères de la cour impériale. Certains officiers barbares, qu'ils aient fait carrière ou non en dehors de l'armée, se voyaient décerner l'une des récompenses les plus prestigieuses de l'empire : le consulat romain.

La place des officiers barbares dans l'administration constantinienne constituait la marque d'un des paradoxes de l'empire tardif. Les réformes de Dioclétien et de Constantin avaient comme objectif principal de diviser le pouvoir administratif et militaire³⁷⁸ pour éviter qu'un individu autre que l'empereur soit capable d'acquérir du pouvoir et peut-être constituer un danger. Pourtant, on voit ici des individus occupant des charges dans l'armée et par la suite des fonctions à la cour impériale, leur permettant d'acquérir de l'influence dans les deux sphères. Bien que les réformes aient empêché une collusion directe entre l'administratif et le militaire, il devint clair que l'influence politique permettait de relier les deux de façon indirecte.

On reste toutefois mal informé sur les premiers temps de ce phénomène, faute de sources. Mais le cas de l'usurpation de Silvain³⁷⁹ montre que des officiers barbares pouvaient recevoir des charges dans l'administration romaine dès les prémices de la dynastie constantinienne. Ammien Marcellin mentionne plus largement la présence de plusieurs Francs à la cour de Constance II, les décrivant comme influents au sein de l'administration impériale³⁸⁰. Pour être exact, il écrit : « ayant fait appel aux Francs, qui étaient à ce moment nombreux et influents au palais³⁸¹... ». Or, on sait qu'au moins deux de ces Francs avaient exercé des fonctions militaires relevant des

³⁷⁸ H. Elton, « Warfare and... », p. 330.

³⁷⁹ Silvanus 2 (Fiche 37).

³⁸⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.11.

³⁸¹ « *adhibitibus Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat...* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.11.).

gardes du corps impériaux. Il y eut Mallobaudes³⁸², qui était alors *tribunus armaturarum*³⁸³, et Malarichus³⁸⁴, qui occupa le poste de commandant des Gentils³⁸⁵. Mais quelles étaient les charges que ces Francs occupaient dans l'administration impériale au palais pour qu'ils soient décrits comme influents ? Malheureusement, Ammien Marcellin n'offre pas cette information. Des officiers barbares étaient donc présents à la cour dès le règne du père de Constantin et occupaient certaines fonctions d'influence.

3.3.1 *Comes* comme dignité

L'apparition de barbares à la cour impériale fut visible dès le règne de Constantin le Grand. Certains individus venant d'en dehors de l'empire se voyaient offrir des « dignités romaines » par l'Empereur, selon Eusèbe de Césarée³⁸⁶. Parmi ces dignités, il y avait peut-être celle de *comes*, puisque, comme mentionné précédemment, la charge de *comes* était une de ces dignités que l'Empereur offrait à ses partisans. Il n'en était cependant pas forcément l'inventeur, les *comites* comme fonction de cour ayant existé sous une forme ou une autre depuis le début de l'empire³⁸⁷. Cependant, ils tombèrent en désuétude durant le III^e siècle³⁸⁸, et il faut attendre Constantin pour que les *comites* redeviennent une distinction octroyée à la cour. André Chastagnol décrit la charge de la façon suivante : « Ces personnages sont des civils attachés – leur titre même l'indique – au service immédiat de l'empereur et

³⁸² Mallobaudes (Fiche 30).

³⁸³ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.21.

³⁸⁴ Malarichus (Fiche 29).

³⁸⁵ « *gentilium rector* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.6).

³⁸⁶ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4, 7.

³⁸⁷ André Chastagnol, *L'Évolution politique, sociale et économique du monde romain, de Dioclétien à Julien la mise en place du régime du Bas-Empire, 284-363*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982, p. 191.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 192.

restant à la Cour³⁸⁹. ». Malheureusement, nous manquons d'informations quant à savoir si les *comes* avaient une quelconque fonction ou autorité autre que de servir à la cour impériale, rendant la compréhension de la dignité difficile.

Toutefois, il n'est pas clair que le titre de *comes* faisait partie des dignités octroyées aux barbares mentionnés comme rejoignant la cour impériale durant le règne de Constantin³⁹⁰. Eusèbe écrit comment les barbares venaient à la cour pour obtenir des dignités de l'empereur, mais n'indique ni les charges, ni les individus, ni le nombre exact qui se joignirent à Constantin, rendant son témoignage douteux. Il est le seul auteur à mentionner cette pratique censée être si attirante pour les barbares. Il ne serait pas étonnant pour un auteur ecclésiastique d'agrandir le prestige et la popularité de Constantin, qui a bien souvent été présenté comme un champion parfait par les auteurs ecclésiastiques à cause de son appui au christianisme. Mais puisqu'Eusèbe de Césarée était un contemporain de Constantin, il est possible d'accepter le fait qu'il y ait une certaine vérité dans ses propos.

3.3.2 Diplomates et messagers

En revanche, les officiers barbares pouvaient aussi servir de diplomates pour le gouvernement impérial auprès des peuples barbares et exercer, de ce fait, des fonctions plus concrètes et non pas purement honorifiques³⁹¹. Lors d'une de ses campagnes, Julien envoya ainsi un de ces officiers comme agent diplomatique auprès des Alamans³⁹². Hariobaudes³⁹³, un officier d'origine alamane³⁹⁴, fut officiellement

³⁸⁹ A. Chastagnol, *L'évolution politique...*, p. 192.

³⁹⁰ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4, 7.

³⁹¹ *Ibid.*, Livre 4, 7.

³⁹² Ammien Marcellin, *L'Histoire...*, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 2.2.

³⁹³ Hariobaudes (Fiche 22).

³⁹⁴ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 149.

envoyé pour négocier une paix avec un roi barbare alaman, bien qu'il s'agisse en fait d'une ruse pour un plan du César pour distraire le roi³⁹⁵. L'emploi d'un barbare comme diplomate indiquerait peut-être qu'ils étaient mieux reçus par les leurs que le serait un Romain. L'utilisation de barbares comme envoyés diplomatiques n'est pas limitée aux officiers. Durant le règne de Constantin comme seul empereur (324-337), ce dernier utilisa l'évêque goth Urphilas comme agent impérial pour négocier et interagir avec les Goths³⁹⁶. Urphilas vint d'abord à la cour de Constantin comme envoyé du roi goth avant d'être utilisé par l'Empereur³⁹⁷. L'évêque apparaît ainsi comme un exemple double. Il représente autant le rôle diplomatique que pouvaient jouer les barbares pour le régime impérial que celui des barbares venant s'installer à la cour de Constantin pour obtenir des fonctions³⁹⁸. De la même façon, il est possible que des barbares venant servir l'empire comme officiers jouent par la suite un rôle diplomatique auprès des leurs, comme ce fut le cas d'Hariobaudes.

3.3.3 Consulat

Parmi les barbares ayant des fonctions de cour, seulement une infime minorité voit sous les Constantinien sa carrière culminer à la magistrature suprême, le consulat. La magistrature de consul de Rome fut l'une des charges les plus importantes de l'histoire romaine. Lors de la période républicaine, il s'agissait probablement de la plus haute fonction à laquelle un aristocrate pouvait aspirer, le sommet d'une carrière politique³⁹⁹. Bien que le consulat perdît de son importance (tout comme le Sénat), il continua à représenter un symbole de prestige sous le

³⁹⁵ Ammien Marcellin, *L'Histoire...*, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 2.2.

³⁹⁶ Philostorgius, *Histoire ecclésiastique*, trad. D'Edward Walford (*Ecclesiastical History*), Londres, Henry G. Bohn, 1864, Livre 2, 5.

³⁹⁷ *Ibid.*, Livre 2.5.

³⁹⁸ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4, 7.

³⁹⁹ Adrian Goldworthy, *Roman Warfare*, Londres, Cassel, 2000, p. 210.

Principat⁴⁰⁰. Mais la classe sénatoriale perdit la majorité de l'influence qui lui restait au III^e siècle alors que l'armée devint l'organisation la plus puissante de l'empire, menant à l'affaiblissement du pouvoir consulaire⁴⁰¹. Mais le prestige associé à la fonction avait toujours une valeur aux yeux des Romains : d'autant plus que l'accès au consulat était plus limité à cause de son appropriation fréquente par la famille impériale⁴⁰².

Car depuis le Haut-Empire, l'empereur décidait qui recevait le consulat. Cet honneur n'était plus électif comme il l'avait été sous la République. Durant l'Antiquité tardive, il s'agissait d'un titre annuel décerné par l'auguste (ou les augustes) à deux individus dont le service méritait selon lui d'être récompensé⁴⁰³. Si plusieurs empereurs régnaient ensemble, ils devaient s'entendre sur les nominations entre eux, le nombre de consuls ne se multipliant pas comme pour les *magistri militum* mais restant fixé à deux⁴⁰⁴. Il était fréquent qu'un empereur se nommât soi-même, et tout à fait conventionnel de le voir occuper la fonction plusieurs fois au cours de son règne. Constantin fut consul huit fois⁴⁰⁵, Constance II dix fois⁴⁰⁶, et Julien reçut cet honneur à quatre reprises⁴⁰⁷.

La faveur de l'empereur était donc un élément clé à la nomination au consulat. Il n'est donc pas surprenant que ce soit sous Constance II que l'on vut l'apparition

⁴⁰⁰ Roger S. Bagnall, Alan Cameron, Seth R. Schwartz et Klaas A. Worp, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta, Scholarly Press, 1987, p. 1.

⁴⁰¹ Michel Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la 2^e moitié du III^e s. ap. J.-C.*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1986, p. 35.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 90.

⁴⁰³ A. Chastagnol, *L'évolution politique...*, p. 218.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 219.

⁴⁰⁵ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 1043.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 1043-1044.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 1044.

des premiers consuls barbares, possiblement en lien avec le fait qu'ils n'atteignirent les hautes sphères du pouvoir que sous son règne. Le premier à recevoir cet honneur fut un officier nommé Flavius Salia⁴⁰⁸ en 348⁴⁰⁹. La cour de Constance II était célèbre, disait-on, pour être remplie de barbares⁴¹⁰, et on sait que son cercle restreint comptait de nombreux officiers barbares comme Arbétion⁴¹¹ et Agilo⁴¹² qui avaient ses faveurs et son attention. Arbétion reçoit ainsi le consulat en 355⁴¹³, possiblement pour son rôle dans la chute de Silvain⁴¹⁴. Névitte⁴¹⁵, un officier barbare extrêmement loyal à Julien, reçut lui aussi le consulat de son empereur en 362⁴¹⁶. Cependant, cet honneur restait un cadeau rare pour les officiers barbares, et aucun d'entre eux n'occupa la position à deux reprises sous la dynastie constantinienne. Pour cela, il faudra attendre l'apogée de Merobaudes⁴¹⁷, un officier barbare des Valentinien. Certes, Merobaudes a probablement commencé sa carrière sous Julien⁴¹⁸, mais il ne gravit les rangs que sous la dynastie valentinienne, où il devint le premier officier barbare à obtenir deux consulats durant sa carrière⁴¹⁹. Merobaudes représentait cette génération de transition entre les officiers constantiniens et les puissants barbares des Théodosiens. Mais jamais il ne tenta d'accéder à la fonction suprême, contrairement à certains officiers barbares constantiniens.

⁴⁰⁸ Flavius Salia 2 (Fiche 19).

⁴⁰⁹ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 1044.

⁴¹⁰ Julien, *Oeuvres complètes...*, trad. E. Talbot, p. 240.

⁴¹¹ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁴¹² Agilo (Fiche 2).

⁴¹³ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 8.17.

⁴¹⁴ Silvanus (Fiche 37).

⁴¹⁵ Flavius Nevitta (Fiche 18).

⁴¹⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 11.2.

⁴¹⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 745.

⁴¹⁸ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 598.

⁴¹⁹ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 19-20.

3.3.4 L'usurpation et l'accès au pouvoir impérial

Il semble impensable pour la plupart des gens que des officiers barbares tentent d'accéder à la fonction suprême de l'empire. Quand ils furent à leur apogée au V^e siècle, les barbares impériaux contrôlèrent l'empire par des empereurs pantins, et non pas en prenant le trône eux-mêmes. Ricimer en est un parfait exemple, élevant et renversant plusieurs empereurs durant sa carrière⁴²⁰. Pourtant, les officiers barbares constantiniens ont prétendu à la charge impériale, non pas une, mais deux fois. Alors que leurs successeurs sous les dynasties suivantes gagnèrent en pouvoir et influence, ce n'est que sous les Constantiniens que l'on retrouve des barbares tentant de se déclarer empereurs.

Le premier de ces deux usurpateurs est le Lète Magnence⁴²¹, qui se déclara empereur en 350. Son usurpation fondée sur le mécontentement envers l'empereur Constant et le désir des officiers romains d'obtenir un empereur martial et respectable⁴²². Les débuts de son usurpation furent assez réussis, s'assurant la loyauté de l'Italie, la Gaule, l'Espagne, la Bretagne et l'Italie⁴²³. Notamment, il nomma également son frère Decentius⁴²⁴ comme son César, faisant de ce dernier le seul officier barbare constantinien à avoir obtenu cette charge. Son règne, durant trois ans, fut marqué par une guerre civile avec Constance II et se termina par son suicide en 353⁴²⁵. Cependant, ce règne est beaucoup plus remarquable que celui de l'officier franc Silvain⁴²⁶, un officier de seconde génération ayant précédemment servi sous

⁴²⁰ M. Flomen, « The Original Godfather... », p. 9.

⁴²¹ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁴²² Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 39.

⁴²³ Socrate, *Histoire Ecclésiastique...*, trad. A.C. Zenos, Livre 2, 25.

⁴²⁴ Magnus Decentius 3 (Fiche 28).

⁴²⁵ Eutrope, *Abrégé de...*, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.

⁴²⁶ Silvanus (Fiche 37).

Magnence avant de rejoindre Constance II⁴²⁷. Dans son cas, Silvain ne se déclara empereur que comme dernier recours après avoir été victime d'un complot en 355⁴²⁸. Son règne, qui ne fut que d'un mois⁴²⁹, illustre parfaitement le manque de préparation de son usurpation.

Il est important de noter que ces deux usurpateurs sont tous les deux originaires de l'intérieur de l'Empire romain (Magnence étant né dans les colonies de Lètes et Silvain étant le fils d'un barbare servant déjà dans l'armée impériale). Cette appartenance à l'empire aurait pu jouer dans leur décision de tenter leur usurpation, leurs origines plus romaines ayant possiblement validé leur droit à la prétention impériale. Cette idée est soutenue par certains historiens, car il a été théorisé que le régime impérial privilégia l'emploi d'officiers barbares venant de l'extérieur de l'empire après ces usurpations pour éviter que cela ne se reproduise⁴³⁰. Il devait être presque impossible pour des barbares externes de prétendre à la charge impériale, contrairement à des individus élevés dans l'empire. L'usurpation était donc unique à ces deux officiers provenant de l'intérieur de l'empire, et ne faisait aucunement partie de la carrière typique des barbares impériaux de la dynastie constantinienne.

Les officiers barbares n'étaient ainsi pas complètement limités aux fonctions militaires. Ils avaient quelques opportunités d'avancer au-delà de l'armée et d'obtenir des fonctions au sein de la cour impériale. Cependant, la plupart d'entre elles ne semblent pas avoir conduit à de grands rôles administratifs, ces fonctions étaient tout de même une porte d'entrée dans le politique et l'administratif, une porte que les générations suivantes sauront exploiter à leur avantage. Mais pour le moment, les

⁴²⁷ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 79.

⁴²⁸ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

⁴²⁹ Eutrope, *Abrégé de...*, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.

⁴³⁰ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 218.

officiers barbares constantiniens se contentaient de voir ces charges comme des étapes d'une carrière typique.

3.4 Conclusion

Un barbare voulant faire carrière dans l'armée avait plusieurs possibilités d'avancement à long terme. Gravir les rangs de l'armée de façon traditionnelle était une option, le barbare devenant tribun pour commander son régiment avant de devenir *comes*, puis enfin *magister militum*, à tout le moins s'il était capable d'avoir les bons alliés et atouts pour une longue carrière, nous y reviendrons. Il semble qu'une carrière sur la frontière jusqu'au rang de *dux* n'était pas une possibilité très fréquente et profitable pour les officiers barbares constantiniens, qui faisaient leur carrière principalement parmi l'armée mobile des *comitatenses*. Ils pouvaient également tenter de gravir les rangs des *protectores*, rejoignant la garde impériale. De là, le barbare pouvait gravir les rangs et devenir tribun, commandant un régiment de *protectores*. S'il était chanceux, il pouvait ensuite atteindre des fonctions comme celles de *comes domesticorum*, lui donnant une influence en dehors de la garde impériale. Finalement, il y avait aussi l'opportunité de recevoir la dignité de *comes*, de servir comme ambassadeur pour les Romains chez les barbares ou encore l'honneur d'être nommé consul. Mais ces carrières n'étaient pas seulement basées sur la chance. Ces officiers barbares devaient avoir plusieurs façons d'avancer dans les rangs pour obtenir les charges décrites dans ce chapitre.

CHAPITRE 4

LA MOBILITÉ SOCIALE DES OFFICIERS BARBARES ; DE LEURS ORIGINES VARIÉES À LEUR PLACE DANS L'ÉLITE ROMAINE

Le statut des officiers barbares fut en évolution constante tout au long de la dynastie constantinienne. Rare au début de la dynastie, leur nombre augmenta au long des décennies, atteignant son paroxysme sous Constance II où une trentaine d'officiers barbares furent actifs. Plusieurs d'entre eux réussirent à gravir les rangs pour atteindre les plus hautes sphères de l'armée, voire de l'administration civile. Mais les charges qu'ils occupèrent ne révèlent pas toute la complexité de leurs carrières. Les officiers barbares devaient bien commencer leur trajectoire quelque part, habituellement avec la façon dont ils entraient ou commençaient dans l'empire. Une compréhension de leurs origines est donc nécessaire pour saisir les points de départ des barbares. Mais bien que les origines soient importantes, elles n'expliquent pas comment ils purent gravir les rangs de l'armée et de l'administration impériale pour intégrer l'élite romaine et acquérir du pouvoir, du statut, et même de l'influence sur l'empereur. Une étude approfondie des mécanismes d'avancement social à leur disposition est donc nécessaire pour comprendre cette ascension. La formation et la compétence jouaient probablement un rôle, mais ne devaient pas toujours être les seuls facteurs. Le clientélisme et le mariage politique étaient deux outils dont l'utilisation par les officiers barbares pourrait permettre d'éclaircir ces questions. Ces informations nous donneront ainsi une meilleure idée de la façon dont évoluait la trajectoire de carrière d'un officier barbare, de ses origines à son apogée au sein de l'élite.

4.1 La provenance sociale et géographique des officiers barbares

Un officier barbare est, par définition, identifié par le fait qu'il était un barbare et non pas un Romain. Ces barbares avaient une place unique au sein de la société

romaine, une place définie par leurs origines considérées comme non-romaines. On pourrait donc penser qu'ils n'étaient que des étrangers originaires de l'extérieur de l'empire. En réalité, nous allons voir que les origines et les voies d'accès à l'armée et la société romaine étaient beaucoup plus variées. Que ce soit au niveau culturel ou sociétal, les réponses à ces problématiques sont nécessaires à la compréhension de ces premiers officiers barbares. Leurs origines géographiques tenaient à deux variétés, allant des individus provenant de l'extérieur des territoires romains à ceux nés au sein de l'empire. Les premiers étaient généralement des barbares venant d'au-delà de la frontière pour se faire une place dans l'armée, et les seconds étaient souvent les descendants de barbares s'étant installés dans l'empire, récemment ou il y a des générations de cela.

Toutefois, cette recherche doit prendre en compte l'un des principaux problèmes de l'étude des origines des officiers barbares, en particulier ceux qui viennent de l'extérieur de l'empire : le manque d'informations. Ceux qui naquirent dans l'empire, que ce soit de générations de colons barbares ou encore comme seconde génération d'officiers, virent leurs origines occasionnellement mentionnées dans les sources. Mais les recrues venant d'au-delà de l'empire n'étaient jamais détaillées. Il y a deux explications à cette lacune. Les peuples barbares (ou du moins les peuples germaniques) ne gardaient pas de notes écrites sur leur histoire, encore moins des documents administratifs sur leurs départs pour l'armée romaine⁴³¹. À cela s'ajoute encore le manque d'intérêt des Romains pour les autres peuples, et donc le manque d'intérêt pour l'origine des officiers barbares à l'exception de quelques-uns⁴³². Même des officiers barbares amplement mentionnés dans les sources comme

⁴³¹ Les principaux documents administratifs sur l'armée romaine tardive proviennent de la dynastie théodosienne, comme le Code Théodosien et la *Notitia dignitatum*.

⁴³² G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 57.

Arbétion⁴³³ ou Agilo⁴³⁴, qui jouèrent des rôles extrêmement importants sous Constance II et eurent une énorme influence sur les affaires militaires et politiques, ont un passé majoritairement inconnu des historiens. Cela ne nous empêchera pas de tenter de catégoriser les diverses origines probables de ces officiers.

4.1.1 Les étrangers d'en dehors de l'empire

Les individus originaires d'au-delà des frontières romaines sont généralement ce qui vient à l'esprit à la mention du terme « barbare ». Un grand nombre des officiers barbares n'étaient pas nés parmi les Romains. Toutefois, c'est bien souvent là que la similitude entre ces individus s'arrêtait. La façon dont ces barbares arrivaient dans l'empire pouvait varier d'un individu à l'autre. Certains venaient s'enrôler dans l'armée pour obtenir de meilleures conditions d'existence, alors que d'autres entraient dans l'empire de façon forcée. Qu'ils aient été originaires de la noblesse ou non, les officiers barbares originaires de l'extérieur de l'Empire romain tombaient habituellement dans l'une de ces deux catégories.

4.1.1.1 Des volontaires prêts à servir

De toutes les façons dont un barbare arrivait dans l'empire, s'enrôler dans l'armée romaine était probablement la plus évidente. Cela impliquait que des barbares, bien souvent élevés parmi les leurs, venaient vivre dans l'empire à la recherche de nouvelles opportunités. Sous les Constantinien, l'origine de ces individus était majoritairement centrée sur la frontière du Rhin. Cependant, les soldats ne venaient pas tous servir de façon volontaire, certains devant se joindre à l'armée romaine à cause de traités entre l'empire et leurs peuples d'origine.

⁴³³ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁴³⁴ Agilo (Fiche 2).

Il y avait des avantages pour les barbares à venir faire carrière dans l'empire. Il faut considérer que la majorité des peuples barbares au-delà du Rhin étaient divisés et n'avaient pas d'autorité centrale. Les plus grandes forces politiques individuelles étaient celles de tribus ou de peuplades, dirigées par des chefs ou des rois⁴³⁵ (comme Crocus⁴³⁶ ou Vadomaire⁴³⁷), qui n'avaient pas une grande influence en dehors de leurs territoires. Il n'y avait pas de gouvernement unifié barbare se rapprochant de l'Empire romain en taille ou en complexité. Par exemple, bien qu'il soit fait mention des Alamans à plusieurs reprises, ceux-ci ne se trouvaient pas sous un commandement unifié⁴³⁸. De la même façon, les Francs du III^e et IV^e siècle n'étaient pas encore une nation unie, mais plutôt une confédération de divers peuples germaniques groupés sous cette même catégorie qu'est le « peuple franc »⁴³⁹. Cette division de la direction des peuples barbares est parfaitement illustrée en 356-357, durant les campagnes de Julien contre les Alamans. Au lieu d'avoir un chef dirigeant les Alamans, il fut plutôt question d'une coalition de plusieurs rois (Chnodomaire, Vestralpe, Urius, Ursicin, Sérapion, Suomaire et Hortaire), sans qu'aucun d'entre eux n'ait d'autorité sur les autres⁴⁴⁰.

Au IV^e siècle, les royautes germaniques étaient partiellement héréditaires, comme avec les frères Macrien et Hariobaude, tous deux des rois alamans⁴⁴¹. Cela ne laissait pas une grande place à l'avancement. En comparaison, un barbare avait la chance de devenir un des individus les plus influents de l'Empire romain en

⁴³⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.1.

⁴³⁶ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 189.

⁴³⁷ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 4.6.

⁴³⁸ *Ibid*, Livre 16, 12.1.

⁴³⁹ A.D. Lee, « The Army... », p. 224.

⁴⁴⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.1.

⁴⁴¹ Ammien Marcellin, *L'Histoire...*, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 2.15.

entreprenant une carrière dans l'armée. Les opportunités d'avancement semblaient ainsi plus grandes chez les Romains. Les pillages, une part importante de la vie des barbares au-delà de la frontière⁴⁴², étaient certainement une source de richesse. Cependant, ces attaques pouvaient amener une réponse de la part des Romains⁴⁴³, comme avec Silvain⁴⁴⁴ ou Julien⁴⁴⁵. Les barbares avaient ainsi plusieurs avantages à se joindre aux Romains.

4.1.1.2 L'enrôlement forcé, une entrée involontaire dans la hiérarchie romaine

Toutes les recrues barbares n'étaient pas volontaires. Pendant longtemps, les Romains ont forcé les tribus barbares à leur fournir des troupes après les avoir vaincues, souvent sous la forme d'auxiliaires. Un de premiers exemples de cette pratique est celui de l'Empereur Claude le Gothique, qui enrôla des Goths vaincus après leur défaite à la fin des années 260⁴⁴⁶ : « Tous ceux qui s'en tirèrent furent enrôlés dans des corps de troupe romains, ou bien reçurent des terres et s'y adonnèrent à l'agriculture⁴⁴⁷ ». Il est certainement possible que ces conscrits forcés soient par la suite restés dans l'armée romaine. Par exemple, les barbares enrôlés sous Constantin ont peut-être continué leurs carrières, et par la suite devinrent les officiers qui opérèrent sous les règnes de Constance II et de Julien. Si c'est le cas, cela indiquerait des origines humbles pour ces officiers, forcés de servir dans l'armée romaine.

⁴⁴² G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 151.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 142-143.

⁴⁴⁴ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, Livre 16, 1.1.

⁴⁴⁶ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 46.2.

⁴⁴⁷ « Ὅσοι δὲ διεσώθησαν, ἢ τάγμασιν Ῥωμαίων συνηριθμήθησαν ἢ γῆν λαβόντες εἰς γεωργίαν ταύτη προσεκαρτέρησαν » (*Ibid.*, Livre 1, 46.2.)

4.1.1.3 Nobles chez eux, officiers dans l'empire

Les origines présentées jusqu'à présent indiquent des départs humbles, de simples barbares sans grand rang social cherchant un meilleur futur chez les Romains ou étant forcés de servir l'empire et joignant l'armée pour ces raisons de manière volontaire ou contrainte. Cependant, ces officiers barbares n'étaient pas tous des membres du peuple. Plusieurs membres de la noblesse barbare vinrent servir comme officiers dans l'armée romaine, en particulier sous le règne de l'Empereur Constantin⁴⁴⁸. Contrairement à la majorité des recrues, il semble que ces officiers commençaient directement dans les hautes sphères de l'armée sans passer par le rang de légionnaire, probablement en raison de leur statut élevé dans leur société d'origine. Crocus entra directement dans le cercle restreint de l'Empereur Constantin après l'avoir appuyé⁴⁴⁹, et le roi vaincu Vadomaire⁴⁵⁰ fut nommé comme officier en Espagne par Julien⁴⁵¹. Il semble même que certains nobles barbares, après visite à la cour impériale, décidaient de rester et recevaient des fonctions dans l'administration romaine, outrepassant la hiérarchie habituelle. L'évêque Eusèbe de Césarée mentionna de tels événements ayant lieu durant le règne de Constantin (ou du moins après sa réunification de l'empire et la défaite de Licène en 324⁴⁵²), disant :

Sans cesse affluaient des délégués de tous les coins du monde, qui apportaient des dons précieux de leur pays, de sorte qu'il nous est arrivé d'être présent et de voir nous aussi devant les portes extérieures des figures de barbares rangés en file, qui attiraient des regards : [...] il honorait aussi les plus illustres d'entre eux en leur accordant des dignités

⁴⁴⁸ Voir le chapitre 2, qui indique le genre d'officiers trouvés sous les différents règnes.

⁴⁴⁹ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 190.

⁴⁵⁰ Vadomarius (Fiche 41).

⁴⁵¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 4.6.

⁴⁵² Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4, 7.

romaines, de sorte que la plupart d'entre eux prenaient goût à séjourner auprès de lui et oubliaient de rentrer dans leur patrie⁴⁵³.

Mais le passage d'Eusèbe est très fortement influencé par le favoritisme des sources envers Constantin et la société romaine. Il n'est pas certain que tous ces nobles barbares qui venaient servir dans les hauts rangs de l'armée romaine venaient le faire de manière volontaire.

Bien que certains choisirent de rejoindre l'empire après avoir passé leur jeunesse au-delà des frontières romaines, d'autres se retrouvaient envoyés comme otages par les leurs. Ces otages représentaient une autre façon d'entrer dans l'empire et d'éventuellement devenir un officier de l'armée romaine. Ces otages étaient souvent les fils des chefs barbares vaincus, envoyés comme gage de la loyauté de leurs parents, garantissant que ces derniers resteraient fidèles aux Romains. Ils vivaient bien souvent à la cour impériale, ce qui leur donnait un accès à la cour qui pouvait les pousser (ou les forcer) à faire carrière dans l'empire. Un excellent exemple de cette situation fut Bonitus⁴⁵⁴, un officier barbare franc de Constantin. L'homme fut envoyé comme otage auprès des Romains pour assurer la loyauté de son père (un chef franc) envers Rome⁴⁵⁵. Alors qu'il résidait dans l'empire, il finit par adopter les coutumes et le fonctionnement de sa société d'adoption, s'y faisant une vie pour lui-même. Il réussit à devenir officier sous Constantin malgré ses origines barbares, et eut un fils qui devint un officier de seconde génération (le futur

⁴⁵³ « Συνεχεῖς γοῦν ἀπαντακόθεν οἱ διαπρεσθεύόμενοι δῶρα τὰ παρ' αὐτοῖς πολυτελῆ διεκόμενον, ὥς καὶ αὐτούς ποτε παρατυχόντας ἡμᾶς πρὸ τῆς αὐλείου τῶν βασιλείων πυλῶν στοικηδὸν ἐν τάξει περίβλεπτα σχήματα βαρβάρων ἐστῶτα θεάσασθαι, οἷς ἕξαλλος μὲν ἢ στολή, [...] ἐτίμα δὲ καὶ Ῥωμαῖκοις ἀξιώμασι τοὺς ἐν αὐτοῖς διαφανεστέρους, ὥστ' ἤδη πλείους τὴν ἐνταῦθα στέργειν διατριβὴν, ἐπανόδον τῆς εἰς τὰ οἰκεῖα λῆθην πεποιημένους. » (Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4.7).

⁴⁵⁴ Bonitus (Fiche 9).

⁴⁵⁵ J. F. Drinkwater, *The Alamanni...*, p. 152.

usurpateur Silvain⁴⁵⁶). Tous les otages ne finissaient pas par se joindre à l'armée romaine comme Bonitus, mais ce cas démontre qu'il s'agissait d'une réelle possibilité.

4.1.1.4 Des nobles exilés de chez eux

La vie politique chez les barbares et les autres nations était tout aussi dangereuse et turbulente que chez les Romains. Bien des nobles barbares se retrouvaient victimes de ces luttes intestines, et n'ayant pas d'autre choix, rejoignaient l'Empire romain pour assurer leur survie. On sait qu'au moins un de ces nobles devint par la suite un officier dans l'armée romaine, ce qui pourrait laisser penser qu'il n'était pas le seul. Durant la période constantinienne, il y eut deux principaux exemples de membres de l'aristocratie barbare décidant d'immigrer dans l'empire. Un premier cas fut celui des Sarmates, un peuple non germanique vivant au nord du Danube mentionné plus haut, qui vit un énorme changement politique. L'élite sarmate, pour résister à des attaques d'autres barbares, arma ses esclaves, qui prirent rapidement la décision de renverser leurs maîtres⁴⁵⁷. Coincée dans cette situation, la noblesse sarmate se retrouva à court d'options, « Ces deniers ne trouvèrent d'autre salut que le seul Constantin.⁴⁵⁸ » À quel point cette migration fut de leur propre initiative (surtout vu qu'Eusèbe ne constitue pas une source très fiable) est sujet à débat, mais le fait est qu'ils choisirent de partir et de s'installer dans l'Empire romain. Il semble que ce genre de situation était souvent motivé par des conflits internes, comme c'était le cas avec les Sarmates ici. Ces nobles étrangers se retrouvant coincés dans l'Empire romain pouvaient par la suite y faire carrière, comme ce fut le cas d'Hormisdas.

⁴⁵⁶ Silvanus 2 (Fiche 37).

⁴⁵⁷ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4.6.

⁴⁵⁸ « Οἱ δὲ λιμένα σωτηρίας οὐκ ἄλλον ἢ μόνον Κωνσταντῖνον εὗραντο, » (Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4.6.).

Le prince sassanide Hormisdas⁴⁵⁹ représente en effet le principal exemple d'un noble ayant fui son peuple d'origine pour ensuite faire carrière dans l'Empire romain. Il fut contraint à cause d'intrigues politiques de fuir son empire natal pour aller se réfugier dans l'Empire romain en 324⁴⁶⁰. Hormisdas finit par servir dans l'armée de Julien lors de son invasion des Sassanides en 362⁴⁶¹, et eut un fils durant son exil permanent, nommé lui aussi Hormisdas, qui devint un officier pour l'usurpateur Procope durant sa révolte en 365-366⁴⁶². Les Hormisdas représentent un exemple de barbares faisant successivement carrière dans l'armée sur plusieurs générations.

4.1.2 Des barbares impériaux natifs de l'empire

Mais les officiers barbares, qu'ils soient de basse naissance ou issus de la noblesse, n'étaient pas tous nés en dehors de l'empire. En dépit de la définition usuelle des barbares comme des individus venant de l'extérieur de l'empire, au IV^e siècle, plusieurs d'entre eux vivaient au sein du territoire romain. Certains étaient installés dans les villes de la frontière depuis des générations quand ils devinrent des officiers. D'autres étaient les fils d'officiers barbares de première génération, suivant les traces de leurs prédécesseurs. Ils étaient nés dans l'empire, leur donnant un accès complètement différent à l'armée.

4.1.2.1 Les colonies barbares au sein du territoire romain

Les descendants de colons barbares formaient une catégorie unique d'officiers barbares, en bonne partie parce qu'ils étaient ceux qui avaient le plus d'expérience avec la culture romaine. Cela les distinguait des officiers venant d'au-delà de la

⁴⁵⁹ Hormisdas 2 (Fiche 23).

⁴⁶⁰ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 27.1.

⁴⁶¹ *Ibid.*, Livre 3, 13.3.

⁴⁶² Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.

frontière, qui avaient souvent leur premier contact à la culture romaine avec leur entrée dans l'empire. Ces individus furent élevés dans les villes et les campagnes de l'Empire romain. Burns mentionne cet aspect moins antagoniste de la relation entre barbares et Romains : « Many barbarians also had regular contacts Romans, and some lived in Roman towns⁴⁶³. » Cela vient avec l'implication qu'ils avaient été élevés au sein de la culture romaine, et donc qu'il était possible qu'ils fassent carrière au sein de l'empire⁴⁶⁴, comme ce fut le cas avec Magnence⁴⁶⁵.

L'origine de ces colons peut être trouvée dans la politique impériale du III^e siècle. Les guerres civiles, les épidémies et les invasions menèrent à un énorme besoin de nouvelles troupes, surtout en prenant en compte toutes les pertes que ces crises ont dû engendrer dans l'armée romaine et la population sur les frontières. Bien souvent, les empereurs forçaient également les barbares vaincus à venir s'installer sur leurs terres pour pallier les pertes de populations après avoir vaincu leurs ennemis⁴⁶⁶. L'un des exemples les plus frappants de cette pratique fut sous le règne de Probus (276-282). Il appliqua cette stratégie de colonat forcé à tous ses ennemis germaniques vaincus dans un effort de combattre les divers problèmes qui affligeaient l'empire⁴⁶⁷. Cette pratique voyait toujours le déplacement d'une large population barbare qui venait s'installer dans l'empire.

Ces migrations dans l'empire semblaient avoir été de grande ampleur. Cependant, elles ne se déroulaient pas toujours de façon uniforme. Certains groupes

⁴⁶³ T.S. Burns, *Rome and the Barbarians...*, p. 325.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 322-323.

⁴⁶⁵ Flavius Magnus Megnentius (Fiche 17).

⁴⁶⁶ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 46.2.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, Livre 1, 46.2.

barbares étaient forcés de s'y installer⁴⁶⁸, ou entraient dans l'empire volontairement, parfois même sans autorisation du gouvernement impérial⁴⁶⁹. Et l'objectif de cette installation pouvait aussi varier, allant du désir de taxer ces barbares, d'un besoin de l'empire (de recrues ou de main-d'œuvre) ou parfois même en réponse aux demandes de barbares désireux de venir s'installer dans l'empire⁴⁷⁰. Toutes les colonies barbares dans l'empire n'avaient pas les mêmes distinctions et les mêmes droits. Par exemple, une catégorie de barbares s'étant volontairement soumis à l'empire était qualifiée de *gentiles*, ceux-ci ayant des privilèges et des droits uniques, comme de conserver leurs organisations barbares et de ne pas être entièrement intégrés dans la structure romaine⁴⁷¹. Un groupe de colons barbares apparaît particulièrement lié au sujet qui nous occupe, celui des origines des futurs officiers barbares, ce qui implique d'intégrer le colonat à notre enquête. Malheureusement, il est difficile de percevoir la différence entre les nombreux types de colonies barbares⁴⁷².

La seule exception est celle des Lètes (*Laeti*), un groupe extrêmement important à la compréhension des officiers d'origines barbares. Contrairement aux autres colonies barbares, qui avaient principalement pour but d'occuper les fermes abandonnées durant la crise du III^e siècle, les Lètes servaient principalement de recrues pour l'armée⁴⁷³. Chauvot mentionne ceci au sujet de leur entrée dans l'empire : « L'installation des Lètes devait se faire en relation avec les autorités des cités sans que pour autant les Lètes aient été intégrés dans les populations de celles-

⁴⁶⁸ John Hugo Wolfgang Gideon Liebeschuetz, *Barbarians and Bishops: Army, Church, and State in the Age of Arcadius and Chrysostom*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 11.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁷⁰ Gerhard Wirth, « Rome and its Germanic Partners in the Fourth Century », dans Walter Pohl (dir.), *Kingdoms of the Empire: the integration of barbarians in late Antiquity*, New York, Brill, 1997, p. 35-36.

⁴⁷¹ A. Chastagnol, *L'évolution politique...*, p. 258.

⁴⁷² G. Wirth, « Rome and its Germanic... », p. 38.

⁴⁷³ J.F.W.G. Liebeschuetz, *Barbarians and Bishops...*, p. 11-12.

ci⁴⁷⁴. » Il semble également que les Lètes formaient des enclaves exclusivement barbares au sein du monde romain, aidant ainsi à préserver leur identité⁴⁷⁵. Une théorie est que ces colonies doubleraient ainsi la garnison établie près de la frontière en raison du rôle militaire des populations lètes⁴⁷⁶. Cependant, cela est difficile à prouver en vue du manque d'information sur le nombre et la taille des colonies lètes⁴⁷⁷ ou sur la pratique de faire servir les Lètes loin de leurs colonies d'origine⁴⁷⁸. Seulement un officier peut être assurément identifié comme un Lète : l'usurpateur Magnence⁴⁷⁹. Il est cependant probable qu'il n'était pas le seul puisque les Lètes étaient une source de recrutement pour les légions.

4.1.2.2 Fils d'officiers : la seconde génération à servir

Dans un certain sens, les officiers barbares de seconde génération furent le lien entre les migrants qui venaient pour la première fois servir l'empire depuis leurs peuples d'origines et les barbares installés dans l'empire depuis des générations. Les barbares qui venaient servir dans l'empire n'avaient pas de lien avec Rome, ou du moins n'avaient rien pour immédiatement aider à l'avancement de leur carrière. Les barbares nés dans les colonies étaient bien souvent eux aussi les premiers à rejoindre l'empire. Seuls les officiers de seconde génération avaient leurs prédécesseurs pour les aider à gravir les rangs. Malheureusement, il n'y a que deux exemples d'officiers barbares sous la dynastie constantinienne confirmés comme étant de seconde génération. Ces deux officiers furent l'usurpateur d'origine franque Silvain et Hormisdas, fils du prince perse Hormisdas.

⁴⁷⁴ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 262.

⁴⁷⁵ J.F.W.G. Liebeschuetz, *Barbarians and Bishops...*, p. 12.

⁴⁷⁶ G. Wirth, «Rome and its Germanic... », p. 37.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 38.

⁴⁷⁸ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 232-233.

⁴⁷⁹ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

Le premier de ces deux officiers, et le plus documenté des deux, fut Silvain. Silvain a déjà été décrit à plusieurs reprises dans cette recherche, servant d'abord sous l'usurpateur Magnence⁴⁸⁰ (et probablement l'Empereur Constant avant lui⁴⁸¹) avant de rejoindre Constance II durant la guerre civile⁴⁸². Après quoi il servit comme *magister peditum* en Gaule⁴⁸³, fut la victime d'un complot par ses ennemis à la cour impériale⁴⁸⁴, le poussant à une courte tentative d'usurpation qui se termina avec sa mort après un mois de révolte⁴⁸⁵. Or Silvain⁴⁸⁶ était le fils de Bonitus⁴⁸⁷, un des officiers barbares de Constantin⁴⁸⁸. On ne sait toutefois pas si son père eut un impact important sur la progression de sa carrière, ou même s'il était encore en vie lors de son usurpation. La seule indication d'un lien militaire entre père et fils nous vient de Peter Crawford, qui pense qu'un sens de loyauté dynastique entre la famille de Silvain et les Constantinien aurait joué un rôle dans la défection de Silvain vers le camp de Constance II en 351⁴⁸⁹. Il est tout à fait possible qu'une famille d'officiers barbares, comme Bonitus et son fils Silvain, ait développé un sens de loyauté envers la dynastie à laquelle ils devaient leurs carrières et leurs statuts. Cependant, la défection de Silvain peut tout aussi bien être due au fait que Constance II lui promit la charge de *magister peditum*, ce que semblent sous-entendre la plupart des sources. Bien qu'il y ait pu avoir une sorte de fidélité intergénérationnelle envers l'empereur régnant et sa famille, les sources ne donnent aucune précision à cet effet.

⁴⁸⁰ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars*..., trad. P. Dufraigne, p. 62.

⁴⁸¹ Socrate, *Histoire Ecclésiastique*..., trad. A.C. Zenos, Livre 2, 25.

⁴⁸² Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars*..., trad. P. Dufraigne, p. 62.

⁴⁸³ Ammien Marcellin, *Histoire*..., trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, Livre 15, 5.3-5.

⁴⁸⁵ Eutrope, *Abrégé de*..., trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.

⁴⁸⁶ Silvanus 2 (Fiche 37).

⁴⁸⁷ Bonitus (Fiche 9).

⁴⁸⁸ J. F. Drinkwater, *The Alamanni*..., p. 152.

⁴⁸⁹ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars*..., trad. P. Dufraigne, p. 62.

S'il y a clairement une insuffisance d'information sur la carrière de Silvain, la situation pour le second Hormisdas est encore plus confuse. Il n'est mentionné que durant la révolte de Procope en 365-366⁴⁹⁰, malgré le fait que son père arriva dans l'empire en 324⁴⁹¹ et était encore en vie pour participer à la campagne de Julien contre les Sassanides en 362-363⁴⁹². Cependant, il n'y a aucune information sur le fils Hormisdas⁴⁹³ avant qu'il ne reçoive la dignité de proconsul de la part de l'usurpateur Procope⁴⁹⁴. Le fait qu'il ait reçu cette charge et qu'il soit plus tard mentionné comme dirigeant des troupes⁴⁹⁵ implique qu'il avait déjà une certaine expérience militaire. Cela sous-entend qu'il avait déjà commencé son ascension dans l'armée romaine précédemment à la révolte. Hormisdas, fils d'un prince perse, aurait donc déjà été un officier et un membre de l'aristocratie, indiquant ainsi une appartenance aux hautes sphères sociales. Il n'y a pas d'information sur son futur après la révolte, nous laissant sans réponse quant au reste de sa carrière. Hormisdas le jeune représente ainsi un exemple d'un officier de seconde génération. Son père est arrivé dans l'Empire romain sous Constantin et fut un officier sous Julien, et le fils suivit ses traces pour devenir un officier à son tour.

4.1.3 Les origines géographiques et ethniques des barbares constantiniens

Si les raisons de l'entrée des officiers dans l'empire sont difficiles à identifier, il en est malheureusement de même pour leurs origines géographiques. Déterminer de quelle région ces individus provenaient est bien souvent impossible en raison du manque d'informations à leur sujet. Mais contrairement aux origines sociales, il y a

⁴⁹⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.

⁴⁹¹ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 27.1.

⁴⁹² *Ibid.*, Livre 3, 13.3.

⁴⁹³ Hormisdas 2 (Fiche 23).

⁴⁹⁴ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.

⁴⁹⁵ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 8.1.

certaines pistes pour savoir d'où ils provenaient et à quels peuples ils appartenaient. Ces pistes permettent de nous donner une idée de la provenance géographique et culturelle de ces officiers.

Les évidences semblent pointer vers une majorité d'officiers de provenances germaniques. La plupart de ces barbares dont nous n'avons pas l'origine géographique exacte sont identifiables par une onomastique germanique, comme présentée dans la prosopographie annexe à cette recherche⁴⁹⁶ ou celle d'Harmoy-Durofil⁴⁹⁷. Cela nous indique tout au moins qu'ils provenaient d'au-delà du Rhin et du Danube. À cela s'ajoutent quelques officiers aux origines qui, bien qu'incertaines, peuvent être envisagées. Nigrinus⁴⁹⁸, Laniogaise⁴⁹⁹ et Lutto⁵⁰⁰ en sont trois principaux exemples. Nigrinus fut un officier barbare originaire de la Mésopotamie⁵⁰¹, ce qui pourrait indiquer des origines perses ou arabes, bien que les sources ne donnent pas de détails. Le cas de Laniogaise et Lutto est encore moins clair. Ils furent probablement des Francs, bien que cela ne soit que conjecture due à leur association avec Silvain, qui était également d'origine franque.

Un autre exemple de ce manque d'information est illustré par les frères Magnence⁵⁰² et Decentius⁵⁰³. Les sources mentionnent que Magnence fut un Lète né en Gaule⁵⁰⁴ (ce qui indiquerait que son frère serait de même origine), mais on ne sait

⁴⁹⁶ Voir prosopographie annexe.

⁴⁹⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 565-1011.

⁴⁹⁸ Nigrinus/Nigrinus 1 (Fiche 34).

⁴⁹⁹ Laniogaisus (Fiche 25).

⁵⁰⁰ Lutto (Fiche 27).

⁵⁰¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 11.2.

⁵⁰² Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁵⁰³ Magnus Decentius 3 (Fiche 28).

⁵⁰⁴ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.

pas de quels peuples ces Lètes provenaient avant leur entrée dans l'empire. Ces cinq officiers, bien qu'identifiables comme barbares, sont d'origines ethniques inconnues à cause des lacunes des sources sur le sujet. Dans plusieurs cas, il est tout simplement impossible de savoir l'origine d'un officier barbare au-delà de son nom germanique. Le manque d'information sur les origines géographiques reste ainsi un réel problème dans l'étude des officiers barbares.

Mais un manque d'information ne veut pas dire aucune information. Il y a un nombre limité d'officiers barbares constantiniens dont les origines peuvent être retrouvées. Les Alamans constituaient le groupe le plus nombreux parmi les officiers barbares, en particulier sous le règne de Constance II. Agilo⁵⁰⁵, Crocus⁵⁰⁶, Gomoarius⁵⁰⁷, Latin⁵⁰⁸, Scudilo⁵⁰⁹ et Vadomaire⁵¹⁰ appartenaient tous à ce peuple germanique. De tous ces officiers, seulement deux (Crocus et Vadomaire) ne servirent pas sous Constance II. Mais nous savons aussi que les Francs représentaient un autre groupe important sous les Constantinien⁵¹¹. Bonitus⁵¹², Malarichus⁵¹³, Mallobaudes⁵¹⁴ et Silvain⁵¹⁵ furent tous les quatre confirmés comme étant des Francs. À cela peut s'ajouter Laniogaise et Lutto, qui comme vu plus haut étaient possiblement Francs. Cela indiquerait jusqu'à six Francs servant sous les

⁵⁰⁵ Agilo (Fiche 2).

⁵⁰⁶ Crocus (Fiche 11).

⁵⁰⁷ Gomoarius (Fiche 21).

⁵⁰⁸ Latinus (Fiche 26).

⁵⁰⁹ Scudilo (Fiche 36).

⁵¹⁰ Vadomarius (Fiche 41).

⁵¹¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.11.

⁵¹² Bonitus (Fiche 9).

⁵¹³ Malarichus (Fiche 29).

⁵¹⁴ Mallobaudes (Fiche 30).

⁵¹⁵ Silvanus 2 (Fiche 37).

Constantiniens, incluant un d'entre eux dont les origines géographiques sont connues (Silvain, qui est un officier de seconde génération et donc né dans l'empire).

En retirant les Alamans et les Francs, cela ne laisse que quatre autres officiers barbares : Horsmidas, Mercure, Alica et Victor. Le prince Horsmidas⁵¹⁶ et Mercure⁵¹⁷ furent tous les deux d'origines perses, bien qu'il ne soit pas clair si Mercure est originaire de l'Empire romain ou de l'empire sassanide. Les Perses nous apparaissent comme des cas particuliers, étant donné que la quasi-totalité des officiers barbares était européenne. Finalement, il y a les deux cas à part : Alica⁵¹⁸ le Goth et Victor⁵¹⁹ le Sarmate. Alica ayant servi sous Constantin, il est probable qu'il était originaire d'au-delà des frontières romaines, comme la plupart de ses officiers. Victor, quant à lui, est bien plus difficile à placer. Il n'est mentionné qu'à partir du règne de Julien (malgré une indication qu'il servit sous Constance II⁵²⁰), compliquant l'identification de ses origines. Mais que leurs origines soient inconnues ou qu'on sache tout au moins à quel groupe ils appartenaient comme avec Victor, cela ne change pas le fait qu'ils étaient des barbares. Certains étaient nobles, certains étaient de simples individus, mais ils étaient tous barbares.

4.1.4 Les statuts sociaux des barbares voulant joindre l'empire

Le milieu d'où venait un officier barbare offrait une expérience différente, qu'il soit né au-delà de l'empire parmi les peuples barbares, d'une des colonies où ses ancêtres furent installés ou dans une famille de seconde génération. Cependant, ce n'était pas le seul facteur à prendre en compte dans les origines d'un officier barbare.

⁵¹⁶ Hormisdas 2 (Fiche 23).

⁵¹⁷ Mercurius 1 (Fiche 31).

⁵¹⁸ Alica (Fiche 4).

⁵¹⁹ Victor 4 (Fiche 42).

⁵²⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 25 5.2.

Chacun d'entre eux avait un statut social lors de son entrée dans l'armée romaine, qui pouvait varier selon leurs origines.

Pour les légionnaires provenant d'en dehors de l'empire, deux éléments ressortent. La plupart des barbares venant servir dans l'armée romaine étaient très probablement de simples recrues, comme semble l'indiquer la majorité des passages mentionnant des troupes barbares. Des barbares vivant au-delà des limites de l'empire, ils étaient probablement ceux qui avaient le plus à gagner en rejoignant l'armée romaine. Ils commençaient en bas de l'échelle parce qu'ils n'étaient que de simples individus, sans aucun facteur particulier pour les élever au-dessus des autres. Il y avait également ceux qui étaient déjà des membres de l'élite chez les leurs, les nobles et les princes barbares. Cette noblesse explique probablement pourquoi ils passaient directement au rang d'officier sans passer dans les légions mobiles quand ils joignaient l'armée romaine, comme ce fut le cas avec Crocus⁵²¹. Pour eux, il s'agissait plus d'une transition de l'élite barbare au haut commandement romain.

De l'autre côté se trouvaient ceux qui vivaient dans le colonat, les barbares installés en territoire romain depuis des générations, comme Magnence⁵²², et ceux qui sont nés d'officiers barbares, comme Silvain. Le colonat impliquait que dans certains cas les barbares vivant dans les colonies n'avaient pas le statut d'hommes libres⁵²³. Il semble que les conditions de vie variaient grandement selon les origines d'une colonie⁵²⁴. Cependant, quelques pistes indiqueraient que l'éducation latine qui leur était offerte pouvait améliorer leur situation dans la société romaine⁵²⁵, et peut-être

⁵²¹ J. F. Drinkwater, « Crocus... », p. 185.

⁵²² Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁵²³ C. Lepelley, « Le colonat dans l'empire... », p. 47.

⁵²⁴ J.F.W.G. Liebeschuetz, *Barbarians and Bishops...* p. 11.

⁵²⁵ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 459.

même faciliter leur accès aux charges d'officier. Pour ceux qui n'avaient pas cet avantage, l'entrée dans l'armée romaine était certainement une chance d'améliorer leur sort et de gravir la hiérarchie sociale de l'empire. Contrairement aux colons, les fils d'officiers barbares avaient une place bien plus variable dans la société romaine, leur statut social dépendant de celui de leur parent. Quelqu'un comme Silvain, qui était le fils d'un officier de haut rang de l'armée de Constantin, est probablement né dans l'élite romaine. Si c'est le cas, il aurait donc eu une ascension militaire plutôt qu'une ascension sociale, étant déjà né dans les hautes sphères du pouvoir. À l'opposé, le fils d'un simple soldat n'était pas très élevé dans la hiérarchie sociale, montrant la variété des origines possibles d'un officier de seconde génération.

Un barbare pouvait donc arriver de l'extérieur de l'empire pour gravir les rangs de l'armée romaine. Il pouvait aussi être né parmi des peuples ayant colonisé les terres de l'empire. Et finalement, il existe ces officiers qui sont les fils d'officiers barbares, ayant un lien familial dans l'armée qui permet de les aider à se faire une place dans la hiérarchie militaire. Les origines de ces officiers barbares peuvent donc être extrêmement diverses, que ce soit leurs origines géographiques ou sociales. Toutefois, on en reste pour la plupart des cas aux simples hypothèses. Il y a un énorme manque d'informations sur la vie des officiers barbares constantiniens avant leur ascension. Même quand il y a des informations sur leurs provenances, il est difficile de déterminer le lien entre les origines et la carrière. Nous sommes en revanche bien mieux renseignés sur les mécanismes sociaux dont ils usèrent pour s'élever, gravir les échelons et devenir des membres importants de la société impériale. Cette ascension était ainsi le résultat de tactiques et d'outils à la disposition de ces officiers, leur permettant de se faire une place parmi les Romains.

4.2 Mécanismes d'avancement social et entrée dans l'élite romaine

Les barbares étaient par définition des étrangers dans la société romaine. Même quand un officier comme Magnence est né dans l'Empire romain et passa toute sa vie

parmi les Romains (il était originaire de la Gaule⁵²⁶), ils n'étaient pas entièrement dans la structure romaine (Magnence ayant été élevé dans une colonie de Lètes⁵²⁷). Plusieurs d'entre eux réussirent à prospérer dans l'empire auprès des Romains qu'ils côtoyaient. Non seulement réussirent-ils à gravir les échelons de l'armée romaine, mais ils se firent une place parmi l'élite romaine. Comprendre comment ils accomplirent cela, ainsi que les mécanismes à leur disposition pour y arriver, est donc important pour offrir une meilleure compréhension de leurs carrières.

4.2.1 L'éducation du barbare impérial

L'apprentissage militaire d'un officier barbare devait probablement avoir un impact sur sa capacité à commander les troupes. Puisque le talent et la compétence d'un barbare pouvaient l'aider à avoir une longue et fructueuse carrière, son éducation militaire était un des avantages qui pouvaient lui permettre d'avancer dans l'armée impériale et, plus largement, dans la société romaine en général. Malheureusement, nous sommes à un manque total de sources sur l'éducation militaire des officiers barbares. Puisque ceux-ci étaient seulement mentionnés dans les sources à partir du moment où leurs carrières leur permettaient de devenir prédominants, il n'y a aucune information sur le genre de formation militaire qu'ils suivaient pour servir dans l'armée. Cette lacune dans les sources empêche de réellement se pencher sur les connaissances militaires de la majorité des officiers barbares constantiniens.

Il est possible que les officiers barbares venant servir dans l'armée romaine possédaient une expérience militaire ou des connaissances de la guerre précédant leur entrée dans les légions, des connaissances qu'ils auraient acquis auprès des leurs. C'est probablement le cas d'un prince comme Hormisdas, qui a sûrement reçu une

⁵²⁶ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.

⁵²⁷ *Ibid.*, Livre 2, 54.1.

éducation royale dans l'empire sassanide, ou de rois barbares comme Vadomaire⁵²⁸, qui fut un ennemi féroce de Julien pour finalement devenir un officier romain⁵²⁹ et donc avait probablement été éduqué dans l'art de la guerre chez les siens.

Tout au moins, les officiers d'origine germanique devaient certainement avoir un niveau de connaissance guerrière ou militaire avant même leur entrée dans l'armée romaine. L'éducation des peuples au-delà du Rhin était presque entièrement axée sur les capacités physiques des jeunes barbares, les préparant à devenir des combattants pour une vie guerrière parmi les leurs⁵³⁰. C'était d'autant plus important que la société barbare avait une seule méthode d'ascension sociale : la valeur guerrière⁵³¹. Un talent au combat et pour commander ses troupes était donc quelque chose que la plupart des barbares venant d'au-delà du Rhin essayaient d'apprendre pour avoir de meilleures chances. Cette éducation devait certainement leur être utile lors de leurs carrières dans l'armée romaine.

Les sources fournissent quelques indications du genre d'éducation militaire que certains officiers barbares eurent au sein de l'empire. Déjà, Zosime mentionne que l'usurpateur Magnence⁵³², qui fut élevé en Gaule, aurait reçu une « éducation latine⁵³³ ». Il est possible que ce passage réfère à une éducation militaire romaine, ou puisse simplement indiquer que Magnence a été éduqué dans une école romaine. S'il s'agit de la seconde option, alors il n'y apprit rien de militaire, l'éducation romaine de

⁵²⁸ Vadomarius (Fiche 41).

⁵²⁹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 4.6.

⁵³⁰ Pierre Riché, *Education et culture dans l'Occident barbare : VIe-VIIIe siècles*, Paris, Édition du Seuil, 1962, p. 50.

⁵³¹ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 227.

⁵³² Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁵³³ « παιδείας τε τῆς Λατίνων μετασχόν » (Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.)

l'empire tardif se concentrant presque exclusivement sur la grammaire et l'art oratoire⁵³⁴. Les officiers de seconde génération comme Silvain devaient aussi avoir reçu cette éducation, étant nés dans l'empire d'officiers barbares déjà au service de Rome. De façon réaliste, seulement les barbares nés au-delà de la frontière ne disposaient pas d'une éducation romaine, bien que certains otages comme Bonitus⁵³⁵ aient peut-être eu une opportunité de recevoir une éducation romaine.

Cependant, il est plus probable que les officiers barbares (de toutes origines) aient reçu une forme d'entraînement militaire à un certain point de leurs carrières dans l'armée. Walter Goffart mentionne qu'en 367 l'Empereur Valentinien avait félicité ses généraux, mentionnant notamment leur entraînement rigide et rigoureux, et ce tout au long de leurs vies⁵³⁶. Bien qu'étant probablement une exagération, cela démontre que les officiers romains du début de la période valentinienne (et donc ceux ayant commencé leurs carrières sous les Constantinien) avaient accès à une forme d'éducation militaire. Il est donc probable que les officiers barbares aient reçu ce même entraînement. Ceux ayant commencé leurs carrières au bas de l'échelle devaient également avoir reçu un entraînement au sein de leurs unités pour faciliter l'intégration parmi les troupes romaines⁵³⁷. Il existait ainsi plusieurs possibilités d'être éduqués dans l'art de la guerre durant leur service.

Mais une éducation militaire de haut rang ne semblait pas pour autant automatique ni nécessaire au succès d'une carrière. Le cas de Névitte⁵³⁸ est un parfait exemple de cela (et le seul officier dont nous avons une vague information sur

⁵³⁴ P. Riché, *Education et culture...*, p. 42-43.

⁵³⁵ Bonitus (Fiche 9).

⁵³⁶ Walter Goffart, *Barbarians and Romans, A.D. 418-584: The Techniques of Accommodation*, Princeton, Princeton University Press, 1980, p. 7.

⁵³⁷ G. Wirth, «Rome and its Germanic... », p. 38.

⁵³⁸ Flavius Nevitta (Fiche 18).

l'éducation). Lorsqu'il fut nommé consul par Julien, Ammien Marcellin mentionne de l'officier : « c'était au contraire un individu qui manquait d'éducation un être quasi inculte, et qui — chose encore plus intolérable — se montra cruel dans l'exercice de ses hautes fonctions⁵³⁹. » Cela indique que Névitte n'avait pas de formation romaine et qu'il n'était probablement même pas né parmi les Romains. Malgré cela, il réussit à avoir une carrière sous Julien, atteignant les plus hautes fonctions civiles et militaires possibles pour un officier barbare. Cela signifierait donc que, malgré les avantages offerts par une formation militaire ou une éducation romaine, ces dernières n'étaient aucunement un facteur dans la réussite d'une carrière militaire. En dernière instance, ils pouvaient tout aussi bien gagner cette connaissance militaire sur le terrain, bien que les sources ne précisent pas d'instances particulières où ce fut le cas.

La formation d'un officier barbare pouvait donc signifier plusieurs possibilités. Il pouvait avoir eu une formation militaire auparavant, en particulier s'il était un noble comme Hormisdas⁵⁴⁰. Il est également possible que certains officiers barbares, en particulier ceux nés ou élevés au sein de l'Empire romain, avaient accès à une forme d'éducation romaine qui leur donnait un avantage dans leur carrière, ce qui semble avoir été le cas avec Magnence. Plusieurs purent aussi recevoir un apprentissage militaire durant leur service. Finalement, ils pouvaient tout simplement apprendre sur le terrain quand leurs formations précédentes n'étaient pas suffisantes, ou quand ils n'en avaient tout simplement pas. Mais ceux qui n'avaient pas ces formations avaient d'autres options pour faire avancer leur carrière.

⁵³⁹ « ...*contra inconsummatum et subagrestem et, quod minus erat ferendum, celsa in potestate crudelem.* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 10.8.).

⁵⁴⁰ Hormisdas 2 (Fiche 23).

4.2.2 Le réseau de clients et de soutien, un moyen pratique d'avancement

Outre leurs compétences et les opportunités dont ils purent tirer profit, les officiers barbares avaient à leur disposition divers mécanismes sociaux que les officiers barbares utilisèrent à leur avantage. Le clientélisme fut particulièrement utile, permettant aux officiers de former des alliances de l'aristocratie romaine, et ce grâce à des patrons et des clients. En parlant d'alliance, le second mécanisme d'avancement social qui leur était offert consistait au mariage dans l'aristocratie romaine. En se mariant à une Romaine, un officier barbare pouvait gagner ou renforcer l'accès à l'élite de l'Empire romain, lui permettant de devenir un membre de l'aristocratie. Alors que certains arrivaient à gravir les échelons uniquement par leur talent, d'autres utilisaient également l'influence de leurs patrons ou le service de loyaux clients pour avancer leurs carrières.

La pratique du clientélisme politique, qui était une norme à l'époque républicaine, semble avoir perduré sous le Principat et sa transition vers le Dominat. La relation complexe de patron client était encore d'actualité au IV^e siècle⁵⁴¹. Grâce aux lettres du rhéteur Libanios, originaire de l'Orient et probablement la meilleure source sur le fonctionnement de ce système au IV^e siècle, nous savons que cette pratique était encore courante sous la dynastie constantinienne⁵⁴². Les officiers romains comme barbares, devaient naviguer dans ce système de soutien dès leur entrée dans l'empire⁵⁴³. Avoir un patron, ou simplement un individu pour parler en votre faveur, pouvait s'avérer primordial pour la carrière d'un officier impérial.

⁵⁴¹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 269.

⁵⁴² Libanios, *Lettres aux hommes de son temps...*, trad. B. Cabouret, Lettre 9, p. 39.

⁵⁴³ « Les officiers barbares ou d'origine barbares dont la présence plus nombreuse est attestée dans l'armée des *partes occidentalis* et *orientalis* dès Constantin, se trouvent confrontés à ces rapports complexes entre un « patron » qui doit assistance et protection et des « clients » qui lui doivent en retour soutien et reconnaissance » (H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 269.).

Libanios mentionne le clientélisme à plusieurs reprises dans ses lettres, notamment quand il utilise sa célébrité et son influence pour aider les fils d'un de ses amis⁵⁴⁴. Dans une lettre, il essaye de convaincre son interlocuteur que les fils en question, qui occupaient des charges importantes dans l'administration impériale au moment de l'écriture de cette lettre, méritaient de conserver leurs fonctions⁵⁴⁵. Le père des individus concernés étant un ami du célèbre Libanios, il pouvait utiliser ses connexions avec ce dernier pour aider à la carrière de ses fils, d'où l'importance d'avoir des relations dans la Rome antique.

Avoir un patron permettait non seulement d'avoir quelqu'un pour défendre vos intérêts, mais également d'étendre votre réseau de contacts. Un patron pouvait ouvrir des portes à son client en lui permettant de connaître des individus occupant des charges élevées, pouvant aller jusqu'à l'empereur lui-même. C'est grâce à ces liens que le client pouvait faire avancer sa carrière, des connexions qu'il devait à son patron. Encore une fois, le rhéteur Libanios offre un exemple de cette pratique dans ses lettres. En 355, il écrivit comment il réussit à organiser une rencontre entre un gouverneur du nom d'Apellio et un autre rhéteur du IV^e siècle, un certain Alkimos⁵⁴⁶. Il faut noter ici que le gouverneur Apellio était un ancien élève de Libanios⁵⁴⁷, d'où son intérêt à faciliter cette rencontre. Avoir un Romain (ou même un autre barbare) ouvrant autant de portes et créant toutes ces connexions représentait une ressource presque indispensable aux officiers barbares à la cour impériale.

Il est probable que certains barbares bénéficièrent de l'aide de patrons et d'alliés dans les hautes sphères du pouvoir, notamment sous le règne du facilement

⁵⁴⁴ Libanios, *Lettres aux hommes de son temps*..., trad. B. Cabouret, Lettre 14, p. 46.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, Lettre 14, p. 46.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, Lettre 2, p. 30.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, Lettre 2, p. 30.

influençable et fréquemment partial Constance II⁵⁴⁸. Le César Julien a également aidé certains de ses clients à l'occasion, ayant son propre réseau d'alliés et de clients indépendant de celui de son cousin Constance II (une division particulièrement notable dans le débat qui entoura sa succession après sa mort en Perse⁵⁴⁹). L'influence qu'un individu haut placé avait dans la société romaine pouvait permettre à un client d'atteindre des positions qu'il n'aurait probablement jamais connues sans son patron, en particulier si ce patron possédait la fonction impériale. Ce besoin de certains d'avoir un protecteur influent ou encore l'avantage d'avoir des clients à son service était un aspect important de relations sociales du IV^e siècle⁵⁵⁰.

Comme évoqué plus haut, Constance II est un des plus grands promoteurs du clientélisme sous la dynastie constantinienne, ayant eu de nombreux clients et favoris qui bénéficièrent de son influence. L'histoire d'une nomination au sénat de Constantinople démontre parfaitement à quel point son influence (et la détermination bornée de l'empereur) pouvaient aider la carrière d'un individu, peu importe l'opposition que cette décision pouvait susciter. Dans une lettre, Constance II soutint la nomination d'un philosophe du nom de Thémistios au sénat de la capitale orientale de l'empire⁵⁵¹. Selon les écrits de Libanios, notre principale source pour cet événement, cette nomination reçut un certain antagonisme de la part des sénateurs et de l'aristocratie en général, qui était contre la promotion d'un homme sans grande expérience politique comme le philosophe⁵⁵². Il semble que Constance II n'ait pas

⁵⁴⁸ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 24-25.

⁵⁴⁹ Lors de la mort de Julien, les officiers se divisèrent en deux camps : ceux ayant fait carrière sous Constance II, et ceux devant leurs postes à Julien, montrant qu'il y avait clairement deux camps au sein de l'armée impériale (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 25, 5.2).

⁵⁵⁰ Bernadette Cabouret, *La société de l'Empire romain d'Orient : IV^e-VI^e siècle* », Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2020, p. 152-153.

⁵⁵¹ Libanios, *Lettres aux hommes de son temps...*, trad. B. Cabouret, Lettre 4, p. 32.

⁵⁵² *Ibid.*, Lettre 4, p. 32.

tenu compte de leurs critiques, car Libanios félicitait son ami pour sa nomination dans la lettre qu'il lui écrivit⁵⁵³. Cet exemple montre comment Constance II pouvait, malgré l'opposition, offrir des titres à ses favoris. Les barbares qui étaient capables d'entrer dans ses faveurs se retrouvaient donc avec un patron qui pouvait (et bien souvent allait) aider à l'avancement de leurs carrières (comme avec la promotion d'Agilo⁵⁵⁴ en 360⁵⁵⁵), peu importe ce que l'élite en pensait.

Le rapport entre client et patron était utile pour les officiers barbares, et ce peu importe la place qu'ils occupaient dans cette relation. Un patron bénéficiait autant du fait d'avoir des clients qu'un client gagnait à avoir un patron. Dans la société romaine, les clients étaient censés agir dans les intérêts de leur patron. Ils l'aidaient à avancer dans sa carrière. Il était donc raisonnable qu'il attende quelque chose en échange de son aide, soit le soutien et l'assistance de ses clients si nécessaire.

Arbétion⁵⁵⁶, l'officier barbare qui fut possiblement l'un des individus les plus importants du règne de Constance II, fut probablement le meilleur exemple du fonctionnement de ce système de clientélisme vu du sommet. Le *magister militum* eut une énorme influence à la cour de Constance II, une influence qu'il utilisa pour se construire un réseau de clients et d'agents qui l'assistèrent dans ses intrigues politiques. Un événement en particulier illustre l'utilisation de clients par Arbétion pour se donner un avantage sur ses rivaux, ou encore pour se sortir d'une situation difficile.

⁵⁵³ Libanios, *Lettres aux hommes de son temps...*, trad. B. Cabouret, Lettre 4, p. 32.

⁵⁵⁴ Agilo (Fiche 2).

⁵⁵⁵ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.

⁵⁵⁶ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

En 356, ce favori de l'empereur se trouvait dans une situation délicate. Après tant de complots où il accusa ses ennemis de conspirer contre l'empereur, il se retrouva lui-même victime de ces accusations. On l'incrimina de vouloir usurper le trône ainsi que de comploter contre l'empire et Constance II, des crimes qui sont habituellement punis par la peine de mort⁵⁵⁷. Pourtant, il réussit à se sortir de cette situation difficile de façon inattendue : « Et quand on en vint à l'enquête, que les éléments nécessaires au procès étaient en mains et que l'on attendait la preuve des accusations, comme par un vote de loi collective, une intervention des chambellans, à ce que dit une rumeur persistante, libéra de leurs entraves les personnes qui étaient arrêtées comme complices⁵⁵⁸ ... » Avec cette aide soudaine, Arbétion put non seulement se sauver de ses accusations, mais retourna complètement la situation sur ses accusateurs⁵⁵⁹. Ammien Marcellin mentionne à quel point ce retournement de situation était une surprise générale pour tous ceux impliqués, incluant les accusateurs : « ... Dorus disparut et Verissimus se tut sur-le-champ, ainsi qu'au théâtre quand le rideau tombe.⁵⁶⁰ » Arbétion fit ainsi usage de ses partisans pour se sortir des accusations contre lui et sauver sa tête. Cependant, la relation entre les chambellans qui assistèrent Arbétion et l'officier barbare lui-même n'est pas claire. Il est impossible de savoir si ces individus étaient actuellement ses patrons qui aidaient leur protégé (ce qui est peu probable puisqu'il était déjà *magister militum* en 356, rendant la nécessité d'un patron nulle) ou s'il s'agissait de ses clients qui l'aidaient. Il étaient probablement de clients, puisqu'un individu aussi influent qu'Arbétion avait

⁵⁵⁷ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 6.1.

⁵⁵⁸ « *Cumque res in inquisitionem veniret necessariisque negotio tentis obiectorum probatio speraretur tamquam per saturam et vinculis sunt exutae personae quae stringebantur ut consciae...* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 6.3.).

⁵⁵⁹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 6.3.

⁵⁶⁰ « ... *Dorus evanuit et Verissimus ilico tacuit velut aulaeo deposito scenae.* » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 6.3.).

peu à gagner de patrons à ce point-ci, alors que des clients avaient tout à gagner en l'aidant.

Comme pour la majorité de ce qui touche au passé des officiers barbares et à leur ascension dans l'armée, il n'y a que peu d'informations sur les réseaux de clientélisme des officiers barbares. Arbétion est l'unique exemple concret de la relation patron client d'un officier barbare, mais il ne fut probablement pas le seul. Le patronat (ou le clientélisme) était central à la société romaine, et les officiers barbares ont très certainement pris part à cette pratique pour avancer dans leurs carrières, même s'il est difficile d'aller plus loin sur la base des sources en notre possession. Cependant, la relation patron client n'était pas le seul mécanisme d'ascension sociale que les barbares pouvaient exploiter à leur avantage.

4.2.3 Les avantages des mariages et de sa famille dans les hautes sphères du pouvoir

Les mariages politiques étaient une pratique associée à l'aristocratie. Comme la relation entre le patron et le client, le mariage pour des raisons politiques ouvrait des portes qui auraient précédemment été fermées à un homme de basse extraction, sans parler de quelqu'un d'origine barbare. Sous les Constantinien, avoir une famille pour appuyer sa carrière était presque une nécessité, ou du moins un énorme atout. À cause de la façon dont un mariage politique pouvait influencer la vie d'un individu, il s'agissait d'une pratique très similaire à celle du patron et du client : le gendre se retrouvait avec une belle-famille qui soutenait sa carrière et l'aidait à avancer.

Il n'y a qu'un seul exemple de cette pratique sous la dynastie constantinienne qui soit fermement établi. L'officier alaman⁵⁶¹ Agilo⁵⁶², un des membres du cercle

⁵⁶¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.

⁵⁶² Agilo (Fiche 2).

restreint de l'Empereur Constance II⁵⁶³, conclut un mariage politique avec la fille d'Araxius⁵⁶⁴. Araxius était un Romain qui avait de bonnes relations avec l'Empereur Julien, un fait démontré par une lettre de Julien et la façon dont le César permit à un autre Romain de rencontrer Araxius, qui était alors au sommet de sa carrière⁵⁶⁵. Il est difficile de situer précisément la date du mariage dans la carrière d'Agilo, de même que les raisons derrière le mariage, bien qu'il soit possible de faire une série de suppositions. Si le mariage précédait l'ascension de Julien au rang d'auguste de l'empire, alors il y a deux possibilités. Il aurait pu avoir lieu au début de la carrière d'Agilo, indiquant que ce mariage aurait servi à faciliter son avancement politique : Agilo était un Alaman qui aurait bénéficié d'avoir des patrons pour gravir les rangs de l'armée. Un mariage à la fille d'un individu haut placé comme Araxius aurait donc été des plus avantageux pour sa carrière en vue des connexions qu'Araxius avait avec l'Empereur Julien. À l'inverse, si le mariage datait de la période où Agilo était dans le cercle intime de Constance II, vers la fin du règne de celui-ci, il est tout à fait possible que cette union ait plutôt été à l'avantage d'Araxius, qui voyait en son nouveau gendre un instrument pour se rapprocher de l'Empereur. Mais cela laisse encore une troisième possibilité, que ce mariage ait eu lieu après la mort de Constance II et l'ascension de Julien à la tête de l'empire en 361. Si le mariage date en effet du règne de l'empereur païen, alors cela voudrait dire qu'Agilo décida de se marier pour essayer de se rapprocher de l'Empereur, puisqu'Araxius était un allié de Julien. Agilo ayant auparavant été un fervent ennemi de Julien⁵⁶⁶, il essayait peut-être de retrouver une place sous la nouvelle administration impériale. Dans tous les cas, Agilo était déjà marié à la fille d'Araxius quand Procope déclencha une révolte contre Valens en

⁵⁶³ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, Livre 26, 7.4.

⁵⁶⁵ Julien, « à Thémistius », dans *Oeuvres complètes*, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, tome 2, partie 1, 6, p. 20.

⁵⁶⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.

365⁵⁶⁷. À ce point-ci, Agilo était sûrement celui qui aidait la carrière de son beau-père, lui permettant de devenir le préfet de Constantinople pour Procope⁵⁶⁸ et aidant à réduire son châtement de la mort à l'exil quand la révolte fut finalement matée en 366⁵⁶⁹.

Le mariage d'Agilo offre un exemple du type de relations que les officiers barbares constantiniens allaient chercher dans ces unions politiques. L'objectif était de se trouver une porte d'entrée dans l'aristocratie romaine et le cercle rapproché de l'empereur, aidant ainsi leur carrière ou leur permettant de soutenir ces nouveaux alliés familiaux. Mais ces mariages se limitaient aux membres de l'élite romaine, que ce soit de l'aristocratie politique ou militaire. On ne voit pas de tentatives de se marier dans la famille impériale, un phénomène qui commença sous les dynasties suivantes. Stilicon fut probablement le meilleur exemple de cette pratique sous la dynastie théodosienne. L'officier vandale de seconde génération se épousa à la nièce de l'Empereur Théodose I, lui donnant accès à la famille impériale⁵⁷⁰. Quand il devint par la suite le régent de l'Empereur Honorius, il s'arrangea pour fiancer sa fille à l'Empereur, assurant son lien avec la dynastie régnante⁵⁷¹. Un autre exemple fut Bauto, un officier ayant fait carrière à la fin des Valentinien et au début des Théodosiens⁵⁷², dont la fille Eudoxie fut mariée à l'Empereur Arcadius⁵⁷³.

Alors pourquoi est-ce que les officiers barbares de la dynastie constantinienne ne faisaient pas de même ? Il y a plusieurs raisons possibles. Premièrement, le

⁵⁶⁷ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 7.6.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, Livre 26, 7.6.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, Livre 26, 10.6.

⁵⁷⁰ J.M. O'Flynn, *Generalissimos...*, p. 15.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 16-17.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 5-6.

⁵⁷³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 721.

nombre de princesses impériales à marier aux officiers était limité, et il semble que celles qui existaient pratiquaient plutôt l'endogamie entre membres de la dynastie pour assurer une alliance dynastique interne, bien souvent pour l'élévation d'un César. Gallus fut mariée à Constantina en 351⁵⁷⁴ et Julien épousa Helena⁵⁷⁵, toutes deux des filles de Constantin le Grand et des sœurs de l'Empereur régnant Constance II. Dans les deux cas, ces mariages étaient liés à l'élévation d'un prince au rang de César dans le but d'unifier le clan dynastique. D'autre part, il est très probable que durant la dynastie constantinienne, la position des officiers barbares dans la société romaine n'était pas assez élevée ou solide pour qu'ils purent avoir accès à un mariage impérial. Les barbares étaient encore trop récents et trop bas dans l'échelle sociale pour être considérés comme des candidats valables. Au lieu de cela, le cas d'Agilo démontre qu'ils se limitaient probablement à des mariages dans le cercle rapproché de l'empereur, ou au moins dans l'aristocratie. Les officiers comme Stilicon et Bauto étaient déjà des individus puissants dans la société romaine, et donc il y avait des avantages pour la dynastie impériale de s'assurer leur loyauté par un mariage. Les Constantinien(ne)s ne semblaient pas considérer ce facteur dans leurs choix, préférant garder le pouvoir (et les mariages) au sein de la dynastie.

Il n'y a malheureusement que deux exemples d'officiers barbares se mariant dans l'aristocratie romaine : celui d'Agilo⁵⁷⁶, mentionné plus haut, et celui de Magnence⁵⁷⁷, qui maria Justinia, la future femme de l'Empereur Valentinien⁵⁷⁸. Malgré ce manque de cas, la pratique du mariage entre un barbare et une Romaine devait être fréquente. Une loi de la dynastie valentinienne interdit d'ailleurs la

⁵⁷⁴ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.22.

⁵⁷⁵ A. H. M. Jones *et al.*, *PLRE...*, p. 410.

⁵⁷⁶ Agilo (Fiche 2).

⁵⁷⁷ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁵⁷⁸ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 4, 19.1.

pratique du mariage entre barbares et Romains⁵⁷⁹, indiquant que ce genre de mariages devaient être assez fréquents pour nécessiter une telle loi. Ralph Mathisen suppose que la raison derrière cette loi était non pas des motivations anti-barbares, mais un désir d'éviter les mariages entre individus de différentes classes sociales, notamment les divers colons barbares qui avaient des obligations militaires et les membres de l'aristocratie romaine dans les provinces⁵⁸⁰. Si ce fut le cas, alors le mariage dans l'élite devait être une pratique fréquente pour les officiers barbares constantiniens. Trop fréquente, aux yeux des Valentinieniens.

Mais un officier barbare n'avait pas besoin de se marier pour faire avancer sa carrière. Avoir de la parenté étant déjà dans l'armée impériale pouvait également aider la carrière d'un jeune barbare. Cependant, cela s'appliquait presque uniquement aux officiers de seconde génération, qui avaient l'avantage d'avoir déjà quelqu'un dans l'armée ou l'administration impériale pour les aider à faire avancer leur carrière. Certains barbares furent probablement avantagés par le fait d'avoir de la famille dans les hautes sphères du pouvoir sous les Constantinieniens, en particulier sous le règne de Constance II⁵⁸¹. Les officiers barbares de seconde génération comme Silvain⁵⁸² avaient donc l'avantage d'avoir été élevés dans la société romaine avec un parent ou un proche qui était déjà dans l'armée romaine, leur permettant d'avancer plus rapidement dans leurs carrières.

Cependant, il n'y avait pas encore un réel mécanisme de népotisme dans la hiérarchie militaire entre les officiers barbares. Il est possible que les officiers

⁵⁷⁹ *Code Théodosien...*, trad. Mommsen et Meyers, 3.14.1.

⁵⁸⁰ Ralph W. Mathisen, « Peregrini, Barbari, and Cives Romani: Concepts of Citizenship and the Legal Identity of Barbarians in the Later Roman Empire », *The American Historical Review*, vol. 111, n° 4, 2006, p. 149.

⁵⁸¹ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 24-25.

⁵⁸² Silvanus 2 (Fiche 37).

barbares constantiniens, comme les Romains, favorisaient leurs familles quand ils en avaient l'opportunité, mais il est difficile d'établir une certitude sur le sujet. Un seul exemple de népotisme entre officiers barbares constantiniens existe dans les sources : Decentius⁵⁸³, le frère de l'usurpateur barbare Magnence. Il bénéficia grandement de ses connexions avec son frère durant son usurpation, devenant soudainement César et héritier présomptif de l'Occident, qui était contrôlé par son frère entre 350 et 353⁵⁸⁴. Certes, cela ne se termina pas très bien pour lui, Decentius se suicidant après avoir appris la mort de son frère⁵⁸⁵, mais cela n'empêche pas le fait qu'il ait atteint une fonction qui n'aurait jamais été possible s'il n'avait pas reçu l'aide de son frère. La famille était donc probablement utile pour les officiers barbares ayant accès au sein de la structure romaine, bien que cela ne soit pas concrètement avéré sous les Constantinien.

Les officiers barbares avaient ainsi plusieurs avenues pour avancer dans leur carrière. L'éducation militaire pouvait certes être utile, mais le talent et l'apprentissage sur le terrain étaient possiblement tout aussi opportuns. Mais ils n'étaient pas limités eux-mêmes dans leurs options d'avancement. Le clientélisme, autant en tant que patron et client, ainsi que les liens familiaux, que ce soit par le sang ou par mariage, avaient l'avantage d'aider la carrière des officiers barbares, leur ouvrant des portes qui n'auraient possiblement pas été accessibles s'ils n'avaient pas eu ces alliés. Certes, cela incluait quelques limitations, les barbares constantiniens n'ayant pas accès à des mariages dans la dynastie régnante, mais ces options leur offraient tout de même d'énormes avantages dans leur ascension, qui n'était pas seulement déterminée par les fonctions militaires qu'ils occupaient.

⁵⁸³ Magnus Decentius 3 (Fiche 28).

⁵⁸⁴ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 62.

⁵⁸⁵ Eutrope, *Abrégé de...*, Livre 10, 7, p. 113.

4.3 Conclusion

L'ascension des officiers barbares ne fut pas un phénomène sorti de nulle part, malgré le fait que ce n'est presque jamais mentionné dans les sources. Certains venaient de l'extérieur, cherchant une chance de gravir les rangs ou d'entrer au service de l'empereur. D'autres étaient nés à l'intérieur de l'empire, descendant de colons bien souvent forcés de s'installer dans l'empire par les Romains des générations plus tôt. Quelques-uns étaient même les fils d'officiers barbares ayant précédemment été dans l'armée romaine. Ces origines avaient un impact sur leur classe sociale, jouant sur leur situation de départ dans l'empire, et plus précisément dans l'armée. Après être entrés dans la société impériale, ils avaient tout intérêt à utiliser tous les moyens à leur disposition pour réussir et gravir les échelons. Cela pouvait être accompli en se trouvant un patron ou un réseau de soutien qui aiderait leur ascension, même si leurs talents étaient parfois suffisants pour faire avancer leurs carrières. Ils avaient aussi la possibilité de se marier dans l'élite romaine, gagnant ainsi des connexions influentes dans l'administration impériale. Ils se faisaient ainsi une place dans la société romaine, gravissant les rangs pour possiblement se joindre à l'élite. Il n'est pas clair si tous les officiers barbares mirent en pratique ces mécanismes d'ascension sociale, car seulement une minorité d'entre eux sont mentionnés comme utilisant ces avantages dans les sources. Mais en montant les rangs et en avançant vers le sommet de la société impériale, les officiers barbares se retrouvaient immergés dans la culture romaine. Ce contact avec cette culture de l'empire, un contact qu'ils avaient parfois eu depuis leur enfance, avait-il un impact sur leur identité ? Ou se considéraient-ils encore comme des barbares ?

CHAPITRE 5

ACCULTURATION ET PERCEPTION : L'IDENTITÉ CULTURELLE DES OFFICIERS BARBARES CONSTANTINIENS

L'appartenance culturelle des officiers barbares constantiniens est probablement le point qui laisse le plus de questions ouvertes à l'issue de cette étude. Ces individus s'étaient fait une place dans la société romaine, gravissant les échelons militaires et s'intégrant à l'aristocratie et les hautes classes sociales. La vie dans l'empire eut probablement un impact sur leur identité et leurs valeurs, ainsi que leur passage au sein des institutions dans lesquelles ils servirent. Mais de quelle manière ? Avec la place qu'ils occupaient au sein de l'élite romaine, on peut se demander s'ils développaient une identité plus proche de celle des Romains que de celle des barbares, s'ils continuaient à s'identifier en fonction de leur culture d'origine ou s'ils arrivaient à un mélange entre les deux.

Il faut se pencher sur cette question de plusieurs façons. Pour avancer sur le sujet de l'identité, explorer le concept controversé de la romanisation sera nécessaire. Dans ce contexte, il est indispensable de voir comment l'idée de la romanisation peut s'appliquer aux officiers barbares constantiniens tout au long de leur ascension, ou s'ils résistaient à l'attrait que pouvait représenter la culture romaine, une culture qui incluait les langues, les institutions et le mode de vie qu'on retrouvait chez les habitants de l'empire. Le contexte des origines, de l'adaptation (ou de la résistance) culturelle et de l'identité des officiers barbares auraient pu être affectés par la romanisation, d'où l'importance de se pencher sur le concept. Pour la question des officiers barbares, on est amené à se pencher sur cette question sous l'angle de la citoyenneté et celui de la religion.

Mais qu'en était-il de la perception des officiers barbares ? À quel point essayaient-ils de s'intégrer dans la société romaine, ou au contraire, tentaient-ils de

garder leurs valeurs barbares ? Pour répondre à cela, il faudra voir comment ces officiers se représentaient, en particulier au sein de l'armée romaine. Malheureusement, les principaux intéressés n'ont pas laissé d'écrits pour nous informer de leurs opinions sur leur situation. Quand les « auteurs » et les « sources » sont abordés, il s'agit toujours de documents d'origine romaine, nous forçant à nous faire un portrait de ces barbares impériaux au travers d'individus les ayant côtoyés, comme Ammien Marcellin⁵⁸⁶.

Un troisième facteur était en jeu dans la question de l'identité des officiers barbares : celle que leur attribuaient leurs contemporains romains. La perception que les Romains avaient des officiers barbares se concentrait sur certains aspects clés, en particulier dans les sources : leur statut d'officier ou leurs origines barbares, ce qui pouvait avoir un impact sur leur place dans la société romaine. L'opinion romaine des officiers barbares est donc importante à la compréhension de leur identité, d'autant plus qu'ils étaient une nouveauté au temps des Constantinien. Cette perception était reflétée dans les sources, qui ont souvent des opinions précises sur certains officiers barbares. Il faut toutefois mentionner le problème de ces textes. Les auteurs anciens témoignaient parfois d'un biais négatif envers les barbares, qui pouvait se transmettre au travers de leurs écrits⁵⁸⁷, la seule source d'information sur leurs opinions. Et à cela s'ajoute le manque d'informations sur le sujet, nous laissant avec un nombre limité et possiblement biaisé de sources. Ce problème devra être considéré dans ce chapitre, ainsi que dans tout le chapitre.

⁵⁸⁶ Yves Albert Dauge, *Le barbare : recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, Latomus, 1981, p. 333.

⁵⁸⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 178.

5.1 L'intégration à l'identité romaine

Comme nous l'avons mentionné dans le bilan historiographique, la romanisation est un terme souvent utilisé pour définir la relation dominante qu'avait Rome avec les autres peuples, notamment l'impact qui venait avec la domination romaine sur ces groupes. De la façon dont le concept est fréquemment défini, la romanisation consisterait en l'adoption de la culture romaine par les peuples conquis lors de l'expansion romaine. Les barbares se « civilisaient » en adoptant la culture romaine, et devenant avec le temps des Romains à part entière, une perception de la romanisation originaire de la Grande-Bretagne⁵⁸⁸, possiblement développée dans la première moitié du XIX^e siècle⁵⁸⁹, ou encore en 1905⁵⁹⁰. Mais cette définition fut contestée à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, certains historiens décidant qu'il fallait abandonner cette vision traditionnelle et se concentrer sur l'évolution des cultures locales⁵⁹¹ ou sur l'hybridation entre la culture conquérante et celle des peuples locaux⁵⁹². Et même ces idées ont été remises en question, perçues comme trop ancrées dans l'historiographie britannique⁵⁹³ et trop limitées par le débat postcolonial⁵⁹⁴. Le terme sera utilisé ici pour parler de l'impact culturel que put avoir l'Empire romain sur les officiers barbares et des degrés auxquels ils s'intégrèrent à la culture romaine. Cette définition, quand appliquée aux officiers barbares, permettra de montrer les effets de la culture romaine sur les officiers barbares. Cependant, l'impact de la romanisation et l'intégration de ces officiers étaient variables, leurs origines étant un facteur non négligeable dans leur niveau d'acculturation.

⁵⁸⁸ Patrick Le Roux, « La romanisation... », p. 296.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 287.

⁵⁹⁰ J. Webster, « Creolizing... », p. 211.

⁵⁹¹ Greg Woolf, « Beyond... », p. 343.

⁵⁹² J. Webster, « Creolizing... », p. 209-210.

⁵⁹³ Miguel John Versluys, « Understanding Objects... », p. 4-5.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 3.

5.1.1 Une romanisation à plusieurs vitesses

Les officiers barbares nés en dehors de l'empire avaient probablement une plus grande volonté de s'intégrer à l'empire, ayant probablement fait le choix de s'enrôler, contrairement aux officiers nés dans le territoire romain. Il n'y avait généralement aucune pression sociale ou familiale de rejoindre l'armée pour ces étrangers, leur décision de devenir légionnaire étant habituellement volontaire (sauf quand ils étaient forcés par traités ou alors qu'ils étaient des otages dans l'Empire). Au contraire, les nobles semblaient désireux d'obtenir des places dans l'armée⁵⁹⁵, et les simples soldats étaient attirés par les avantages et les lois des vétérans introduites par Dioclétien et Constantin⁵⁹⁶. Ces individus étaient déjà exposés à la culture romaine par le commerce que les Romains faisaient en dehors de leurs frontières⁵⁹⁷, qui leur donnait un avant-goût des richesses et des avantages de la civilisation romaine. Les charges et les dignités impériales pouvaient représenter un énorme attrait pour ces barbares⁵⁹⁸. Contrairement aux officiers nés dans l'empire, ces barbares venant servir d'au-delà des frontières n'avaient pas été exposés à la culture romaine dès leur naissance, n'entrant en contact avec la société impériale que dans leur vie adulte.

Mais tous les barbares ne venaient pas de l'extérieur de l'empire. Certains officiers venaient des colonies barbares établies sur des territoires romains plusieurs⁵⁹⁹ générations avant leur ascension⁶⁰⁰. Ayant été élevé au sein de l'empire, il est très probable que ces barbares furent exposés à l'influence romaine bien plus

⁵⁹⁵ A. Chauvot, « Origine sociale... », p. 174.

⁵⁹⁶ P. Cosme, *L'armée romaine...*, p. 232.

⁵⁹⁷ Greg Woolf, *Becoming Roman: The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 180.

⁵⁹⁸ Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin...*, trad. M.-J. Rondeau, Livre 4, 7.

⁵⁹⁹ Claude Lepelley, « Le colonat dans l'empire romain tardif était-il une semi-servitude ? Le témoignage de documents patristiques africains méconnus », *Droits*, vol. 50, n° 2, 2009, p. 47.

⁶⁰⁰ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 46.2.

rapidement que l'étaient les étrangers. L'un des objectifs de ces colonies était de faire des barbares des habitants de l'empire, pouvant être taxés et utilisés⁶⁰¹. Mais les colonies étaient établies séparément des villes romaines⁶⁰² et avaient des populations majoritairement barbares⁶⁰³. Il est difficile de savoir avec certitude à quel point ces colonies étaient romanisées, rendant possible le fait que les colons vivaient encore comme les barbares d'au-delà des frontières. Les officiers élevés dans cet environnement avaient donc bien plus de raisons d'adopter la culture romaine, mais grandissaient tout de même parmi les leurs.

Il faut enfin considérer les officiers nés ou élevés à la cour impériale dans leur enfance comme otages. L'impact culturel de la civilisation romaine semble avoir été le plus fort sur ces individus. Alors que ceux nés dans les colonies étaient exposés à diverses influences culturelles et les nouveaux venus avaient déjà développé une identité dans leurs communautés, ces futurs officiers passaient leurs années formatrices au sein de l'élite romaine, ayant ainsi un contact direct avec la culture impériale. Un exemple de cela est le roi alaman Mederich qui après avoir été élevé comme otage en Gaule revint avec un grand intérêt pour le grec, au point de donner un nom gréco-romain à son fils⁶⁰⁴. Et ceux qui restaient y développaient une loyauté à l'empire auquel ils pouvaient s'identifier, bien qu'ils avaient encore leurs connexions barbares pour les aider, comme Silvain et (peut-être) son père Bonitus⁶⁰⁵.

Le fait que cette romanisation pouvait être lente est un aspect important de la transformation de l'identité des officiers barbares. Comme le dit Woolf : « Becoming

⁶⁰¹ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 149.

⁶⁰² A. Chauvot, Les « barbares » ..., p. 262.

⁶⁰³ *Ibid.*, p. 262.

⁶⁰⁴ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 10.25.

⁶⁰⁵ Bonitus (Fiche 9).

Roman was a slow process⁶⁰⁶. » Bien qu'il y ait des exemples montrant que les officiers barbares constantiniens se construisaient une place dans l'aristocratie romaine, comme vu dans le chapitre précédent, le niveau d'intégration de ces individus n'est pas évident, ni à quel point ils se considéraient comme des Romains. Cependant, on peut voir sur le long terme cette romanisation dans les générations suivantes d'officiers barbares, sur qui nous avons plus d'informations par rapport aux officiers constantiniens⁶⁰⁷. L'impact de la romanisation dans le développement de l'identité des officiers barbares est ainsi critique à la compréhension de ces derniers.

5.1.2 La citoyenneté, un symbole romain d'appartenance

Un aspect important de l'identité juridique d'un Romain est son accès à la citoyenneté. La citoyenneté romaine fut un des plus importants honneurs de la civilisation romaine. Certains alliés clés reçurent la citoyenneté avant même l'unification de l'Italie sous les Romains, alors que Rome n'était rien de plus qu'une petite cité-État⁶⁰⁸. Dans le dernier siècle de la République, la citoyenneté fut étendue à l'entièreté de la péninsule italienne. Bien que la citoyenneté soit distribuée hors de l'Italie dès la République, et surtout durant le Principat, dans les provinces, il faut attendre l'édit de Caracalla en 212 pour que l'ensemble des habitants libres de l'empire la reçoivent⁶⁰⁹. L'objectif de l'édit était de pouvoir taxer les nouveaux citoyens⁶¹⁰. Mais même après cette période, de nouveaux individus, venus du *Barbaricum*, entraient dans l'empire : étaient-ils inclus dans l'édit de Caracalla ? Et qu'en était-il des barbares nés dans l'Empire romain de colons venus s'installer après

⁶⁰⁶ G. Woolf, *Becoming Roman...*, p. 7.

⁶⁰⁷ Voir les nombreuses mentions de Stilichon dans les chapitres précédents.

⁶⁰⁸ R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1013.

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 1014.

⁶¹⁰ Dion Cassius, *Histoire Romaine...*, trad. E. Carry, Livre 78, 9.4.

l'édit ? Il faut ainsi tenter de savoir si les barbares dans l'armée, et surtout les officiers, avaient la citoyenneté sous la dynastie constantinienne.

On note un manque de consensus sur l'accession à la citoyenneté des barbares servant dans l'armée, du moins pour les troupes. L'édit de Caracalla n'en fut pas la source. Il précédait l'installation des colonies barbares du III^e siècle durant les crises⁶¹¹, qui furent probablement la principale source de recrues barbares à l'intérieur de l'empire. Il n'est pas clair que les barbares nés dans l'empire, les descendants de colons installés sur le territoire romain, avaient la citoyenneté. Un argument pour leur possession de la citoyenneté est amené par le panégyrique de 297 en l'honneur de Constance I Chlore⁶¹² : « ...les champs en friche des Nerviens et des Trévires furent cultivés par les Lètes rétablis dans leurs pays et par les Francs assujettis à nos lois⁶¹³... » Ce passage fait mention des Lètes, un terme désignant des groupes de barbares vivant dans l'empire servant principalement au recrutement de troupes pour les légions⁶¹⁴. Émilienne Demougeot mentionne que les Lètes n'avaient pas la citoyenneté romaine⁶¹⁵, impliquant ainsi que tous les colons barbares n'avaient pas un accès automatique à la citoyenneté.

L'obtention de la citoyenneté par les officiers barbares n'était pas non plus une récompense pour leur service dans l'armée sous la forme des diplômes militaires selon Demougeot. L'utilisation des diplômes était tombée en déclin à partir du début du III^e siècle et de l'édit de Caracalla, même s'ils restèrent encore pertinents pour un

⁶¹¹ Zosime, *Histoire nouvelle...*, trad. F. Paschoud, Livre 1, 46.

⁶¹² *Panégyriques latins...*, trad. É. Galletier, vol. 1, Discours IV, 21.

⁶¹³ « ... nutu Neruiorum et Treurorum arua iacentia Laetus postlimino restitutus et receptus in leges Francus excoluit... » (*Panégyriques latins...*, trad. É. Galletier, vol. 1, Discours IV, 21.).

⁶¹⁴ J.F.W.G. Liebeschuetz, *Barbarians and Bishops...* p. 11-12.

⁶¹⁵ Émilienne Demougeot, *L'empire romain et les barbares d'Occident (IV^e-VII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 64.

temps au sein de la garde prétorienne⁶¹⁶. Mais la garde prétorienne fut dissoute par Constantin⁶¹⁷, et le dernier diplôme militaire connu date de janvier 306⁶¹⁸, six mois avant l'ascension de Constantin, rendant cette porte d'accès impossible pour les officiers barbares. Cela laisse donc la question de comment et si les barbares dans l'armée, et en particulier les officiers, avaient accès à la citoyenneté romaine.

Deux opinions se dégagent dans le débat de la citoyenneté et des barbares. La première est celle de Demougeot, en partie reprise par Harmoy-Durofil dans sa thèse⁶¹⁹. Demougeot affirme que le fait même que les officiers barbares avaient accès à des charges de haut rang ou des mariages romains est la preuve qu'ils avaient la citoyenneté romaine⁶²⁰. Cependant, Demougeot (et Harmoy-Durofil qui la reprend) ne pense pas que tous les barbares servant dans l'armée aient reçu la citoyenneté romaine, mais seulement un groupe d'officiers barbares qui gravirent les rangs des troupes (ceux justement qui sont à l'étude dans cette recherche)⁶²¹. Mathisen, dont nous parlerons plus en détail plus loin, indique cependant un problème de cette théorie⁶²² : si les barbares n'avaient pas accès à la citoyenneté par leur service dans l'armée, alors comment les officiers obtenaient-ils cette distinction ? Le mariage et les promotions n'étaient manifestement pas la solution à ce problème, car cela sous-entend ici que ces officiers avaient déjà la citoyenneté quand ils avancèrent dans la hiérarchie. Une étape manque donc dans cette progression des officiers barbares selon Demougeot et Harmoy-Durofil. Cette idée semble également ne pas prendre en

⁶¹⁶ *CIL*, XVI,156 ; *CIL*, XVI,157 ; *RMD*, 1,78.

⁶¹⁷ F. Gauthier, *La défense et l'organisation militaire...*, p. 73.

⁶¹⁸ *RMD*, 1,78.

⁶¹⁹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 229.

⁶²⁰ R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1022.

⁶²¹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 229.

⁶²² R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1022.

compte les barbares nés dans l'empire, qui ont peut-être reçu leur citoyenneté d'une autre façon, ainsi que nous allons le voir plus bas. Il ne semble malheureusement pas y avoir de réponse dans la théorie présentée par Demougeot sur la raison de cette division entre soldats et officiers pour la citoyenneté.

Mais la vision de Demougeot n'est pas la seule sur le sujet de la citoyenneté des officiers barbares. L'historien Mathisen est beaucoup plus ouvert à l'idée selon laquelle les barbares avaient accès à la citoyenneté. Il souligne comme exemple le cas des colons barbares installés en territoire romain. Bien qu'il admette que la question de leur citoyenneté n'a jamais eu de réponse claire⁶²³, le fait est qu'ils étaient soumis au système légal de l'empire, ce qui incluait des droits et des taxes qu'ils devaient payer⁶²⁴. Mathisen suppose donc que ces individus ont gagné la citoyenneté et que leurs descendants étaient des citoyens. Si c'était le cas, alors des officiers barbares comme Magnence avaient déjà la citoyenneté romaine avant d'entrer dans l'armée.

Pour justifier cette conclusion, Mathisen souligne que les barbares vivant dans l'empire étaient tout aussi affectés par les lois que le seraient des citoyens. Un panégyrique sous Julien (vu plus haut) mentionne que les Francs vivant sur le territoire romain étaient soumis aux lois impériales⁶²⁵, apportant ainsi une certaine validation aux dires de Mathisen. Il indique également que les barbares dans l'armée avaient tout autant droit aux avantages des vétérans que les citoyens romains⁶²⁶. Les exemples de Mathisen de barbares étant légalement traités comme des citoyens romains et vivant comme des citoyens sont nombreux. Selon lui, tous ces exemples disparates présentant les barbares comme vivant comme des citoyens romains

⁶²³ R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1025.

⁶²⁴ *Ibid.*, p. 1026.

⁶²⁵ *Panégyriques latins...*, trad. É. Galletier, vol. 1, Discour IV, 21.

⁶²⁶ *Code Théodosien...*, trad. Mommsen et Meyers, 7.20.3-4-8-11.

sembleraient indiquer qu'ils possédaient en effet cette citoyenneté. Il ne serait donc pas impossible que les barbares dans l'empire, et donc les officiers barbares, furent des citoyens indépendamment de l'armée. Les officiers nés dans l'empire seraient ainsi, selon Mathisen, très probablement tous des citoyens. Malgré le fait que l'on n'a pas de preuve précise de ces barbares recevant la citoyenneté, il est probable que ces barbares avaient effectivement la citoyenneté, ou du moins qu'il soit possible de supposer que c'était le cas.

Les arguments de Mathisen sont cependant contestés par d'autres chercheurs, en grande partie en raison du fait que ses conclusions sont principalement le résultat de conjectures et n'apportent pas d'exemples précis. Ces critiques incluent Chauvot, qui présente les idées de Mathisen comme trop généreuses dans l'octroi de la citoyenneté aux barbares. Selon Chauvot, il est plus probable que tous les barbares n'avaient pas automatiquement accès à la citoyenneté malgré leur naissance dans l'empire (sauf des exceptions qu'ils ne mentionnent malheureusement pas dans son ouvrage)⁶²⁷. Si on se fie à cette théorie, il est plus probable que la plupart des barbares ayant vécu dans les colonies (incluant les Lètes) étaient principalement des *dediticii*⁶²⁸. Les *dediticii* étaient les individus n'étant ni citoyens ni esclaves vivant dans l'empire tardif, une classification qui semblerait appropriée aux barbares des colonies s'ils n'étaient pas des citoyens, même s'ils étaient soumis aux lois romaines comme le mentionne Mathisen.

Mais bien que l'idée de l'accès à la citoyenneté par la naissance soit polémique, Chauvot et les autres auteurs semblent bien plus ouverts à l'idée de l'acquisition de la citoyenneté par le service militaire. Comme Mathisen l'a mentionné plus haut, les barbares venant servir dans l'armée romaine avaient droit

⁶²⁷ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 265.

⁶²⁸ G. Wirth, «Rome and its Germanic... », p. 35.

aux mêmes avantages de vétérans que les Romains⁶²⁹. Il semble que ces avantages partagés s'étendaient à l'octroi de la citoyenneté après la période de service. Chauvot mentionne « les vétérans devenus citoyens⁶³⁰ » quand il parle des soldats barbares venus servir dans l'armée impériale pour ensuite retourner chez eux⁶³¹. Cette confirmation du droit des vétérans à l'accès à la citoyenneté est également soutenue par Constantin Zuckerman, qui affirme que les soldats barbares recevaient la citoyenneté pour leurs services⁶³². Il semble ainsi que même si les diplômes militaires mentionnés plus haut ont disparu, les avantages qu'ils apportaient continuèrent d'être distribués aux vétérans.

Il est donc possible que certains de ces officiers barbares constantiniens possédaient la citoyenneté romaine. Il est certain que ceux portant le nom *Flavius*⁶³³ (le nom de Constantin qui fut adopté par certains officiers barbares comme signe de romanité⁶³⁴) devaient tout au moins l'avoir, même si la citoyenneté des officiers barbares n'est pas explicitement mentionnée dans les sources. La question serait alors de savoir quand et comment ils obtinrent la citoyenneté. Si l'on se fie aux différentes recherches sur le sujet, il semble que cela dépendait de leur parcours : certains l'obtenaient possiblement de naissances (pour ceux nés dans l'empire), et d'autres l'acquéraient au cours de leurs carrières (en particulier pour ceux venant de l'extérieur). Mais la citoyenneté n'était qu'un aspect de l'identité d'un officier barbare. Cela ne voulait pas dire qu'ils avaient complètement adopté la vie romaine.

⁶²⁹ R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1026.

⁶³⁰ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 267.

⁶³¹ *Ibid.*, p. 267.

⁶³² Constantin Zuckerman, « Les «Barbares» romains : au sujet de l'origine des auxilia tétrararchiques », *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*, n° 5, 1993, p. 17.

⁶³³ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15), Flavius Arinthaesus (Fiche 16), Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17), Flavius Nevitta (Fiche 18) et Flavius Salia 2 (Fiche 19).

⁶³⁴ L'utilisation du nom *Flavius* sera détaillée plus loin dans ce chapitre.

5.1.3 La religion, un élément rassembleur ou un non-facteur?

La place des diverses religions présentes dans l'empire était en plein changement sous la dynastie constantinienne. Bien que la conversion au christianisme commençât bien avant Constantin, ce fut sous son règne que la religion chrétienne prit une place prédominante dans la société romaine⁶³⁵. Les fils de Constantin étaient eux-mêmes des chrétiens⁶³⁶, menant la religion chrétienne à gagner en importance au fil du IV^e siècle, notamment à la cour impériale. Quant à la religion romaine traditionnelle, bien qu'elle soit encore présente et très pratiquée, elle se retrouvait en déclin face au christianisme, une chute qui se prolongea tout au long du siècle. Mais les Romains ne furent pas les seuls à éprouver cette conversion à la religion chrétienne. Certains peuples barbares au-delà du Rhin et du Danube adoptèrent le christianisme⁶³⁷ durant le IV^e siècle. Certes, il ne s'agissait pas toujours de la même doctrine chrétienne, certains se convertissant aux croyances ariennes⁶³⁸. Mais cela ne change pas le fait que des barbares adoptaient une religion qui jusqu'alors était principalement restreinte aux limites de l'empire. On pourrait donc penser que c'est sous l'influence des Romains que les barbares ont adopté le christianisme. Mais en réalité, il existait déjà en dehors de l'empire. Donc ce n'est pas forcément un signe de romanisation culturelle à proprement parler, mais un facteur qui a pu peut-être aider à l'intégration des barbares, voire à leur acculturation.

On constate un sérieux manque d'information sur l'impact culturel que la religion eut sur les officiers barbares. Les principales sources sur la conversion des peuples barbares sont les nombreuses histoires ecclésiastiques qui furent écrites par

⁶³⁵ Zosime, *Histoire nouvelle*..., trad. F. Paschoud, Livre 2.

⁶³⁶ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs*..., p. 25.

⁶³⁷ Socrate, *Histoire Ecclésiastique*..., trad. A.C. Zenos, Livre 1, 34.

⁶³⁸ Noel Lenski, « The Gothic Civil War and the Date of Gothic Conversion », *Greek, Roman, and Byzantine Studies*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 51-52.

des religieux. Socrate mentionne que Constantin aurait joué un rôle important dans la conversion des barbares⁶³⁹, mais ne spécifie pas s'il s'agit d'un rôle passif (ils se convertissaient pour se rapprocher de lui) ou actif (prosélytisme). De plus, le seul exemple détaillé sur la conversion d'un peuple barbare est celui des Goths⁶⁴⁰, qui s'opéra tout au long du IV^e siècle⁶⁴¹.

Le rôle de l'empire dans la christianisation des barbares peut au moins être observé chez les Goths. La conversion des Goths aurait possiblement été due à des prisonniers romains chrétiens qui se seraient intégrés à leur société d'adoption et auraient eu des enfants chez les barbares⁶⁴², bien avant Constantin. Cependant, cette histoire est probablement une invention de Philostorgius, tentant d'attribuer à Constantin un rôle plus important dans cette conversion. Plus vraisemblablement, le barbare Urphilas, que Philostorgius présente comme un descendant de ces chrétiens⁶⁴³, entreprit le début de la conversion de masse des Goths⁶⁴⁴. Il devint ainsi le premier évêque goth⁶⁴⁵, et prit personnellement part à la conversion des siens⁶⁴⁶. Cependant, cet effort d'acculturation fut probablement des plus lents avant le règne de l'Empereur Valens⁶⁴⁷, ce qui implique que de similitudes religieuses entre Goths et Romains n'étaient pas encore solides sous les Constantinien. Il est possible que leur service dans l'armée ait poussé les barbares à adopter la religion de leurs compagnons

⁶³⁹ Socrate, *Histoire Ecclésiastique*..., trad. A.C. Zenos, Livre 1, 34.

⁶⁴⁰ Le seul autre peuple dont les détails de la conversion sont connus est celui des Francs, mais nous savons que leur conversion n'eut pas lieu avant le règne de Clovis, qui ne régna qu'après la chute de l'empire romain d'Occident.

⁶⁴¹ N. Lenski, « The Gothic Civil War... », p. 51.

⁶⁴² Philostorgius, *Histoire ecclésiastique*... trad. E. Walford, Livre 2, 5.

⁶⁴³ *Ibid.*, Livre 2, Chapitre 5.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, Livre 2, Chapitre 5.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, Livre 2, Chapitre 5.

⁶⁴⁶ N. Lenski, « The Gothic Civil War... », p. 51.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 53.

romains⁶⁴⁸, mais ce genre de conversions n'est seulement confirmé qu'à partir du V^e siècle⁶⁴⁹, rendant impossible de savoir si l'empire et l'armée pouvaient mener à la conversion des officiers barbares constantiniens.

Toutefois le nombre d'officiers barbares dont nous connaissons la religion est limité. Philostorgius indique que Magnence fut un païen⁶⁵⁰, et une loi de Constance II mentionne des rituels païens autorisés par Magnence durant son règne⁶⁵¹. Harmoy-Durofil avance également que Névitte⁶⁵², un proche de l'Empereur Julien, partageait aussi ses croyances païennes⁶⁵³. Mais rien n'indique avec certitude dans les sources qu'ils soient païens. Le seul dont nous connaissons la religion de façon explicite est Victor⁶⁵⁴, dont on sait qu'il était un chrétien nicéen à cause de son opposition aux politiques religieuses de l'Empereur Valens, un arien⁶⁵⁵. On ne peut donc pas conclure que la religion fut un facteur dans l'acculturation des officiers barbares, tout au moins sous la dynastie constantinienne.

Le nombre d'officiers dont nous savons la religion est toutefois limité, rendant difficile de déterminer son rôle parmi les valeurs et coutumes romaines qui affectèrent les officiers barbares. Les rares sources laissent aussi penser que certains d'entre eux pouvaient être païens, ce qui pourrait indiquer que le christianisme n'était pas un facteur dans leur ascension et leur intégration au sein de la société romaine.

⁶⁴⁸ Edward Arthur Thompson, « Christianity and the Northern Barbarians », *Nottingham Medieval Studies*, n° 1, 1957, p. 3.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 3.

⁶⁵⁰ Philostorgius, *Histoire ecclésiastique...* trad. E. Walford, Livre 2, 26.

⁶⁵¹ *Code Théodosien...*, trad. Mommsen et Meyers, 16.10.5.

⁶⁵² Flavius Nevitta (Fiche 18).

⁶⁵³ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 400.

⁶⁵⁴ Victor 4 (Fiche 42).

⁶⁵⁵ Noel Lenski, *Failure of Empire...*, p. 104-105.

Nous ne savons pas non plus si les peuples barbares ont commencé une conversion au christianisme en parallèle avec le règne des Constantinien. Le seul peuple dont la conversion est confirmée (les Goths) est un peuple qui ne comporte qu'un seul officier barbare constantinien⁶⁵⁶, et un peuple sur lequel il n'y a presque aucune information.

Il est ainsi impossible de savoir si la romanisation a réellement eu un impact sur les officiers barbares au travers de la citoyenneté et de la religion. Bien que tout semble indiquer qu'ils avaient la citoyenneté romaine, la façon dont ils l'obtinrent reste incertaine. Quant à la religion, il y a encore plus d'incertitudes, et la possibilité de l'acculturation au-delà des frontières par la conversion massive des peuples barbares ne semble pas avoir été un facteur de romanisation. Au mieux, ils adoptèrent la religion chrétienne durant leur service, mais il n'y a pas de preuves tangibles que c'était déjà le cas sous la dynastie constantinienne. Il est ainsi difficile d'identifier à quel point les officiers barbares constantiniens avaient été affectés par la romanisation. S'ils se voyaient comme des Romains, il s'agissait alors peut-être plus d'une question d'identité personnelle que d'un changement dû à des facteurs externes.

5.2 Image et perceptions, de soi et de l'autre.

Les officiers barbares étaient ainsi un cas particulier, ayant probablement la citoyenneté sans pour autant être d'origines romaines. Il est difficile d'identifier comment ces premiers officiers barbares se percevaient, s'ils désiraient s'intégrer à la culture romaine ou au contraire voulaient conserver leur identité barbare. Malheureusement, aucun d'entre eux n'a laissé de sources écrites pour nous dire ce qu'ils en pensaient. Nous pouvons cependant avoir une idée de leurs sentiments envers la culture romaine à partir des informations recueillies dans les sources. Leur

⁶⁵⁶ Alica (Fiche 4).

identité au sein de l'armée est probablement le meilleur véhicule pour comprendre cette représentation de soi, bien que d'autres éléments de leur culture soient utiles pour se faire un portrait complet, malgré les biais des Romains.

Mais ces biais sont nécessaires pour la compréhension de la représentation des officiers barbares dans les sources. Elles offrent une idée de ce que les Romains pensaient des barbares qui les entouraient. Quelles étaient leurs perceptions des barbares qui vivaient à leurs côtés ? La perception des Romains variait selon deux sphères (militaire et politique) dans lesquelles les officiers barbares opéraient. La majorité des sources venant de l'élite donnent une bonne indication de l'opinion que pouvaient avoir les membres de la cour et de la haute société sur les officiers, et leur ascension dans la sphère politique ⁶⁵⁷. Cependant, les officiers opéraient principalement dans l'armée, ce qui rend également nécessaire une analyse de l'opinion de leurs soldats. En voyant la perception qu'avec les Romains des officiers barbares, ainsi que la représentation que ces officiers avaient d'eux-mêmes, il sera possible de voir si ces derniers étaient acceptés au sein de l'Empire romain.

5.2.1 L'armée, un vecteur d'autoreprésentation pour les officiers barbares

« I am a Frankish citizen but a Roman soldier in arms⁶⁵⁸. » Ce message écrit sur une pierre tombale illustre bien la situation particulière des barbares servant dans l'armée romaine, et plus particulièrement ceux venant de l'extérieur de l'empire. Nous avons vu combien leurs raisons pour rejoindre l'armée romaine pouvaient être multiples. Les officiers barbares se retrouvèrent en contact avec les Romains et leur culture par leur passage dans l'armée, voire depuis la naissance, ce qui a pu avoir un impact sur ces recrues et ces officiers. Cela veut dire que ces recrues barbares se retrouvaient dans un monde bien différent de celui qu'ils avaient laissé. Ce mélange

⁶⁵⁷ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 178.

⁶⁵⁸ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 54.

entre la culture des troupes barbares et celle des Romains qu'on retrouvait dans l'armée créait un environnement unique. La séparation de l'armée et de l'administration sous Constantin⁶⁵⁹ mena également à une division identitaire entre les deux sphères⁶⁶⁰. L'armée permettait probablement une certaine conservation de l'identité barbare tout en offrant une opportunité de se créer une nouvelle identité romaine⁶⁶¹. Comme le souligne Guy Halsall, les identités (qu'il appelle « *ethnicity* ») ne sont pas forcément uniques, et plusieurs peuvent coexister en même temps en se superposant⁶⁶². Ici, un barbare pouvait donc se considérer comme un « Franc » ou « d'origine franque » tout en étant également un « soldat romain », sans qu'un ne soit exclusif à l'autre.

Et cette dernière identité, celle créée au sein de l'armée, se voit par l'appréciation et le respect des troupes envers leurs officiers barbares. Malgré le fait qu'ils n'étaient pas Romains, ils combattaient tous sous le même étendard, et ce fut sous cet étendard que les barbares (en particulier ceux venant de l'extérieur de l'empire) adoptèrent une nouvelle identité romanisée. Cette intégration des valeurs romaines au travers de leurs parcours militaires menait à une sorte d'identité mixte présente sur la frontière, une « culture des zones frontalières⁶⁶³ », ce qui leur permettait de se rapprocher des troupes romaines avec qui ils expérimentaient cette culture. L'armée constituait ainsi un excellent environnement pour la survie de la culture barbare tout en permettant l'adoption de certains aspects de la culture et de la société romaine.

⁶⁵⁹ H. Elton, « Warfare and... », p. 330-331.

⁶⁶⁰ Walter Pohl, Clemens Gantner, Cinzia Grifoni et Marriane Pollheimer-Mohaupt, *Transformations of Romanness: early medieval regions and identities*, Berlin, Boston, Walter de Gruyter GmbH, 2018, p. 50.

⁶⁶¹ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 207.

⁶⁶² G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 38.

⁶⁶³ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 207.

L'armée de l'usurpateur Magnence⁶⁶⁴ est un exemple de cette armée pleine de barbares. Magnence avait une armée composée d'individus de diverses origines, mais qui combattaient tous pour une même cause. Dans un panégyrique à son cousin au sujet de la guerre civile, le César Julien précise que l'armée de l'usurpateur était composée de divers groupes ethniques, incluant des Germains et des Celtes⁶⁶⁵, démontrant que les barbares coopéraient sans problème aux côtés des Romains dans cette rébellion. Cependant, il faut être critique de cette armée multiethnique. Quand Julien dit ceci, Magnence est déjà vaincu. Il est possible que le César exagérât la composition étrangère de l'armée de Magnence pour donner l'idée d'un ennemi étranger et non pas d'autres Romains. Mais il est tout aussi possible que ce nombre d'étrangers ait été attiré par le fait que Magnence était lui-même de descendance barbare⁶⁶⁶, d'où la raison que l'on ne peut pas ignorer ce panégyrique. Malgré leur service à Rome, on peut se demander si ces soldats gardaient une loyauté envers leurs congénères barbares.

Il existe certainement un argument en faveur des barbares gardant une certaine loyauté entre eux. On sait du moins que les Francs, qui étaient nombreux sous Constance II⁶⁶⁷, s'unifièrent pour défendre Silvain⁶⁶⁸ des accusations contre lui en 355⁶⁶⁹. Cet événement qui indique un grand niveau d'entraide entre ces officiers de mêmes origines. Mais cela représente le seul exemple connu qui démontre clairement cette unité barbare, ne permettant donc pas de savoir s'il s'agissait d'un phénomène généralisé ou réservé aux Francs ou d'une pratique répandue aux officiers alamans,

⁶⁶⁴ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁶⁶⁵ Julien, « Constance ou de la Royauté », dans *Oeuvres complètes*, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, tome 1, partie 1, 6, p. 124.

⁶⁶⁶ Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars...*, trad. P. Dufraigne, p. 61.

⁶⁶⁷ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.

⁶⁶⁸ Silvanus 2 (Fiche 37).

⁶⁶⁹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.

sarmates, etc. Malgré l'impact de la culture romaine, une certaine unité entre les officiers barbares de mêmes origines perdurait, et ce jusqu'à la cour impériale.

Bien que les officiers barbares avaient l'opportunité de se faire une place dans l'empire tout en conservant leur identité originelle, l'influence de la culture romaine devenait de plus en plus forte tout au long de leur ascension des rangs. Les officiers barbares avaient avantage à se créer une nouvelle identité pour s'intégrer dans l'aristocratie romaine. L'adoption de cette perception romaine pouvait être motivée par les avantages qu'une identité romaine offrait ou la pression sociale de s'intégrer aux membres de l'élite⁶⁷⁰. Ils avaient ainsi tout avantage à avoir une identité romaine, qu'elle fût créée après leur entrée dans l'empire ou établie dès leur plus jeune âge au sein du territoire romain.

Un des points les plus intéressants des idées avancées par Demougeot et Harmoy-Durofil est le rôle du nom *Flavius* dans la construction de cette identité romaine des officiers barbares. Plusieurs d'entre eux avaient le gentilice Flavius, comme l'officier Flavius Nevitta (Névitte)⁶⁷¹. La prise d'un gentilice d'un empereur après l'octroi de la citoyenneté était une pratique qui précédait les Constantinien. Un exemple notable de ce phénomène fut l'édit de Caracalla, quand de multiples bénéficiaires prirent le gentilice *Aurelius* (puisque le nom de Caracalla était *Marcus Aurelius Antoninus*)⁶⁷². En prenant le gentilice de Constantin (le *Flavius* de *Flavius Valerius Constantinus*)⁶⁷³, ses officiers barbares affichaient leur statut de citoyens romains de façon claire et évidente pour tous⁶⁷⁴. Ils voulaient se définir comme des

⁶⁷⁰ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 40-41.

⁶⁷¹ Flavius Nevitta (Fiche 18).

⁶⁷² R.W. Mathisen, « Peregrini, Barbari... », p. 1015.

⁶⁷³ A. H. M. Jones *et al.*, *The Prosopography...*, p. 223.

⁶⁷⁴ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 68.

Romains auprès des membres de la haute société impériale, d'où cette adoption du nom impérial de celui qui leur a donné la citoyenneté (il faut noter que tous les empereurs constantiniens s'appelaient *Flavius*, ne permettant pas d'identifier quel empereur a donné la citoyenneté à ces *Flavii*)⁶⁷⁵. Ces noms étaient un symbole de leur identité romaine. Même des barbares venant de l'extérieur de l'empire portaient des noms romains⁶⁷⁶, comme ce fut le cas de Latin (*Latinus*)⁶⁷⁷.

Un autre exemple de cette intégration dans la culture romaine fut Silvain⁶⁷⁸, qui fut déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette recherche. Malgré ses origines (son père était un Franc)⁶⁷⁹, il reçut le commandement des opérations en Gaule contre les Francs, et s'y appliqua avec une grande loyauté envers l'empire. Mais quand il fut accusé de trahison par Arbétion⁶⁸⁰ en 355⁶⁸¹, son premier réflexe fut de fuir pour aller rejoindre les Francs⁶⁸². Étant un officier de seconde génération né dans l'empire, Silvain n'avait pourtant aucune connaissance de la société barbare en dehors de celle qui existait au sein des territoires romains⁶⁸³. Comme le décrit Chauvot : « peut-être imaginait-il que le *Barbaricum* ressemblait au monde des Barbares impériaux dans lequel il avait jusque-là vécu⁶⁸⁴. » Pour les officiers ayant vécu toute leur vie dans l'empire, le monde barbare était un concept inconnu, avec

⁶⁷⁵ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 85.

⁶⁷⁶ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 218.

⁶⁷⁷ Latinus (Fiche 26).

⁶⁷⁸ Silvanus 2 (Fiche 37).

⁶⁷⁹ Bonitus (Fiche 9).

⁶⁸⁰ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁶⁸¹ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs...*, p. 124-125.

⁶⁸² Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.16.

⁶⁸³ Alain Chauvot, « Représentations du Barbaricum chez les Barbares au service de l'Empire au IV^e siècle après J.-C. », *Ktèma*, n° 9, 1984, p. 153.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 154.

lequel ils avaient probablement moins d'attachement qu'envers l'empire. La vitesse à laquelle Silvain a cette idée et l'abandonne démontre un manque de connaissance envers les régions d'origines de ses ancêtres. Son monde a toujours été celui des Romains, le laissant avec peu de réels savoirs sur la vie dans le monde barbare. Silvain se percevait donc d'abord comme un Romain d'origine franque, et non pas comme un simple Franc au service des Romains⁶⁸⁵.

Les officiers barbares constantiniens étaient ainsi dans une situation unique, entre le barbare et le Romain. Le fait qu'ils pouvaient avoir plusieurs identités juxtaposées aidait certainement à cette unicité, pouvant être autant un soldat qu'un barbare et un Romain. L'armée constituait un milieu dans lequel les barbares pouvaient se créer cette nouvelle identité composite. Mais plus ils avançaient dans la hiérarchie, plus ils avaient avantage à s'intégrer à la culture romaine. Cela se voit notamment par l'adoption de noms romains, qui leur donnait une allure plus romaine. Cependant, les officiers barbares gardaient encore une association avec leurs cultures, qui menaient parfois à des barbares de mêmes origines à se rassembler et se soutenir, comme avec les Francs de la cour de Constance II. Bien qu'ils se soient considérés comme des membres de l'aristocratie romaine et des individus loyaux à l'empire, ils gardaient donc une identité distincte des Romains. Leur identité était romanisée, mais pas romaine.

5.2.2 Perception romaine et conception des officiers barbares au sein de l'empire

Mais quelle était la perception des Romains ? Comment voyaient-ils ces individus, et quel impact cela pouvait-il avoir sur les officiers barbares ? Leur présence était de fait une nouveauté sous la dynastie constantinienne, et l'aristocratie romaine devait maintenant composer avec ces individus les côtoyant dans les sphères

⁶⁸⁵ A. Chauvot, « Représentations... », p. 155.

du pouvoir. Comme tout aspect touchant la représentation des officiers barbares constantiniens, la perception des Romains à leur sujet était complexe et difficile à déterminer. D'un côté, leur opinion était marquée par tous les stéréotypes associés aux barbares⁶⁸⁶. Le fait est que les Romains voyaient les barbares comme des inférieurs⁶⁸⁷. Cependant, le service militaire des officiers barbares semblait mieux apprécié, en particulier par les soldats, nous laissant avec une opinion qui variait entre les sphères politiques et militaires, selon le rôle d'un officier⁶⁸⁸.

Les stéréotypes envers les barbares étaient abondants chez les Romains du IV^e siècle⁶⁸⁹. Les sources présentaient les Perses comme des voleurs et des poltrons⁶⁹⁰, alors que les barbares germains étaient décrits comme des êtres forts, mais paresseux et donc incompetents et inutiles⁶⁹¹. L'utilisation de stéréotypes était la norme dans le discours romain, une façon simple de définir « l'autre »⁶⁹². Cette perception de l'autre est démontrée par le durcissement de l'idéologie romaine au IV^e siècle envers les peuples étrangers⁶⁹³. La barbarie devient cette division entre le civilisé de l'empire et le sauvage d'au-delà des frontières, créant une opposition entre Rome et le non-Romain⁶⁹⁴. Cette nouvelle perception est d'autant plus visible par le terme *barbarus* remplaçant celui d'*externus* comme désignation par excellence des étrangers⁶⁹⁵. Cela se voit dans la généralisation que l'on retrouve dans les sources, malgré le fait que les

⁶⁸⁶ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 178.

⁶⁸⁷ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 57.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁸⁹ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 55.

⁶⁹⁰ *Panegyriques latins...*, trad. É. Galletier, vol. 3, Discours LIX, p. 148.

⁶⁹¹ *Ibid.*, vol. 3, Discours LIX, p. 148.

⁶⁹² H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 65-66.

⁶⁹³ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 202.

⁶⁹⁴ M. Dubuisson, « Barbares et barbarie... », p. 12.

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 10.

Romains avaient une connaissance des divers peuples barbares⁶⁹⁶. Cet effort de définir les barbares comme ennemis étrangers venait de pair avec un effort de valoriser la romanité de l'empire⁶⁹⁷, créant une réelle distinction entre barbares et Romains.

Mais cette distinction n'est pas fixe. Pour les Romains de l'empire tardif, la barbarie n'est pas quelque chose de racial ou d'ethnique, et donc peut être surmontée et civilisée⁶⁹⁸. Le service militaire est certainement une solution aux yeux des impériaux : « le service de Rome « débarbarise »⁶⁹⁹ », ce qui devait affecter la perception des Romains envers les officiers barbares. Les Romains avaient un certain désir de civiliser les barbares⁷⁰⁰, une perception ayant longtemps précédé la dynastie constantinienne⁷⁰¹. Mais l'installation de barbares au sein de l'empire aux III^e et IV^e siècles aida à créer une seconde image du barbare s'éloignant de celle de l'envahisseur sauvage⁷⁰². Il existait maintenant un exemple parfait pour les Romains de ce que pouvait représenter un barbare provincial, un barbare romanisé⁷⁰³.

Malgré cela, la réception de l'élite romaine face à l'ascension des officiers barbares ne fut pas des plus positives, puisque les officiers barbares occupaient des fonctions qui auraient auparavant été réservées aux Romains. La grande utilisation des barbares par Constance II fut mentionnée par Julien, qui essaya de transformer

⁶⁹⁶ W. Pohl, C. Gantner, C. Grifoni et M. Pollheimer-Mohaupt, *Transformations...*, p. 71.

⁶⁹⁷ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 202.

⁶⁹⁸ François Heim, « Clémence ou extermination : le pouvoir impérial et les barbares au IV^e siècle », *Ktèma*, n° 17, 1992, p. 287.

⁶⁹⁹ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 25.

⁷⁰⁰ F. Heim, « Clémence ou extermination... », p. 288.

⁷⁰¹ Roger-Pol Droit, *Généalogie des barbares*, Paris, Odile, Jacob, 2007, p. 153.

⁷⁰² Émilienne Demougeot, « L'image officielle du barbare dans l'Empire romain d'Auguste à Théodose », *Ktèma*, n° 9, 1984, p. 134.

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 134.

cette frustration en soutien pour sa cause quand il se rebella contre son cousin Constance II⁷⁰⁴. Non seulement la présence des barbares à la cour impériale était considérée comme dérangeante, mais Julien indiquait comment les officiers barbares avaient prétendument trop d'influence sur Constance II. Une remarque ironique, puisque Julien était lui-même dépendant des officiers barbares dans ses rangs⁷⁰⁵.

Malgré ce dédain, le fait est que certains de ces officiers faisaient partie du cercle restreint des empereurs, ce qui devait rendre la critique de ces barbares difficile. Ne pouvant probablement pas exprimer cette jalousie ouvertement à cause de l'influence de certains officiers barbares et leur appréciation par l'empereur, les stéréotypes négatifs et critiques retrouvés dans les sources furent probablement les tactiques utilisées par l'aristocratie pour manifester sa frustration. La promotion de Névitte⁷⁰⁶ au consulat en est un des principaux exemples, Ammien Marcellin montrant que ce choix ne fut pas célébré par l'élite. Les insultes lancées envers le général à cause de ses origines barbares et son statut d'officier étaient assez dures :

Assurément, il fit ainsi preuve de sottise et de légèreté : alors qu'il aurait dû éviter ce qu'il avait critiquer avec autant d'hostilité, il associa peu après à Mammertin, dans un même consulat, un Névitta que ni son lustre, ni son expérience, ni sa réputation n'autorisaient à comparer aux hommes à qui Constantin avait confié la plus honorable magistrature; c'était au contraire un individu qui manquait d'éducation un être quasi inculte, et

⁷⁰⁴ Julien, *Oeuvres complètes*..., trad. E. Talbot, p. 240.

⁷⁰⁵ P. Crawford, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs*..., p. 234.

⁷⁰⁶ Flavius Nevitta (Fiche 18).

qui — chose encore plus intolérable — se montra cruel dans l'exercice de ses hautes fonctions⁷⁰⁷.

Bien que ces insultes aient servi à différencier Névitte de l'élite romaine, il n'est pas clair qu'elles étaient dirigées envers ses origines barbares. Ces critiques se concentrent sur sa carrière, critiquant son manque de brillant (*splendor*), d'expérience (*usus*), et de gloire (*gloria*). Cette insistance sur le manque de qualification de l'officier pourrait indiquer un sentiment anti-barbare de la part d'Ammien Marcellin, étant donné que Névitte est un officier actif dans l'armée depuis plusieurs années⁷⁰⁸. Cette théorie peut être renforcée par l'adjectif *subagrestis*, qui peut se traduire de plusieurs façons, comme « rustre » ou « venant de loin des villes ». Dans tous les cas, le mot peut être interprété comme une critique des origines de Névitte, bien qu'il ne soit pas clair s'il s'agit de ses origines sociales ou ethniques. À cela s'ajoute l'accusation de cruauté (*crudelis*), et il devient clair que l'historien antique a un problème avec la nomination de l'officier au consulat. Cela pourrait indiquer une opposition à l'idée de devoir partager cet honneur avec des barbares ayant seulement fait des carrières militaires, alors qu'il avait auparavant été réservé à l'élite romaine.

Harmoy-Durofil indique un autre exemple de cette critique de la part d'Ammien Marcellin, cette fois contre Arbétion⁷⁰⁹. Dans cet exemple, il attaque l'officier en parlant de ses débuts de carrières comme simple soldat⁷¹⁰. Cette

⁷⁰⁷ « ...insulse nimirum et leviter, qui cum vitare deberet id quod infestius obiurgavit, brevi postea Mamertino in consulatu iunxit Nevittam nec splendore nec usu nec gloria horum similem, quibus magistratum amplissimum detulerat Constantinus: contra inconsummatum et subagrestem et, quod minus erat ferendum, celsa in potestate crudelem. » (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 21, 10.8.)

⁷⁰⁸ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 17, 6.3.

⁷⁰⁹ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 131.

⁷¹⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 16, 6.1.

« insulte » semble certainement faible, mais puisqu'Arbétion⁷¹¹ était un homme influent proche de l'Empereur Constance II, l'historien ne pouvait probablement pas s'en prendre au barbare trop ouvertement⁷¹². Bien que l'exemple d'Arbétion semble confirmer que la critique contre Névitte était plus centrée sur son parcours militaire et ses basses origines, il est notable que ces accusations ne soient dirigées qu'envers deux officiers barbares. Le fait est que ces accusations se retrouvaient bien plus souvent envers les officiers barbares que romains⁷¹³.

Les exemples de Névitte et d'Arbétion montrent la limite de l'élite dans sa volonté d'intégrer les barbares au sein de la société romaine. Malgré une volonté d'en faire des membres de l'empire, l'aristocratie romaine se percevait comme un cercle fermé et avait certainement de la difficulté à accepter ces barbares comme leurs égaux⁷¹⁴, en particulier quand des charges impériales étaient en jeu. La nomination de Névitte au consulat, ainsi que la réaction du sénat et des sources, démontraient ainsi comment « l'intégration politique et sociale n'allait pas nécessairement de pair avec l'intégration culturelle⁷¹⁵. » En fin de compte, malgré le fait que les officiers barbares s'étaient fait une place et des carrières dans l'empire, l'élite avait toujours une réticence à les voir comme ses confrères.

Les officiers barbares dans l'armée pouvaient aussi se voir questionnés quant à leur loyauté envers l'empire. En 354, quand on suspecta que les Alamans avaient été informés des plans de l'armée romaine par des espions ou des traîtres, le doigt fut

⁷¹¹ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁷¹² H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 132.

⁷¹³ Le seul officier Romain à avoir une mauvaise réputation dans les sources fut Paul la Chainé (*Paulus Catena*), qui est décrit comme un individu cruel et mauvais. (Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 6.1-2.)

⁷¹⁴ G. Halsall, *Barbarian Migrations...*, p. 57.

⁷¹⁵ A. Chauvot, *Les « barbares » ...*, p. 206.

rapidement pointé vers trois officiers d'origine alamane⁷¹⁶ : Agilo, *tribunus stabuli*⁷¹⁷, Latin, *comes domesticorum*⁷¹⁸, et Scudilo, *scutariorum rector*⁷¹⁹. La raison derrière ces accusations était simple : ils étaient des Alamans, et donc avaient dû trahir l'empire pour leur peuple d'origine. Cette accusation fut faite malgré le fait qu'il n'y a aucune indication qu'ils n'aient jamais été déloyaux. Les Romains avaient donc de la difficulté à complètement faire confiance à ces étrangers dans leurs rangs. Il est cependant possible que cette suspicion ne s'appliquât qu'aux nouveaux venus, puisque Silvain, un officier franc de seconde génération, fut placé en charge de l'armée en Gaule pour gérer les raids des Francs⁷²⁰.

Mais tous les Romains ne partageaient pas forcément cette vision négative des officiers barbares. Bien que l'élite et les auteurs des sources aient parfois présenté des vues anti-barbares, il semble que l'armée ne partageait pas leur opinion. Il y a plusieurs indications que les officiers barbares étaient respectés par les officiers et les soldats qu'ils commandaient. Quand Arbétion sortit de sa retraite durant la guerre civile de Procope, sa décision de se rallier à Valens poussa la majorité des troupes de Procope à changer de camp pour le rejoindre⁷²¹, et ce malgré le fait qu'il était originellement un barbare. Ce changement de camp s'opéra avant la bataille, ce qui indique que les troupes rejoignaient Arbétion par loyauté, et non pas parce que la révolte n'avait plus de chance de victoire. Silvain représente un exemple similaire,

⁷¹⁶ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.

⁷¹⁷ Agilo (Fiche 2).

⁷¹⁸ Latinus (Fiche 26).

⁷¹⁹ Scudilo (Fiche 36).

⁷²⁰ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.

⁷²¹ Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.

ayant été déclaré usurpateur par ses troupes en 355⁷²², indiquant une certaine loyauté envers leur commandant.

Arbétion⁷²³ ne fut pas le seul exemple d'officiers barbares ayant le respect et la loyauté de ses troupes romaines. Quand l'usurpateur Magnence⁷²⁴ se déclara empereur en 350, il réussit sans difficulté à rallier la Gaule, l'Espagne, l'Italie et la Bretagne à sa cause, et ce sans avoir à combattre personne⁷²⁵. Malgré ses origines barbares, il obtint le soutien des troupes et des provinces à sa cause, probablement en raison de sa carrière dans l'armée. Cependant, il faut aussi prendre en compte le fait que ses troupes sont définies comme étant d'origines diverses⁷²⁶, ce qui pourrait limiter l'importance de ce ralliement de troupe dans notre compréhension de la perception romaine des officiers barbares. Si la majorité de l'armée qui suivit l'usurpateur n'était pas romaine, il est difficile de voir cela comme un appui de la part de soldats romains. Mais dans les deux cas, le fait que Magnence ait été capable de rallier des légions à sa cause⁷²⁷ démontre une certaine loyauté de la part des légions envers leur commandant, malgré ses origines.

La perception romaine des officiers barbares était complexe. Certes, les Romains avaient certainement une vue négative des barbares, pleine de stéréotypes et de dénigrement. Mais bien que ces opinions soient parfois dirigées vers les officiers barbares, elles n'étaient pas universelles. L'aristocratie développa une certaine jalousie face à l'ascension des officiers barbares, en particulier en lien avec leur

⁷²² Ammien Marcellin, *Histoire...*, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.

⁷²³ Flavius Arbitio 2 (Fiche 15).

⁷²⁴ Flavius Magnus Magnentius (Fiche 17).

⁷²⁵ Socrate, *Histoire Ecclésiastique...*, trad. A.C. Zenos, Livre 2, 25.

⁷²⁶ Julien, « Constance ou... », trad. Joseph Bidez, tome 1, partie 1, 6, p. 124.

⁷²⁷ Socrate, *Histoire Ecclésiastique...*, trad. A.C. Zenos, Livre 2, 25.

entrée dans la sphère politique. Cependant, les talents militaires de ces mêmes officiers étaient applaudis et respectés par leurs contemporains, qu'ils soient de l'élite ou de l'armée. Les légions étaient particulièrement ouvertes à ces officiers barbares, peu importe leurs origines. Aux yeux des soldats, ces individus qui avaient gravi les rangs étaient des leurs, et ils n'avaient aucun problème à suivre des barbares.

5.3 Conclusion

À quel point les officiers barbares constantiniens pouvaient-ils être considérés comme des Romains ? Bien qu'il ne soit pas clair s'ils se percevaient comme des Romains (en partie à cause du manque d'information sur le sujet dans les sources), il semble qu'ils se soient au moins partiellement créé une identité romaine. Cette acculturation pouvait avoir un impact différent selon l'origine d'un officier et de son entrée dans l'empire constantinien. La citoyenneté pouvait contribuer à cette intégration, en offrant une notion d'appartenance supplémentaire à l'empire pour ces barbares. Mais on ne peut pas en dire autant pour la religion. Malgré la montée du christianisme, autant chez les Romains que chez certains peuples barbares, il est impossible de savoir si cela eut un impact culturel sur les officiers. Certains pouvaient garder une certaine appartenance à leurs origines barbares, métissée d'influences romaines ; chez d'autres, cette influence romaine prenait le dessus. Cette dichotomie était également reflétée dans la perception des Romains envers ces officiers. D'un côté, l'ascension politique des barbares était mal perçue par l'aristocratie, qui y voyait des rivaux pour le pouvoir. Mais à l'opposé, l'armée avait un réel respect des officiers barbares quand ils servaient l'empire militairement, et même l'élite respectait leur service militaire.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'offrir une meilleure compréhension des officiers barbares ayant fait carrière sous la dynastie constantinienne. Étant donné le rôle que les officiers d'origine barbare jouèrent aux IV^e et V^e siècles, il était important de voir comment les premiers d'entre eux gravirent les rangs pour devenir une part du paysage politique de l'empire. Les officiers barbares sous les Constantinien étaient méconnus en comparaison de leurs successeurs, offrant un vide historiographique qui nécessitait d'être comblé. Les conclusions de cette recherche permettent ainsi d'éclaircir leur rôle dans l'ascension des barbares au sein de la structure impériale de l'Antiquité tardive, particulièrement en Occident. Cette tâche ne fut certes pas aidée par le manque d'informations à leur sujet. À l'exception d'un petit nombre ayant joué des rôles pivots dans l'histoire romaine (Arbétion, Magnence, Silvain, etc.), la majorité des officiers barbares constantiniens ne reçurent qu'une faible attention des auteurs antiques. Mais malgré les lacunes de sources, il fut possible de dresser un portrait de leurs carrières et de leur ascension, permettant ainsi de répondre aux divers points de la problématique initiale.

L'ascension des officiers barbares constantiniens fut en partie le résultat de longs changements qui affectèrent non seulement l'armée, mais l'Empire romain dans son entièreté. Les réformes qui eurent lieu tout au long du III^e siècle, qui avaient pour but de stabiliser l'empire et d'adapter son armée face aux nombreuses crises de la période, ouvrirent les portes de l'armée aux barbares. L'apparition des officiers barbares dans l'armée ne fut d'abord qu'un résultat indirect de ces premiers changements. Les réformes de Gallien n'avaient absolument rien à voir avec les barbares. Cependant, la limitation des charges d'officier aux militaires de carrière fut la réforme clé qui permit aux barbares de gravir les rangs. D'autre part, le manque de troupes mena plusieurs empereurs à forcer les barbares vaincus à s'installer dans

l'empire ou à servir aux côtés de l'armée, créant les bases qui permirent l'apparition des officiers barbares. Dioclétien et sa tétrarchie divisèrent ensuite l'armée, élargissant les chemins d'ascensions possibles, confirmant la séparation de l'armée et du civil, et rendirent la charge de soldat héréditaire, ce qui pouvait aider à l'apparition d'officiers barbares de seconde génération. Finalement, Constantin créa les nouvelles charges de commandement, les charges occupées par nos barbares, et remplaça la garde prétorienne par les *scholae palatinae*, ouvrant ainsi une seconde hiérarchie dans laquelle les barbares pouvaient évoluer. Individuellement, aucune de ces réformes ne pouvait garantir l'apparition des officiers barbares. C'est uniquement en tant que séquence unifiée que ces changements menèrent à l'ascension des barbares dans l'armée. Cette accumulation des réformes forma l'origine de l'ascension des officiers barbares.

Mais bien que ces réformes aient permis leur apparition dans l'armée, qu'en est-il de l'ascension elle-même ? Son point de départ nous fait souvent défaut. Cette recherche n'a malheureusement pas pu conclure sous quelle branche de l'armée les officiers barbares commencèrent leurs carrières. Faisaient-ils leur service sous les troupes de la frontière (*limitanei*) ou servaient-ils au sein des légions mobiles (*comitatenses*) ? Il y a des arguments en faveur et à l'encontre des deux options. Il est plus probable que les barbares avaient accès aux deux groupes, tout comme les Romains, la différence étant moins dans le type d'unités que dans la région où ils servaient. D'après la trajectoire typique de leurs carrières, il devient clair qu'ils ne servaient que très rarement sur la frontière après leur promotion comme officiers, les officiers barbares constantiniens n'ayant presque jamais occupé des charges comme celle de *dux*, qui dirigeaient des troupes dans les provinces frontalières. Il semble plutôt qu'ils étaient affectés à une région particulière en lien avec leurs fonctions,

comme avec Silvain en Gaule (*per Gallias*)⁷²⁸, ou servaient aux côtés de l'empereur ou des empereurs (*praesentalis*). Bien souvent, les officiers barbares constantiniens choisiraient plutôt la voie annexe des *protectores*, faisant carrière au sein des *scholae*. La grande majorité des tribuns et *comites* mentionnés dans les sources faisaient partie des *scholae* au lieu de l'armée régulière, montrant qu'il s'agissait d'une option très populaire chez les barbares voulant gravir les rangs. Mais malgré le fait que plusieurs d'entre eux devinrent des officiers de bas rangs, peu réussirent à atteindre les charges de *magistri militum*, où le nombre de barbares fut plus restreint. Et parmi eux, encore moins réussirent à obtenir l'honneur du consulat, qui ne fut limité qu'à une poignée d'entre eux, ce qui devait en revanche changer sous les dynasties suivantes. Les officiers barbares constantiniens étaient ainsi les premiers à faire ces pas dans la hiérarchie militaire, et de façon plus limitée, dans l'administration impériale. Cependant, ils n'avaient pas encore accès au pouvoir politique que les générations suivantes eurent à leur disposition, ne faisant que poser les bases de ce gain d'influence.

Pour avancer dans leurs carrières, les officiers barbares avaient divers mécanismes d'avancement social à leur disposition. Ces mécanismes étaient autant utiles dans leur vie professionnelle que personnelle, leur ouvrant même les portes de l'aristocratie romaine. Sous Constantin, plusieurs virent ces portes déjà ouvertes par leurs origines nobles, leur donnant un accès à la cour et à l'élite qui demandait des efforts supplémentaires aux officiers qui arrivèrent sous les règnes suivants de la dynastie. Pour ces derniers, qui firent la majorité de leurs carrières sous les règnes de Constance II et Julien, plusieurs options étaient disponibles pour gravir les échelons. Les liens politiques étaient et restèrent toujours un outil de choix pour tout individu voulant faire avancer sa carrière. À travers un réseau de soutien et de clientélisme, un

⁷²⁸ H. Harmoy-Durofil, *Chefs et officiers barbares...*, p. 363.

officier barbare comme Arbétion pouvait gravir les rangs et atteindre des fonctions qui leur auraient auparavant été inaccessibles. Cette stratégie était d'autant plus avantageuse pour les officiers ayant servi sous Constance II, que celui-ci était célèbre pour son favoritisme et ses tendances à récompenser ses favoris. Le soutien de l'empereur était certainement la façon la plus rapide d'avancer sa carrière pour un officier barbare, mais loin d'être la seule. Bien que moins mentionné dans les sources, le mariage politique était tout autant un atout à leur disposition. Cependant, les barbares constantiniens étaient plus limités que leurs successeurs sur ce point. Ils n'avaient pas accès aux mariages dans le clan impérial, les Constantinien assurant bien souvent les mariages de leurs princesses à d'autres membres de la dynastie. Mais si le soutien de patrons ou un mariage avantageux n'étaient pas une possibilité, il restait toujours le talent militaire. Un officier compétent était prisé dans l'Empire romain du IV^e siècle, qu'il soit Romain ou barbare. Plusieurs officiers constantiniens assurèrent leur futur en démontrant leurs habiletés, s'assurant ainsi de longues carrières prospères.

Les officiers barbares constantiniens avaient des origines extrêmement variées. Ils pouvaient venir autant de l'extérieur que de l'intérieur de l'empire. Certains venaient de leurs peuples d'origines, rejoignant l'armée romaine pour diverses raisons, ou étaient originaires des territoires romains, nés dans des colonies barbares ou les fils de précédents officiers. Mais ils n'étaient pas seulement définis par leurs origines. Dans la plupart des cas, les officiers barbares constantiniens occupaient une place unique, ayant une identité autant romaine que barbare. Bien qu'ils étaient des barbares, ils avaient souvent été exposés à la culture romaine bien avant leur entrée dans l'armée, parfois depuis la naissance pour ceux élevés au sein de l'empire. Alors que leurs carrières avançaient, ils adoptaient de plus en plus des normes et des valeurs romaines, essayant de se construire une place parmi la haute société, un fait démontré par l'utilisation de noms romains. Dans cette même ligne de pensée, il est très probable que les officiers barbares constantiniens avaient accès à la citoyenneté.

Cependant, il n'est pas clair que cet accès était limité à certains officiers barbares ou si cette distinction était fréquente chez les légionnaires non romains. La romanisation, bien que juridiquement présente et attestée, n'était pas évidente dans son impact culturel en raison du manque de sources. Mais plusieurs d'entre eux gardaient toujours une certaine identité barbare, permettant des connexions entre individus de mêmes origines, comme les officiers francs et Silvain en 355. Dans tous les cas, leurs efforts pour paraître Romains portaient certainement leurs fruits, du moins au sein de l'armée. Les soldats étaient loyaux envers leurs officiers, malgré leurs origines barbares. L'élite était plus réticente, acceptant les officiers barbares dans leur service militaire, mais les critiquant dans leurs ambitions politiques, qui étaient perçues comme le privilège exclusif de l'aristocratie romaine. Cependant, il n'y a pas encore d'intolérance généralisée envers ces officiers comme cela devint le cas au V^e siècle, avec des individus comme Stilichon ou Ricimer.

L'ascension des officiers barbares sous la dynastie constantinienne ne fut donc pas une coïncidence. Les réformes les ayant précédés mirent en place le système qui permit aux barbares d'entrer et d'évoluer au sein de l'armée romaine. Il est possible de suivre leurs origines bien avant la dynastie constantinienne, la dynastie sous laquelle ils firent leur entrée dans les hautes sphères du pouvoir. Les nouvelles charges créées par Constantin leur étaient ouvertes, bien qu'il faille attendre le règne des fils de l'empereur chrétien pour les voir atteindre les fonctions les plus élevées. Sous Constance II et Julien, les officiers barbares étaient parmi les individus les plus puissants de l'empire, un prélude au genre de pouvoir qu'ils accaparèrent sous les dynasties suivantes. Déjà, plusieurs d'entre eux avaient réussi à maîtriser les mécanismes qui leur permettaient d'atteindre les sommets de la pyramide, s'alliant ou se mariant au sein de l'aristocratie romaine, bien qu'ils n'aient pas encore l'accès qu'eurent leurs successeurs aux princesses impériales. Ils pouvaient également justifier leurs promotions et pouvoirs par leurs talents de commandement, montrant qu'ils avaient les compétences pour justifier leurs charges. Cependant, cette ascension

au sein de la société impériale les mena à se créer une identité mixte, un mélange entre le barbare et l'officier romain. Ils s'adaptaient parfaitement à la société romaine et bien souvent s'en rapprochaient plus que de leurs origines. Mais plusieurs d'entre eux gardèrent toujours une certaine appartenance culturelle à leurs peuples d'origine. Ces officiers, ni totalement romains, ni complètement barbares, furent donc les premiers à atteindre les hautes sphères de l'empire. Ainsi commença le phénomène des officiers barbares, qui devait prendre de l'ampleur jusqu'au V^e siècle avec des conséquences énormes pour l'Empire romain.

PROSOPOGRAPHIE

ABDIGILDUS Nom : Abdigildus ou Adbigidus Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 359 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 6.12.) Autre : Bibliographie : • Fiche 1 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 565). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 1.	1
AGILO Nom : Agilo, Agilon dans certaines traductions françaises Origines : Alaman (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre	2

14, 10.8.) Décès : 366, exécution (Socrate, <i>Histoire Ecclésiastique...</i>, trad. A.C. Zenos, Livre 4.5.) Famille : • Maria la fille d'Araxius (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 7.6.) Carrière : • 354 : <i>tribunus stabuli</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) • 354-360 : <i>tribunus gentilium et scutariorum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 20, 2.5.) • 360-362 : <i>magister peditum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.) • 361-362 : juge au tribunal de Chalcédoine (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.1.) • 365-366 : Officier sous Procope (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 7.4.) Autres : • Suspecté de trahison en 354 à cause de ses origines (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) • Faisait partie des proches de Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.)	
---	--

• Servit sous l'usurpateur Procope avant de changer de camp pour Valens. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4-7.) Bibliographie : • Fiche 4 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 570). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 28.	
AIADALTHES Nom : Aiadalthes ou Aiadalthe. Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 359 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 18, 8.10.) Autre : Bibliographie :	3

- Fiche 7 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 574). - A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 31.	
ALICA Nom : Alica Origines : Goth (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 583.) Décès : Famille : Carrière : 324 : chef/roi de auxiliaires Goths (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 583). Autre : Bibliographie : - Fiche 12 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 583). - A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 45.	4
ALIGILDUS	5

Nom : Aligildus, Aligilde dans certaines traductions. Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 361 : <i>comes</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 15.4.) Autre : • Faisait partie de la délégation qui informa Julien de la mort de Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 15.4.) Bibliographie : • Fiche 13 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 584). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 45.	
BAINOBAUDES 1	6

Nom : Bainobaudes Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 354 : <i>scutariorum tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.14.) • 356-357 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 16, 11.6.) Autre : • Renvoyé en 356-357 après qu'il soit blâmé (lui et Valentinien) pour un échec militaire. Bibliographie : • Fiche 40 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 625). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 145.	
BAINOBAUDES 2 Nom : Bainobaudes	7

Origines : Onomastique germanique Décès : 357, mort au combat (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.63.) Famille : Carrière : • 357 : <i>cornutorum tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.63.) Autre : Bibliographie : • Fiche 41 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 626). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 145.	
BAPPO 1 Nom : Bappo Origines : Onomastique germanique Décès : Famille :	8

Carrière : • 355 : tribun des vétérans « <i>Tribunus ducens Promotos</i> » (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 4.10.) Autre : Bibliographie : • Fiche 44 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 629). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 146.	
BONITUS Nom : Bonitus, Bonite dans les traductions françaises. Origines : Franc (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.) Décès : Famille : • Fils : Silvain (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.) Carrière : • 316-324 : officier de Constantin (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad.	9

É. Galletier, Livre 15, 5.33.). Autre : Bibliographie : • Fiche 56 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 646). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 163.	
CHARIETTO 1 Nom : Charietto ou Charietton. Origines : Onomastique germanique Décès : 365, mort au combat (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 27, 1.2.) Famille : Carrière : • 365 : <i>comes</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 27, 1.2.) Autres : • Mentionné par Ammien Marcellin en 357, mais pas sa fonction (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 17, 10.5.).	10

Bibliographie : • Fiche 44 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 629). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 200.	
CROCUS Nom : Crocus Origines : Alaman Décès : Famille : Carrière : • 306 : chef des fédérés alamans, noble alaman. Autre : • Probablement un descendant du roi Alaman Crocus (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 673) Bibliographie : • Fiche 75 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 673). • P A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 233. • J. F. Drinkwater, « Crocus, 'King of the Alamanni' », <i>Britannica</i>,	11

volume 40, 2009, p. 185-196.	
DAGALAIFUS Nom : Dagalaifus, Dagalaif dans les traductions françaises Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 361-363 : <i>praefecit domesticis</i> (possiblement <i>comes domesticorum</i>) (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 8.1.) • 363-364 : <i>magister equitum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 1.6.) / <i>magister militum</i> (<i>Code Théodosien...</i>, trad. Mommsen et Meyers, 7.20.9.) • 364-366 : <i>magister peditum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 5.2.) • 366 : consul (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.1.) Autre : • Fut nommé <i>magister equitum</i> pas Jovien (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 1.6.), mais continua à occuper la fonction sous Valentinien (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É.	12

Galletier, Livre 26, 5.2.) Bibliographie : • Fiche 77 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 677). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 239.	
EXCUBITOR Nom : Excubitor Origines : Nom qui masquerait ses origines barbares. Décès : Famille : Carrière : • 360 : <i>comes domesticorum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 20, 4.21.) Autre : Bibliographie : • Fiche 89 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 690). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 321.	13

EXSUPERIUS 1 Nom : Exsuperius, Exsupère dans les traductions françaises Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 363 : membre de la cohorte des <i>Victores</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 24, 4.23.) Autre : Bibliographie : • Fiche 90 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 691). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 321.	14
FLAVIUS ARBITIO 2 Nom : Arbitio, Arbétion dans les traductions françaises Origines : Onomastique germanique Décès :	15

Famille : Carrière : • 306-337 : dans l'armée de Constantin (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.). • 354-362 : <i>magister peditum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 4.1/Livre 21, 13.3.) • 355 : consul (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 8.10.) • 361-362 : juge au tribunal de Chalcédoine (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.1.). Autre : • Membre du cercle rapproché de Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 13.3.) • Très influent durant le règne de Constance II. • Sort de la retraite en 365-366 pour aider Valens contre Procope. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 9.4.) Bibliographie : • Fiche 100 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 704). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 94.	
FLAVIUS ARINTHAEUS	16

Nom : Arinthaëus, Arintheé dans les traductions françaises Origines : Onomastique germanique. Décès : Famille : Carrière : • 355 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 4.10.) • 362-363 : <i>comes</i> (?) (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 24, 1.1.) (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 3.13.) • 366-378 : <i>magister peditum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 27, 5.4.) Autres : • Joua un rôle dans la succession de Julien après la mort de l'Empereur. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 5.2.) • Envoyé par Jovien pour négocier avec les Perses à la fin de la campagne de 363. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 7.7.) Bibliographie : • Fiche 89 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 690).	
---	--

• A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 102.	
FLAVIUS MAGNUS MAGNENTIUS Nom : Magnentius, Magnence dans les traductions françaises. Origines : Lète de Gaule (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.) (Julien, « Éloge de Constance », dans <i>Oeuvres complètes</i>, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, tome 1, partie 1, 36, p. 63.) (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 61.) Décès : 353, suicide (Zosime, Julien, Socrate, Aurelius Victor, Eutrope). Famille : • Frère : Magnus Decentius (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62.) • Femme : Iustinia (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 4, 19.1). Elle devint plus tard la femme de Valentinien I et la mère de Valentinien II (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 4, 19.1). Carrière : • Avant 350 : <i>comes</i> (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.) • 350 : chef des Joviens et des Herculiens (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 2, 54.1.) • 350-353 : usurpateur dans l'Ouest (Zosime, Ammien Marcellin,	17

Aurelius Victor, Socrate, Julien) • 351 : consul dans l'Ouest (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 741). Autre : • A fait sa carrière dans l'Ouest sous Constant, et non pas sous Constance II. Bibliographie : • Fiche 124 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 741). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 532.	
FLAVIUS NEVITTA Nom : Nevitta, Névitte dans les traductions françaises. Origines : Onomastique germanique (Ammien Marcellin le considère barbare) Décès : Famille : Carrières : • 361-363 : <i>magister equitum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 8.1.)	18

• 361-362 : juge au tribunal de Chalcédoine (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 22, 3.1.) • 362 : consul (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 10.8.) Autre : • Joua un rôle dans la succession de Julien après la mort de l'Empereur. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 5.2.) Bibliographie : • Fiche 124 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 741). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 626.	
FLAVIUS SALIA 2 Nom : Flavius Salia Origines : Onomastique Germanique Décès : Famille : Carrière : • 344-348 : <i>magister equitum</i> (A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 796.)	19

• 348 : consul (A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 796.) Autre : Bibliographie : • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 796.	
GAISO 1 Nom: Gaiso, Gaison dans les traductions françaises. Origines : Onomastique Germanique Décès : Famille : Carrière : • 350 : <i>magister militum</i> de l'usurpateur Magnence (Zosime, Histoire nouvelle..., trad. F. Paschoud, Livre 2, 42.5.) Autres : • Tua l'Empereur Constant à Helena. (Zosime, Histoire nouvelle..., trad. F. Paschoud, Livre 2, 42.5.) Bibliographie :	20

• Fiche 157 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 794). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 380.	
GOMOARIUS Nom: Gomoarius, Gomaire dans les traductions françaises. Origines : Alaman (J. F. Drinkwater, <i>The Alamanni...</i>, p. 149.) Décès : 366, exécution (Socrate, <i>Histoire Ecclésiastique...</i>, trad. A.C. Zenos, Livre 4.5.) Famille: Carrière : • 350 : <i>tribunus scholae scutariorum</i> sous l'usurpateur Vetranio (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, 8.1.) • 361 : <i>magister equitum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 8.1.) • 365-366 : Officier de Procope (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 7.4.) Autre : • Considéré comme pas fiable par Julien, car a trahi Vetranio en 350. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 8.1.) • Trahi Procope pour rejoindre Valens à l'insistance d'Arbétion.	21

(Socrate, <i>Histoire Ecclésiastique...</i>, trad. A.C. Zenos, Livre 4.5.) Bibliographie : - Fiche 169 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 812). - A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 397.	
HARIOBAUDES Nom : Hariobaudes Origines: Alaman (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 2.2.) Décès : Famille : Carrière : 359 : <i>tribunus vacans</i> (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 2.2.) Autre : Bibliographie : - Fiche 173 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 819).	22

• A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE</i>..., p. 408.	
HORMISDAS 2 Nom : Hormisdas, Hormizd dans les traductions françaises. Origines: Perse (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 3, 13.4.) Décès : Famille : • Fils : Hormisdas 3 (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.) • Membre de la famille royale de l'empire sassanide. Carrière : • 362-363 : <i>magister equitum</i> (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 3, 13.4.) Autres : • Fils du Roi perse Hormisdas II, se réfugiant dans l'empire sous Constantin (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 2, 27.1.) • Son fils Hormisdas servit sous Procope durant sa révolte (Ammien	23

Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.12.) Bibliographie : • Fiche 179 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 828). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 443.	
LAIPSO Nom : Laipso, Laipse dans les traductions françaises. Origines: Onomastique germanique Décès : 357, mort au combat (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.63.) Famille : Carrière : • 357 : <i>tribunus Cornutorum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 16, 12.63.) Autre : Bibliographie : • Fiche 192 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 847). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 493.	24

LANIOGAISUS Nom: Laniogaisus, Laniogaise dans les traductions françaises. Origines : Inconnu. Possiblement Franc, à cause de sa proximité à Silvain. Décès : Famille : Carrière : • 350 : subalterne de Constant (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.16.) • 355 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.16.) Autre : Bibliographie : • Fiche 193 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 848). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 495.	25
LATINUS Nom : Latinus, Latin dans les traductions françaises. Origines : Alaman (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre	26

14, 10.8.) Décès : Famille : Carrière : • 354 : <i>comes domesticorum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) Autre : • Est décrit comme un proche de l'Empereur Constance II. (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, 2, 48.5.) • Suspecté de trahison en 354 à cause de ses origines (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) Bibliographie : • Fiche 194 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 849). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 496.	
LUTTO Origines : Inconnu, possiblement Franc. Décès : 355, exécuté (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, 6.4.)	27

Famille : Carrière : • 355 : <i>comes</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 6.4.) Autre : Bibliographie : • Fiche 196 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 853). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 523.	
MAGNUS DECENTIUS 3 Nom : Decentius Origines : possiblement un Lète de Gaule (par association avec son frère). Décès : 353, suicide. (Eutrope, <i>Abrégé de...</i>, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.) Famille : • Frère : Magnence (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62.) Carrière :	28

• 350-353 : César de l'usurpateur Magnence (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62.) (Eutrope, <i>Abrégé de...</i>, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.) Autre : Bibliographie : • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 244.	
MALARICHUS Nom : Malarichus. Origines : Franc (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.11.) Décès : Famille : Carrière : • 355 : commandant des Gentils (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.6.) Autre : • Protesta les intrigues contre Silvain en 355 et organisa les Francs à la cour impériale en soutien de Silvain. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>,	29

trad. É. Galletier, Livre 15, 5.6.)	
Bibliographie : • Fiche 199 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 858). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 538.	
MALLOBAUDES Nom : Mallobaudes ou Mallobaude Origines : Franc (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 31, 10.6.) Décès : Famille : Carrière : • 354 : <i>tribunus scholae Armaturarum</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.21.) • 378 : <i>comes domesticorum</i> (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 31, 10.6.) • 378 : roi franc (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 31, 10.6.) Autre :	30

Bibliographie : • Fiche 200 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 859). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 539.	
MERCURIUS 1 Nom : Mercurius, Mercure dans les traductions françaises. Origines : Perse (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 3.4.) Décès : Famille : Carrière : • 355 : <i>ministro triclinii rationalis</i>/ Maître des comptes (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 3.4.) Autre : Bibliographie : • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 539.	31
NEMOTA	32

Nom : Nemota Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 363 : <i>tribunus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 7.13.) Autre : • Fut un otage dans un échange d'otages entre Jovien et les Perses en 363 (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 7.13.) Bibliographie : • Fiche 223 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 889). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 622.	
NESTICA Nom : Nestica Origines : Onomastique germanique	33

Décès : Famille : Carrière : • 358 : <i>tribunus scutariorum</i> (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 18, 10.5.) Autre : Bibliographie : • Fiche 224 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 890). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 625.	
NIGRIDUS/NIGRINUS 1 Nom : Nigridus ou Nigrinus, selon l'auteur. Origines : Perse ? Natif de Mésopotamie (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 11.2.) Décès : 361, brûlé vif (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 12.20.) Famille : Carrière :	34

• 361 : officier (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 11.2.) Autre : • Instigue une mutinerie à Aquilée contre Julien (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 11.2.) Bibliographie : • Fiche 225 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 891). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 631.	
SAPPO Nom : Sappo Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 337/340 : <i>dux limitis Scythiae</i> (A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 631.) Autre :	35

Bibliographie : • Fiche 249 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 924). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 631.	
SCUDILO Nom : Scudilo, Scudilon dans les traductions françaises. Origines : Alaman (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) Décès : 354 (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 11.24.) Famille : Carrière : • 354 : <i>scutariorum rectorem</i>/ chef des scutaires (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) Autre : • Suspecté de trahison en 354 à cause de ses origines (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.8.) • Sa mort n’a rien à voir avec les suspicions de trahisons.	36

Bibliographie : • Fiche 252 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 929). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 810.	
SILVANUS 2 Nom : Silvanus. Traduit Silvain en français. Origines : Franc (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.) Décès : 355, tué (Eutrope, <i>Abrégé de...</i>, trad. A. Dubois, Livre 10, 7, p. 113.) Famille : • Père : Bonitus (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.) Carrière : • 351 : <i>tribunus scholae Armaturam</i> (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62.) • 352-355 : <i>magister peditum</i> en Gaule (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62.) (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.2.) (Julien, « Constance ou de la Royauté », dans <i>Oeuvres complètes</i>, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, tome 1, partie 1, 37, p. 176.) • 355 : Usurpateur en Gaule (Sextus Aurelius Victor, <i>Livre des</i>	37

<i>Césars...</i>, trad. P. Dufraigne, p. 62) (<i>Panégryriques latins...</i>, trad. É. Galletier, vol. 2, Discours XIII, p.26-27.) Autre : • Déserte Magnence pour Constance II en 351. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 5.33.) Bibliographie : • Fiche 258 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 936). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 840.	
SINTULA Nom : Sintula Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 360 : <i>tribunus stabuli</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 20, 4.3.) Autre :	38

Bibliographie : • Fiche 262 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 941). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 845.	
TEUTOMERES Nom : Teutomeres, Teutomer dans les traductions françaises. Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 355 : <i>protector domesticus</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 3.10.) Autre : • Condamné à l'exil en 355 pour avoir laissé un prisonnier se suicider, mais est sauvé par Arbétion. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 15, 3.11.) Bibliographie : • Fiche 270 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 951).	39

• A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 886.	
THEOLAIPHUS/THEOLAIFUS Nom : Theolaiphus ou Theolaifus Origines : Onomastique germanique Décès : Famille : Carrière : • 361 : <i>comes</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 15.4.) Autre : • Faisait partie de la délégation qui informa Julien de la mort de Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 15.4.) Bibliographie : • Fiche 275 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 960). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 906.	40
VADOMARIUS	41

Nom : Vadamarius, traduit Vadomaire en français. Origines : Alaman (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 8.2./Livre 14, 10.1./Livre 21, 3.1.) Décès : Famille : Carrière : • 354-361 : roi alamans (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 14, 10.1./ Livre 26, 8.2.) • 361-au moins 366 : <i>dux Phoenices</i> (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 3.5/Livre 26, 8.2.) Autre : • Attaqua Julien en 361 avec l'autorisation de Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 3.4.) • Mais il fut vaincu et forcé de devenir un officier romain par Julien. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 21, 4.6.) Bibliographie : • Fiche 282 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 970). • A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 928.	
---	--

VICTOR 4	42
Origines : Sarmate (Ammien Marcellin, <i>L'Histoire...</i>, trad. J.-C. Rolfe, Livre 31, 12.6.) Décès : Famille : • Épousa la fille de Maria, reine sarrasine (Socrate, <i>Histoire Ecclésiastique...</i>, trad. A.C. Zenos, Livre 4.36.) Carrière : • Servit sous Constance II (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 25, 5.2.) • 362-363 : <i>magister peditum</i> (Zosime, <i>Histoire nouvelle...</i>, trad. F. Paschoud, Livre 3, 13.3.) • 363-379 : <i>magister equitum</i> en Orient (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 26, 5.2.) Autre : • Responsable de l'arrière garde durant la campagne perse (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, Livre 24, 1.2.) • Joue un rôle dans la succession de Julien après la mort de l'Empereur. (Ammien Marcellin, <i>Histoire...</i>, trad. É. Galletier, 5.2.) • Un chrétien nicéen.	

Bibliographie :	
------------------------	--

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Fiche 293 (H. Harmoy-Durofil, <i>Chefs et officiers barbares...</i>, p. 985).• A.H.M. Jones <i>et al.</i>, <i>PLRE...</i>, p. 957. | |
|---|--|

BIBLIOGRAPHIE

Sources :

Code Théodosien, Berlin, Éditions Mommsen et Meyers (*Codex Theodosianus*), 1905,
<https://droitromain.univ-grenoble-alpes.fr/>

Panegyriques latins, trad. d'Édouard Galletier, Paris, Les Belles Lettres, 1949-1955,
3 volumes.

Ammien Marcellin, *Histoire*, trad. Édouard Galletier, Paris, Les Belles Lettres, 1968,
4 volumes.

Ammien Marcellin, *L'Histoire*, trad. J.C. Rolfe (*The History*), Londres, Loeb
Classical Library, 1935,
<https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Ammian/home.html>

Dion Cassius, *Histoire romaine*, trad. Ernest Carry (*Roman History*), Londres, Loeb
Classical Edition, 1927,
https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/Cassius_Dio/home.html

Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, trad. Marie-Josèphe Rondeau, Paris, les
Éditions du Cerf, 2013, 568 p.

Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine*, trad. A. Dubois, Clermont-Ferrand, Éditions
Paleo, 2002, 169p.

Julien, *Oeuvres complètes*, trad. d'Eugène Talbot, Paris, Henri Plont, 1863,
<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/julien/table.htm>

Julien, *Oeuvres complètes*, trad. Joseph Bidez, Paris, Les Belles Lettres, 1923, 2
tomes.

Libanios, *Lettres aux hommes de son temps*, trad. Bernadette Cabouret, Paris, Les
Belles Lettres, 2000, 235p.

Philostorgius, *Histoire ecclésiastique*, trad. D'Edward Walford (*Ecclesiastical
History*), Londres, Henry G. Bohn, 1864,
<https://www.tertullian.org/fathers/philostorgius.htm>

Polybe, *Histoire de Polybe*, trad. P. Waltz, Paris, Garnier, 1921,
<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/polybe/index.htm>

Socrate, *Histoire Ecclésiastique*, trad. A.C. Zenos (*Ecclesiastical History*), Buffalo, Christian Literature Publishing Co., 1890, <https://www.newadvent.org/fathers/2601.htm>

Sextus Aurelius Victor, *Livre des Césars*, trad. Pierre Dufraigne, Paris, Les Belles Lettres, 1975, 213p.

Zosime, *Histoire nouvelle*, trad. F. Paschoud, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

Études:

BAGNALL, Roger S., CAMERON, Alan, SCHATZ, Seth R., et Klaas A. Worp, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta, Scholarly Press, 1987, 307p.

BURNS, Thomas S., *Rome and the Barbarians: 100 BC-AD 400*, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 2003, 461p.

BURY, J.B. *A history of the later Roman Empire: from Arcadius to Irene (395 A.D. to 800 A.D). Volume I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 482 p.

CABOURET, Bernadette, *La société de l'Empire romain d'Orient : IV^e-VI^e siècle*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2020, 415p.

CHASTAGNOL, André, *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien : La mise en place du régime du Bas-Empire, 284-363*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982, 394p.

CHAUVOT, Alain, *Les « barbares » des Romains : représentations et confrontations*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2016, 533p.

CHAUVOT, Alain, « Origine sociale et carrière des barbares impériaux au IV^e siècle après J.-C. », dans Edmond Frézouls (dir.), *La mobilité sociale dans le monde romain*, Strasbourg, AECR, 1992, p. 173-184.

CHAUVOT, Alain, « Représentations du Barbaricum chez les Barbares au service de l'Empire au IV^e siècle après J.-C. », *Ktèma*, n° 9, 1984, p. 145-157.

CHRISTOL, Michel, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales : deuxième moitié du III^e siècle après J.-C.*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1986, 354p.

CLEARY, Simon Esmonde, *The Roman West, AD 200–500. An Archeological Study*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 533p.

- COSME, Pierre, *L'armée romaine : VIII^e siècle avant J-C - Ve siècle apr. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2007, 288p.
- COUMERT, Magali et Bruno DUMÉZIL, *Les royaumes barbares en Occident*, Paris, P.U.F., 2017, 128p.
- CRAWFORD, Peter, *Constantius II: Usurpers, Eunuchs and the Antichrist*, Barnsley, Pen & Sword Books Ltd, 2016, 383p.
- DAUGE, Yves Albert, *Le barbare : recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, Latomus, 1981, 859 p.
- DRINKWATER, J. F., « Crocus, 'King of the Alamanni' », *Britannica*, vol. 40, 2009, p. 185-196.
- DRINKWATER, J. F., *The Alamanni and Rome 213-496 (Caracalla to Clovis)*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 408p.
- DEMOUGEOT, Émilienne, *L'empire romain et les barbares d'Occident (IV^e-VII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, 420p.
- DEMOUGEOT, Émilienne, « L'image officielle du barbare dans l'Empire romain d'Auguste à Théodose », *Ktèma*, n° 9, 1984, p. 123-143.
- DROIT, Roger-Pol, *Généalogie des barbares*, Paris, Odile, Jacob, 2007, 364p.
- DUBUISSON, Michel, « Barbares et barbarie dans le monde gréco-romain : du concept au slogan », *L'Antiquité tardive*, vol. 70, 2001, p. 1-16.
- ELTON, Hugh, « Warfare and the Military », dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 325-346.
- ELTON, Hugh, *Warfare in Roman Europe AD 350-425*, Oxford, Clarendon Press, 1998, 328p.
- EMION, Maxime, *Des soldats de l'armée romaine tardive : les protectores (III^e-VI^e siècles ap. J.-C.)*, thèse de Ph.D. (histoire), Rouen, Université de Rouen-Normandie, 2017, 566p.
- FAURE, Patrice, TRAN, Nicolas, et Catherine VIRLOUVET, Rome, *cité universelle : de César à Caracalla*, Paris, Belin, 2018.

- FLOMEN, Max, « The Original Godfather: Ricimer and the Fall of Rome », *Hirundo, the McGill Journal of Classical Studies*, vol. 7, 2008, p. 9-17.
- FRAKES, Robert M., «The Dynasty of Constantine Down to 363», dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 99-110.
- FRANK, R.I., *Scholae palatinae: The Palace Guards of the Later Roman Empire*, Irvine, Université de Californie, 1969, 259p.
- GOFFART, Walter, *Barbarians and Romans, A.D. 418-584: The Techniques of Accommodation*, Princeton, Princeton University Press, 1980, 296p.
- GAUTHIER, François, *La défense et l'organisation militaire des Gaules de 284 au repli sur Arles des services administratifs romains au début du Ve siècle*, mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2009, 140p.
- GIBBON, Edward, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, New York, Harper & Brothers, 1836, <https://www.gutenberg.org/files/25717/25717-h/25717-h.htm>.
- GILLET, Andrew, « The Birth of Ricimer », *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, vol. 44, n° 3, 1995, p.380-384
- GOLDWORTHY, Adrian, *Roman Warfare*, Londres, Cassel, 2000, 224p.
- HALSALL, Guy, *Barbarian Migrations and the Roman West, 376-568*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, 614p.
- HARMOY-DUROFIL, Héloïse, *Chefs et officiers barbares dans la militia armata (IV^e - VI^e siècle)*, thèse de Ph.D. (histoire), Université de Tours, 2015, 1358p.
- HEATHER, Peter, *The Fall of the Roman Empire: A New History of Rome and the Barbarians*, Oxford, Oxford University Press, 2007, 605p.
- HEIM, François, « Clémence ou extermination : le pouvoir impérial et les barbares au IV^e siècle », *Ktèma*, n° 17, 1992, p. 145-157.
- HOEPFFNER, André, « Les « magistri militum » praesentales au IV^e siècle », *Byzantion*, Vol.11, n° 2, 1936, p. 483-498.
- HUGHES, Ian, *Stilicho, The Vandal Who Saved Rome*, Barnsley, Pen & Sword Books Ltd, 2010, 447p.

- JONES, A.H.M., *The Later Roman Empire 284-602, a Social Economic and Administrative Survey, volume II*, Oxford, Basil Blackwell, 1964, 545p.
- JONES, A.H.M. *et al.*, *The Prosopography of the later Roman empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 1575p.
- JULIAN, Camille, « Le diptyque de Stilicon au trésor de Monza », *Mélanges de l'école française de Rome*, n° 2, 1882, p. 5-35.
- KULIKOWSKI, Michael, «Constantine and the Northern Barbarians», dans Noel Lenski (dir.), *The Cambridge Companion to the Age of Constantine*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 347-376.
- LEE, A.D., « The Army », dans Averil Cameron et Peter Garnsey (dir.), *Cambridge Ancient History*, vol. 13, 1997, p.211-237.
- LENSKI, Noel, *Failure of Empire: Valens and the Roman State in the Fourth Century A.D.*, Berkeley, University of California Press, « Transformation of the Classical Heritage », 2003, 470p.
- LENSKI, Noel, « The Gothic Civil War and the Date of Gothic Conversion », *Greek, Roman, and Byzantine Studies*, vol. 36, n° 1, 1995, p. 51-87.
- LEPELLEY, Claude, « Le colonat dans l'empire romain tardif était-il une semi-servitude ? Le témoignage de documents patristiques africains méconnus », *Droits*, vol. 50, n° 2, 2009, p. 43-58.
- LE ROUX, Patrick, « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 59, n° 2, 2004, p. 287-311.
- LIEBESCHUETZ, John Hugo Wolfgang Gideon, *Barbarians and Bishops: Army, Church, and State in the Age of Arcadius and Chrysostom*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 340p.
- MATHISEN, Ralph W., « Peregrini, Barbari, and Cives Romani: Concepts of Citizenship and the Legal Identity of Barbarians in the Later Roman Empire », *The American Historical Review*, vol. 111, n° 4, 2006, p. 140-155.
- MATHISEN, Ralph W., «Provinciales, Gentiles, and Marriages between Romans and Barbarians in the Late Roman Empire », *The Journal of Roman studies*, n° 99, 2009, p. 140-155.

- MÉA, Corentin, *La cavalerie romaine des Sévères à Théodose*, thèse de Doctorat (histoire), Bordeaux, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 2014, 617p.
- MODÉRAN, Yves, *L'Empire romain tardif : 235-395 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2006, 256p.
- O'FLYNN, John M., *Generalissimos of the western Roman Empire*, Edmonton, University of Alberta Press, 1983, 238p.
- POHL, Walter, GANTNER, Clemens, GRIFONI, Cinzia, et Marriane POLLHEIMER-MOHAUPT, *Transformations of Romanness: early medieval regions and identities*, Berlin, Boston, Walter de Gruyter GmbH, 2018, 586p.
- RICHÉ, Pierre, *Education et culture dans l'Occident barbare : VIe-VIIIe siècles*, Paris, Édition du Seuil, 1962, 571p.
- THOMPSON, Edward Arthur, « Christianity and the Northern Barbarians », *Nottingham Medieval Studies*, n° 1, 1957, p. 3-21.
- VERSLUYS, Miguel John, « Understanding Objects in Motion. An Archaeological Dialogue on Romanization », *Archaeological Dialogues*, vol. 21, n° 1, juin 2014, p. 1-20.
- WEBSTER, Jane, « Creolizing the Roman Provinces », *American Journal of Archaeology*, vol. 105, n° 2, 2001, p. 209-225.
- WIRTH, Gerhard, « Rome and its Germanic Partners in the Fourth Century », dans Walter Pohl (dir.), *Kingdoms of the Empire: the integration of barbarians in late Antiquity*, New York, Brill, 1997, p. 13-55.
- WOOLF, Greg, *Becoming Roman: The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 314p.
- WOOLF, Greg, « Beyond Romans and Natives », *World Archaeology*, vol. 28, n° 3, 1997, p. 339-350.
- ZUCKERMAN, Constantin, « Les «Barbares» romains : au sujet de l'origine des *auxilia* tétrarques », *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*, n° 5, 1993, p. 17-20.